

RAPPORT DE GESTION 2015



Ville de Prilly



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	6
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	6
CONSEIL COMMUNAL	9
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	10
COMMISSION DE GESTION.....	10
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	15
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	19
MESSAGE DU SYNDIC	20
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	33
SERVICE DE LA COMMUNICATION	45
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	49
SERVICE DES FINANCES	52
SERVICE INFORMATIQUE.....	57
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	59
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	60
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	61
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	73
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	74
DOMAINES TRANSVERSAUX.....	75
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)	79
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	85
BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT	88
BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS.....	89
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	95
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	96
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE	97
AMÉNAGEMENTS URBAINS	101
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	102
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	103
TRAVAUX DES COMMISSIONS	105
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES.....	105
POLICE EST LAUSANNOIS.....	107
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	111
ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE	115
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES	121
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	122
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS	123
LES PROJETS	123
SERVICE SOCIAL COMMUNAL.....	125
STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR.....	126
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	128
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	131
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	133
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	134
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	137
CONCLUSIONS	139
GLOSSAIRE	141

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2015.



MUNICIPALITÉ

Au 1^{er} janvier 2015 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. D. Margot, Conseiller municipal

Au 1^{er} juillet 2015 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)

Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

- Domaines, gérances et sports (ci-après DDGS)

Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. M. Lambert, Conseiller municipal

- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. D. Margot, Conseiller municipal

- Urbanisme, environnement et sécurité publique (ci-après DUES)

Direction : M. M. Lambert, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

- Jeunesse et affaires sociales (ci-après DJAS)

Direction : M. D. Margot, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'311 objets. Elle a également tenu 13 séances thématiques, durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, tels que :

- le bilan de législature ;
- la planification énergétique sur le territoire communal ;
- les voies de mobilité douce entre les lieux importants de la Ville ;
- le projet SmartCity (observatoire de la mobilité dans le centre-ville) ;
- la démarche participative sur le réaménagement des espaces publics du centre-ville et divers projets connexes.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué, comme celui de l'œuvre et du patrimoine culturel de C.-F. Ramuz, le revenu d'insertion et la politique sociale du Canton ou encore la facturation des écolages de dérogations à l'aire de recrutement scolaire.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est le départ du préfet en poste, M. J.-F. Croset, le 30 septembre. L'interim a depuis été assuré par M. M.-E. Piot, préfet honoraire du district du Gros-de-Vaud. En raison de cet intérim, la visite annuelle du Préfet n'a pas eu lieu. Diverses questions ont toutefois été posées par écrit, auxquelles les réponses de la Municipalité ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants.

La Municipalité a répondu aux consultations de l'UCV pour les sujets revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et la généralisation de l'accueil parascolaire, ainsi que la deuxième étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch et distribué par voie électronique au Conseil communal.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

L'année 2015 a été marquée par le transfert direct de tous les actifs de l'Union des Sociétés Locales de Pully (ci-après USLP), ainsi que des biens matériels. Cette opération a été acceptée par l'Assemblée générale de PPPB lors de sa séance du 18 mai 2015.

Durant l'année 2015, PPPB a soutenu le Corps de Musique de Pully, le Chœur de Dames de Pully, la Course à travers Pully, les Nocturnes de Pully, le Festival'entre2, l'Association des Amis du Carillon ainsi que la petite Fête de la Grand'Rue. De plus, PPPB a financé le livre du 850^e anniversaire de la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

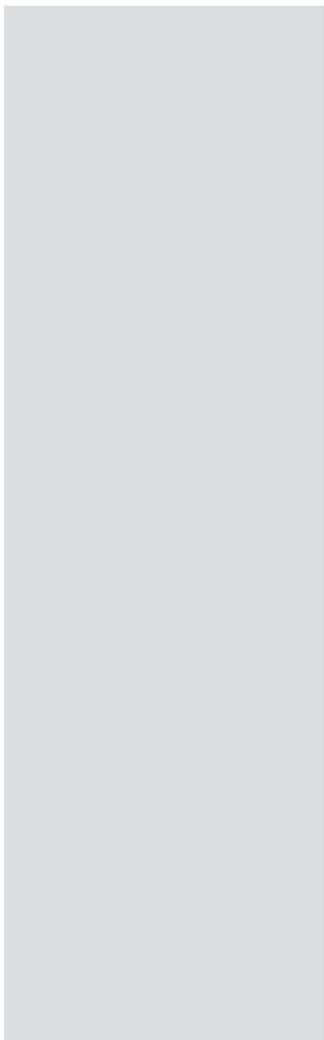
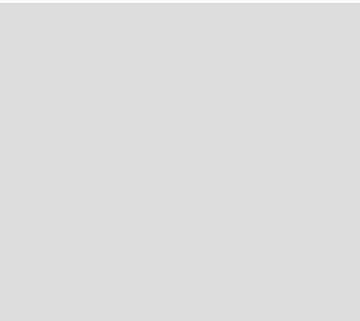
Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

- 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) CHF 7'847.20
- 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) CHF 19'617.85
- 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPPB CHF 5'885.34
- 15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage CHF 5'885.33

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 39'235.72 a été encaissée durant l'année 2015.



CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2015

Président :	M. C. Milliquet	UP
1 ^{er} vice-président :	Mme N. Jaquerod	Lib.
2 ^e vice-présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts
Scrutatrices :	Mme L. Lio	Vert'lib.
	Mme A. Bonjour	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme L. Masson	Rad.
	M. E. Moser	PS
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	-
Secrétaire-suppléant :	M. B. Montavon	Rad.

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2015

Présidente :	Mme N. Jaquerod	Lib.
1 ^{er} vice-président :	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts
2 ^e vice-président :	M. S. Marion	Vert'lib.
Scrutateurs :	M. L. Kardum	UDC
	M. E. Moser	PS
Scrutateurs suppléants :	M. Ph. Haldy	UP
	Mme L. Masson	Rad.
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	-
Secrétaire-suppléant :	M. B. Montavon	Rad.

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2015

Président :	M. J.-M. Chevallaz	Rad.
Membres :	Mme V. Anglard	PS
	M. D. Bolens	Rad.
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts
	M. M. Godart	UP
	M. R. Golay	Les Verts
	Mme L. Lio	Vert'lib.
	M. P.-W. Loup	Lib.
	M. J.-M. Marlétaz	Lib.
	Mme A. Mumenthaler	UDC
	Mme K. Stékel Diviani	PS
Membres suppléants :	M. M. Aguet	Lib.
	M. M. Fernandez	Rad.
	M. F. KhosrovPayot	UP
	M. S. Marion	Les Verts
	M. G. Mieli	PS
	M. S. Monnard	UDC
	M. D. Simos	Les Verts

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2014.

VŒUN°1-ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Création d'un comité de gestion de crise

La commission de gestion émet le vœu que soit créé un comité de gestion de crise sous la responsabilité de la Municipalité et composé de personnes dont les responsabilités et les compétences techniques seront indispensables en cas de crise. La Municipalité veillera à rédiger et mettre en place un plan de gestion de crise.

Réponse de la Municipalité :

A ce jour, c'est la Municipalité qui assume le rôle de « comité de gestion de crise » et qui s'entoure, selon le type de problème rencontré, des spécialistes concernés. Dans certains cas (par exemple canicule, pandémie de grippe, etc.), des plans d'intervention spécifiques sont élaborés en prévision de la survenance éventuelle d'un événement critique.

VŒUN°2-ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Demandes aux chefs de service

La commission de gestion émet le vœu que pour le bon déroulement de ses travaux, elle puisse adresser des demandes aux chefs de service avec copie aux Municipaux.

Réponse de la Municipalité :

A l'instar de la réponse apportée au vœu n°2 de la commission pour l'exercice 2013 (possibilité de s'entretenir avec un chef de service sans le Conseiller municipal, si ce dernier est indisponible), la Municipalité considère que les demandes de la commission de gestion - et plus généralement de toutes les commissions du Conseil - doivent lui être adressées directement ou, si le sujet relève clairement d'une direction, être adressées au Conseiller municipal concerné (cas échéant avec copie au chef de service concerné). Cette façon de procéder permet de garantir la ligne de responsabilité et les compétences de chaque niveau hiérarchique.

VŒUN°3-ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Définition d'un plan de communication

La commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse un plan de communication avec des objectifs clairs et ciblés afin de pouvoir évaluer l'efficacité et prendre finalement les mesures correctives nécessaires conformément à la stratégie définie.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité dispose d'un plan de communication, établi en début de législature et mis à jour annuellement. Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature, d'une part, et aux projets des directions, d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Service de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures. La synthèse des résultats est consultable dans le rapport de gestion annuel.

VŒUN°4-ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Locaux du personnel au cimetière

La commission de gestion émet le vœu que des travaux soient entrepris au cimetière afin que les locaux du personnel soient séparés entre hommes et femmes conformément à l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (Hygiène, OLT 3).

Réponse de la Municipalité :

Le problème soulevé par la Commission de gestion est connu de la Municipalité. Par ailleurs, Mme F. Cosmas, chargée de sécurité de la Ville, a inscrit la séparation « hommes - femmes » des locaux du personnel du cimetière au nombre des actions à réaliser conformément au plan d'actions « santé et sécurité au travail » du Service des Parcs et Promenades de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

C'est dans ce contexte qu'un montant de CHF 14'000.00 a été inscrit au budget 2015 de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Les premières investigations démontrent que les besoins ne se limitent pas seulement à l'installation de vestiaires et douches séparés hommes/femmes. Il s'agit également de trouver des solutions pour pallier au manque d'espace disponible (notamment pas de séparation entre les zones « bureau » et « vestiaires/douches », surface insuffisante pour stocker le matériel d'exploitation, etc.). Il était initialement prévu d'utiliser une partie du budget pour réaliser déjà quelques aménagements. Finalement, compte tenu de l'ampleur des besoins, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement a privilégié l'option de dresser un bilan complet des besoins, avec l'aide d'un bureau d'architectes. Plusieurs options se dessinent (intervention sur les locaux existants, création d'un nouveau bâtiment, etc.) et les travaux nécessaires devront certainement faire l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Dans l'immédiat et à titre provisoire, la collaboratrice travaillant au cimetière a la possibilité d'utiliser le vestiaire « femme » nouvellement créé dans les locaux communaux de la Campagne Guillemin.

VŒU N°5 - JEUNESSES ET AFFAIRES SOCIALES

Processus d'accompagnement de la nouvelle directrice de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse

La commission de gestion émet le vœu que, conformément à la délégation de compétences dans la gestion du personnel entre la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse et la Ville de Pully, la Municipalité coordonne la mise en place d'un processus d'accompagnement de la nouvelle directrice afin que la transition puisse se faire de manière optimale.

Réponse de la Municipalité :

Par décision du Conseil communal, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully a été constituée par la Ville de Pully en 2006. Celle-ci a reçu de la Ville de Pully le mandat de gérer les structures d'accueil collectif de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully, ou dont la gestion lui a été confiée, existantes ou à venir.

La Direction de la Fondation est assurée par les divers organes de la Fondation :

- Le Conseil de fondation, composé de 3 à 9 personnes, dont 2 membres de la Municipalité de Pully et un membre de la Municipalité de Paudex ;
- le Bureau exécutif de la Fondation ;
- un ou une Président(e) ;
- un Directeur ou une Directrice opérationnel(le).

La Fondation travaille en étroite collaboration avec la Ville de Pully qui lui fournit notamment un support du Service des finances pour la tenue de la comptabilité, du Service de l'informatique pour la maintenance de son environnement informatique, et du Service des ressources humaines pour la gestion opérationnelle technique des salaires, des contrats et des assurances sociales notamment.

Pour autant, le recrutement et la responsabilité de gestion générale du personnel restent entièrement de la compétence de la Fondation.

Dans ce contexte, la procédure de mise au concours, la sélection de la nouvelle directrice en 2014, puis, en 2015, l'accompagnement de celle-ci dans sa nouvelle fonction, et la mise en place de la transition entre la précédente et la nouvelle Directrice sont demeurés de la responsabilité de la Fondation et non de de la Ville. Ces circonstances ont cependant été gérées en parfaite collaboration et coordination entre la Ville et la Fondation.

La Municipalité est donc en mesure de confirmer qu'un processus et une phase d'accompagnement de la nouvelle directrice ont été mis en place afin que la transition puisse se faire de manière optimale, répondant ainsi au vœu de la commission de gestion.

VCEU N°6 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Désengorgement de l'accès à la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz

La commission de gestion émet le vœu que la Direction des travaux et des services industriels trouve rapidement la manière la plus adéquate permettant de désengorger l'accès à la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz, comme par exemple en donnant accès à la déchèterie de Savigny à La Claie-aux-Moines.

Réponse de la Municipalité :

En prévision de l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a mis en place plusieurs mesures pour éviter un engorgement de la déchèterie de la Perraudettaz. Elle a largement étendu ses horaires d'ouverture et obtenu en outre de la Ville de Lausanne un libre accès au CIL (déchèterie de Malley) pour l'ensemble des Pulliérans. Enfin, en développant significativement les dispositifs de collecte dans la trentaine d'écopoints communaux, et en faisant une abondante communication sur les possibilités qu'ils offrent pour la récupération d'un large éventail de déchets, elle a aussi cherché à limiter le nombre de passages aux déchèteries.

Ces mesures se révèlent aujourd'hui encore insuffisantes. Malgré une nouvelle extension des horaires intervenue durant l'année 2014, la déchèterie de la Perraudettaz connaît encore des problèmes de gestion, en particulier les samedis.

Au terme d'une phase de diagnostic et d'analyse de variantes qui devrait se concentrer sur 2015, la Direction des travaux et des services industriels proposera une ou plusieurs mesures qui, selon les objectifs de la Municipalité, permettront d'améliorer la situation dans un délai raisonnable. Parmi les mesures étudiées figurent un renforcement des écopoints, la création d'une nouvelle déchèterie à Pully, mais aussi l'extension de l'accès à la déchèterie de Savigny à un nombre plus important de Pulliérans. Située à 4 km seulement de Val-Vert, cette déchèterie, qui n'est aujourd'hui ouverte qu'aux habitants de Savigny et des Monts-de-Pully, présente d'importantes réserves de capacité.

VCEU N°7 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Obtention du label « Cité de l'énergie »

La commission de gestion émet le vœu qu'un calendrier précis, comportant un rétroplanning réaliste et une évaluation des ressources nécessaires, soit établi pour que le label « Cité de l'énergie » soit bien obtenu dans le délai maximum de 5 ans soit au plus tard en 2020.

Réponse de la Municipalité :

Comme annoncé dans son rapport de gestion 2014, la Municipalité a approuvé en février 2015 un concept énergétique qui fixe, année par année et pour les 5 ans à venir, les mesures et actions qu'elle entend entreprendre en vue d'obtenir une certification en tant que « Cité de l'Energie » d'ici 2019 au plus tard. Ces actions touchent plusieurs domaines : infrastructures, bâtiments communaux, planification du territoire, mobilité, communication, organisation interne, etc. Elles concernent ainsi la quasi-totalité des directions et services communaux. Ceux-ci seront chargés de leur mise en œuvre, sous la coordination générale de la Direction des travaux et des services industriels. Une communication détaillée sera adressée au Conseil communal dans le courant de l'année 2015 sur ce sujet.

VCEU N°8 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Réduction des pertes annuelles en eau de boisson

La commission de gestion émet le vœu que la Direction des travaux et des services industriels prenne des mesures efficaces afin de réduire rapidement les pertes annuelles (15 %) en eau de boisson, récurrentes depuis de nombreuses années.

Réponse de la Municipalité :

La Direction des travaux et des services industriels est sur le point de terminer l'élaboration d'un plan d'actions dont elle a fait approuver les lignes directrices en 2014 par la Municipalité, destiné à réduire le taux de fuites sur le réseau d'eau potable pullièran. Ce plan, qui sera soumis à l'approbation de l'ECA et du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires, repose principalement

sur 2 mesures. Premièrement, la mise en place d'un réseau permanent de capteurs permettant de détecter en temps réel l'apparition de fuites sur le réseau. Deuxièmement, un meilleur étagement des pressions dans les conduites du réseau, afin de limiter les pertes d'eau causées par les fuites diffuses et de réduire l'importance des dégâts en cas de rupture. Les mesures retenues seront présentées au Conseil communal par le biais d'un préavis, en même temps qu'une demande de crédits pour leur financement.

VŒU N°9 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Sources de Montpreveyres

La commission de gestion émet le vœu que le dossier des sources de Montpreveyres soit traité avec célérité et ceci dans le respect des décisions prises par le conseil communal en 2006.

Réponse de la Municipalité :

La Direction des travaux et des services industriels et la Municipalité partagent le vœu de la commission de pérenniser et de développer la production du champ sourcier que la Ville de Pully exploite à Montpreveyres. Avant de poursuivre les études relatives à une réhabilitation des captages existants et à la recherche de nouvelles sources - dernier volet du préavis N°07-2006 - il est toutefois nécessaire de régler d'abord les difficultés que rencontre l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) à utiliser puis à restituer à la Ville de Pully l'équivalent de la production actuelle des sources de Montpreveyres.

Si la recherche d'une solution a bien avancé sur le plan technique, les négociations sont difficiles et complexes entre les nombreux partenaires impliqués. D'importants efforts restent encore à fournir dans ce dossier pour qu'une solution soit trouvée sur les plans conventionnel et financier. La Municipalité reste toutefois déterminée à poursuivre les efforts déjà menés dans ce sens depuis l'apparition des problèmes, en automne 2011, pour trouver une issue rapide à ce dossier.

VŒU N°10 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Réalisation des projets de développement prévus dans les prochaines années

La commission de gestion émet le vœu que la Municipalité établisse un rapport explicatif sur les moyens qui seront mis en œuvre pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement qui empêchent ou empêcheraient de réaliser l'ensemble des projets de développement prévus dans les prochaines années.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité est confrontée à des difficultés évidentes pour réaliser l'ensemble des projets de développement prévus par le programme de législature. La différence importante observée ces dernières années entre les montants inscrits dans le plan des investissements et les montants effectivement dépensés en est le meilleur reflet. Les difficultés se rencontrent dans tous les domaines (projets urbanistiques, projets d'infrastructures, bâtiments communaux, etc.) et ont des causes multiples.

Grâce aux nouveaux postes créés pour la mise en œuvre du PALM, le problème de manque d'effectif auquel était confronté le bureau technique de la Direction des travaux et des services industriels pour réaliser les projets prévus au plan des investissements devrait progressivement s'amenuiser, d'ici en tout cas à ce que les mesures de réorganisation entreprises lors de l'engagement de ces nouveaux collaborateurs aient déployé tous leurs effets et que les études nouvellement lancées après leur arrivée se concrétisent par des travaux.

Les projets du PALM ont un impact marqué sur les aménagements extérieurs, sur la route, sur le trafic, et sur la mobilité au sens large. Il ne s'agit plus de simples projets de renouvellement de conduites, mais de projets complexes engendrant souvent des changements importants pour les usagers du domaine public, pour la population, et pour les acteurs économiques. Ces projets génèrent donc naturellement plus de discussions, de négociations, de résistances, d'oppositions, et donc plus de travail et de temps.

Les études sectorielles (trafic, stationnement, etc.) qu'impliquent ces projets en amont de leur élaboration, les efforts accrus de coordination qu'ils demandent avec les services cantonaux en charge des routes et de la mobilité, et l'acquisition de plus en plus souvent nécessaire d'emprises sur fonds privés pour permettre leur réalisation, sont d'autres facteurs qui accroissent le travail et le temps.

Pour faire face à ces difficultés, les mesures de communication au sens large, incluant des mesures d'information, de participation, et de concertation avec les groupes d'intérêt, et ce le plus en amont possible de l'élaboration des projets, sont, de l'avis de la Municipalité, les mesures à développer prioritairement pour favoriser la compréhension, l'acceptation et l'avancement des projets. Les démarches de concertation que la Municipalité va initier en 2015 sur les projets de réaménagement du centre-ville vont directement dans ce sens. Ces mesures préfigurent celles que la Direction des travaux et des services industriels et la Municipalité entendent suivre ces prochaines années pour accompagner et faciliter le développement nécessaire de Pully.

VCEU N°11 - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Coordination des chantiers

Constatant que la rénovation de la passerelle Verdaine figurant dans le préavis N°04-2015 aurait pu être effectuée simultanément à la requalification des espaces publics du secteur gare du préavis N°02-2013, la commission de gestion souhaite qu'à l'avenir, la direction de l'urbanisme et de l'environnement coordonne mieux ses chantiers avec ceux de la direction des travaux et des services industriels.

Réponse de la Municipalité :

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels travaillent toujours en étroite collaboration lorsqu'il s'agit d'interventions sur l'espace public.

En l'occurrence, le diagnostic statique de la passerelle Verdaine a été fait par un ingénieur bien après l'élaboration du préavis sur l'accès aux quais. Il n'était donc pas possible d'intégrer la rénovation de cette passerelle dans ce chantier. De surcroît, il aurait été peu apprécié des citoyens que la passerelle Verdaine soit fermée en même temps que les autres passages déjà fermés simultanément du fait des délais très courts imposés par les CFF.

Il faut dire aussi que les travaux des accès aux quais et ceux de la passerelle Verdaine ne sont pas de même nature. La rénovation de la passerelle Verdaine ressort aux ouvrages d'art (notamment avec tunnel de protection en dessus des voies) alors que les accès aux quais sont du génie civil standard.

Ainsi, le fractionnement des études et des travaux tel que proposé s'avère la démarche la plus pertinente pour mener à bien les réalisations prévues.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2015, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 9 séances :

11 février

- Préavis N°01-2015 --> préavis renvoyé à la séance du 11 mars 2015 - Réorganisation des locaux de la Vigne - Crédit demandé CHF 2'760'000.00 ;
- Préavis N°02-2015 Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Adoption du règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally « Déchets/Objets encombrants » ;
- Motion de M. le Conseiller P. Jaquet « Système urbain d'information dynamique » ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari « Pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune » ;
- Postulat de M. le Conseiller D. Simos « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges » ;
- Postulat de MM. les Conseillers J.-B. Paschoud et Eugène Roy « Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari à propos de la pose de parois antibruit par les CFF le long de l'av. des Alpes à Pully Nord.

11 mars

- Préavis N°01-2015 - Réorganisation des locaux de la Vigne - Crédit demandé CHF 2'760'000.00 ;
- Préavis N°03-2015 --> préavis retiré par la Municipalité - Mise en oeuvre de la stratégie de communication sur le développement urbanistique de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 201'000.00 ;
- Préavis N°04-2015 Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00 ;
- Motion de Mme la Conseillère V. Kuonen « Réintroduction du ramassage des déchets encombrants » ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler « Pour réintroduire le ramassage des déchets volumineux et encombrants porte à porte ».

29 avril

- Préavis N°05-2015 --> reporté au 27 mai 2015 par le Conseil communal - Adoption d'un nouveau Règlement du conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes ;
- Préavis N°06-2015 Centre sportif de Rochettaz - Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully - Crédit demandé CHF 1'760'000.00 ;
- Préavis N°07-2015 Entretien du patrimoine construit - Etape 2015-2017 - Crédit demandé CHF 1'071'500.00 ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler « Pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte » ;
- Motion de Mme la Conseillère V. Kuonen « Réintroduction des déchets encombrants » ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler « Pour l'étude prioritaire et la création d'une déchèterie communale » ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Chevalley « Pour une option de l'envoi informatisé de la documentation communale à destination des membres du Conseil communal ».

27 mai

- Préavis N°05-2015 Adoption d'un nouveau Règlement du conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes ;
- Préavis N°08-2015 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley ;
- Préavis N°09-2015 Réseau informatique dans les bâtiments scolaires - Crédit demandé CHF 880'000.00 ;
- Préavis N°10-2015 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015 - 1^{re} série - Crédit demandé CHF 28'000.00 ;
- Préavis N°11-2015 Ch. de Pierraz-Portay, partie Sud - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Renouvellement des conduites industrielles - Réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 915'411.00 ;
- Préavis N°12-2015 Immeuble sis ch. du Montillier 7 - Reconduction et modification du droit de superficie ;
- Postulat de M. le Conseiller R. du Bois « Pour une révision du PGA (Plan Général d'Affectation) » ;
- Postulat de M. le Conseiller G. Mieli --> retiré par M. le Conseiller Mieli « Espace de verdure et de détente pour tous ».

24 juin

- Préavis N°13-2015 Rapport de gestion 2014 ;
- Préavis N°14-2015 Comptes année 2014 ;
- Préavis N°15-2015 Convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;

- Préavis N°16-2015 Règlement du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales ;
- Interpellation de Mmes les Conseillères M. Thalmann et A. Viredaz Ferrari « Préavis N°12-2015 adopté par le Conseil communal le 27 mai 2015 » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari et M. le Conseiller Y. Nour « Autorisation octroyée par la Municipalité de Pully de démolir la Villa Romantica ».

30 septembre

- Préavis N°17-2015 Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule - Crédit demandé CHF 1'545'000.00 ;
- Préavis N°18-2015 Modification du Règlement intercommunal de la taxe de séjour ;
- Préavis N°19-2015 Préavis complémentaire au préavis N°05-2015 - Adoption d'un nouveau Règlement du Conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes ;
- Postulat de M. le Conseiller R. du Bois --> reporté à la prochaine séance « Pour une révision du PGA (Plan Général d'Affectation) ».

28 octobre

- Préavis N°20-2015 Arrêté d'imposition pour l'année 2016 ;
- Préavis N°21-2015 Mur d'escalade - Crédit demandé CHF 70'000.00 ;
- Préavis N°22-2015 Rétribution du syndic et des conseillers municipaux ;
- Postulat de M. le Conseiller R. du Bois « Pour une révision du PGA (Plan Général d'Affectation) » ;
- Motion de M. le Conseiller R. Golay « Agenda 21 pour Pully » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère S. Collet et consorts « Pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully ».

25 novembre

- Préavis N°23-2015 Mise en place d'une Gestion Electronique des Documents (GED) - Crédit demandé CHF 330'000.00 ;
- Préavis N°24-2015 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015, 2^e série - Crédit demandé CHF 8'319'700.00 ;
- Préavis N°25-2015 --> préavis retiré par la Municipalité - Approbation du plan de quartier « Roches-Rochettaz » - Renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Crédit demandé CHF 844'550.00 ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon « Vers une politique sociale des Seniors de Pully » ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Thalmann « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement ».

10 décembre

- Préavis N°26-2015 Budget de l'année 2016 ;
- Préavis N°27-2015 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2015 à 2019 ;
- Motion de M. le Conseiller R. Golay « Agenda 21 pour Pully » ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Thalmann « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement » ;
- Postulat de MM. les Conseillers J.-B. Paschoud et E. Roy « Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise ».

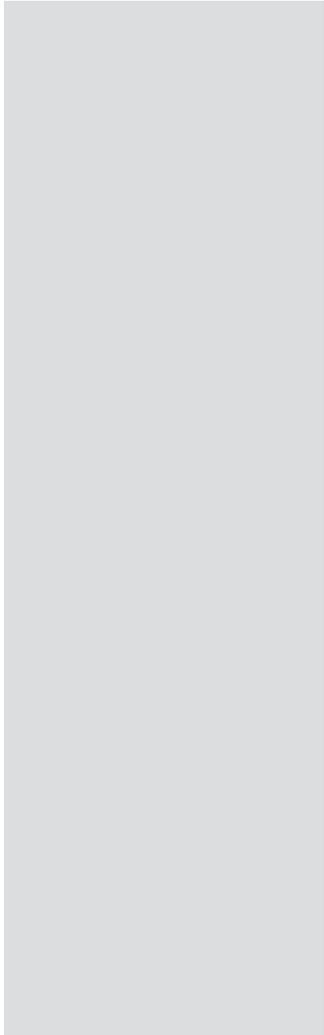
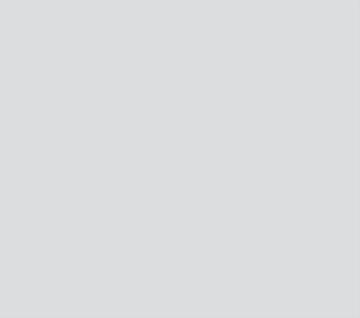
MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2015

- Motion de M. le Conseiller R. Golay « Pully, cité de l'énergie 2012 » ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari « Pour améliorer l'information et la concertation sur les projets liés au Schéma directeur Est lausannois (SDEL) ».

Postulats en suspens au 31 décembre 2015

- Postulat de M. le Conseiller J.-P. Chapuis « Préserver et vivifier le centre de Pully » ;
- Postulat de M. le Conseiller F. Khosrov pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Bolognini et M. le Conseiller S. Rinsoz étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Chevalley « Pour l'achat d'un dispositif de vote électronique » ;
- Postulat de M. le Conseiller P. Diesbach sur l'aide individuelle au logement ;
- Postulat de M. le Conseiller P. Haldy pour un plan directeur du trafic à Pully ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Pfister pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit ;
- Postulat de M. le Conseiller D. Simos « Pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully » ;
- Postulat de Mme la Conseillère M. Thalman « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement » ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Golay « Agenda 21 pour Pully ».



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE, DES FINANCES ET
DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion 2015 est le dernier de la Municipalité actuelle, répondant de sa gestion sur une année complète. L'heure est au bilan, à la rétrospective, non pas sur la seule année 2015, objet de ce rapport, mais bien sur les 5 ans de la législature. C'est le moment pour la Municipalité de faire le point sur son programme de législature, distribué début 2012 à l'ensemble de la population. Ce programme reflétait les réflexions et discussions de l'exécutif au début de son mandat, sur les thèmes principaux concernant la vie de notre collectivité.

L'élaboration du bilan de la législature est en cours ; il fera l'objet d'un document à nouveau distribué à l'ensemble de la population, fin mai - début juin 2016, moment choisi volontairement hors de la période électorale.

Dans la perspective d'une réhabilitation progressive du centre-ville, la Municipalité a mené, depuis 2011, une série d'études indispensables pour en comprendre les enjeux et les contraintes, tant du point de vue de l'urbanisation que de la mobilité. Ces études ont fait l'objet d'une synthèse, le Masterplan, qui regroupe un ensemble d'orientations stratégiques pour les projets à venir.

La Municipalité souhaite maintenant compléter ces approches techniques par la perception et les attentes de la population de Pully, afin de faire évoluer ses réflexions sur le centre-ville dans un esprit de concertation et de dialogue. En effet, la problématique ne se limite pas à traiter une question d'aménagement urbain ; il faut encore se préoccuper de l'utilisation et de l'animation des espaces publics.

La démarche participative lancée en fin d'année, apparaît aujourd'hui comme un élément indispensable pour donner une nouvelle impulsion au développement des projets futurs sur le centre-ville, en élargissant leur base de réflexion et en renforçant leur acceptabilité, par l'intégration de la perception de la population.

Au-delà des grands projets en cours ou à venir, ce rapport de gestion est le reflet de l'activité quotidienne de nos Directions. Il met une nouvelle fois en évidence, la diversité et la qualité des prestations assumées par l'Administration au profit de notre population, mais aussi pour les visiteurs de passage. Ce point mérite d'être souligné, alors que la tendance actuelle est plus souvent à relever quelques imperfections, plutôt que de se réjouir de ce qui fonctionne bien.

Gil Reichen

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un recours, actuellement en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale.

Pour la DUES, 13 nouveaux recours ont concerné la police des constructions, venant s'ajouter aux 8 recours des années précédentes encore ouverts, dont 2 sont actuellement pendants devant le Tribunal fédéral.

Au cours de l'année, 6 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP) :

- 5 ont été rejetées ;
- 1 a été admise ;
- 2 ont été retirées.

Au 31 décembre 2015, 13 causes restaient en attente d'un verdict.

Durant l'année, 7 cas ont concerné Parcs et Promenades :

- 2 recours sont en cours devant la CDAP ;
- 3 causes sont en cours devant la Justice de Paix ;
- 2 causes ont été jugées par la Préfecture du district de Lavaux-Oron.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 4 recours :

- les 4 recours sont en cours devant la CDAP (recours contre la taxe de base en matière de déchets).

La DDGS a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 3 litiges portant sur le droit du bail :

- 1 recours a été rejeté ;
- 1 recours a été retiré ;
- 1 recours est en cours.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles s'est réunie une fois en 2015.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle N°175 - Av. de Lavaux 77 et ch. de Pallin 4
Cession gratuite, vente et constitution de servitudes - Convention relative à la construction d'un bâtiment administratif dans le cadre du PPA Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude.
- Parcelle N°1201 - Ch. de Chamblandes 33 et ch. de Tourronde
Division de bien-fonds et transfert immobilier - Fractionnement résultant des plans et tableau de mutation établis par l'ingénieur-géomètre. Elargissement du ch. de Tourronde.
- Parcelle N°1339 - Av. Général Guisan 62
Division de bien-fonds et transfert immobilier - Fractionnement de la parcelle pour élargissement du trottoir.
- Parcelles N°1942, DDP 1997 et 2142 - Ch. du Liaudoz 75
Constitution de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux claires en faveur de la parcelle N°2142.
- Parcelle N°2022 - Ch. du Liseron 6
Division de bien-fonds et transfert immobilier - Cession gratuite à la Commune de Pully d'une surface de 20 m² pour conservation de la chaussée existante.
- Parcelle N°2074 - Ch. du Liaudoz 35 et ch. du Liseron
Division de bien-fonds et transfert immobilier - Cession de 12 m² pour conservation de la chaussée existante.

- Parcelle N°3062 - Bd de la Forêt 3 et 3A
Promesse de constitution d'une servitude de passage public. Emprise d'environ 86 m² sur la parcelle.
- Parcelle N°3261 - Ch. du Grillon 11
Promesse de constitution d'une servitude de passage public - Emprise d'environ 28 m² sur la parcelle.
- Parcelle N°3581 - Bd de la Forêt 43
Promesse de modification de limite et de vente et constitution de droit d'emption - Promesse de cession d'une surface nette d'environ 15 m² au domaine public - Projet du Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert - Aménagements routiers et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'un interface multimodal, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles.
- Parcelles N°3713 et 3714 - Ch. des Boverattes 1
Division de bien-fonds, transfert immobilier et inscription d'une servitude en faveur de la Commune - Conservation de la chaussée existante, constitution d'une servitude de canalisations d'eaux claires, d'eaux usées, d'eau potable et d'électricité en faveur de la Commune.
- Parcelle N°7407 - Av. des Peupliers 29-31
Transfert immobilier - Cession immobilière effectuée selon les conditions du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions.
- Parcelle N°7426 - Av. Général Guisan 45
Transfert immobilier et constitution de servitude en faveur de la Commune - Création d'une servitude de passage public à pied - Transfert de la parcelle au privé communal.
- Parcelle N°19 - Ch. du Pré de la Tour 12/13/14
Parcelle N°20 - Av. du Prieuré 21
Parcelle N°21 - Av. du Prieuré 17
Parcelle N°22 - Av. du Prieuré 19
Parcelle N°23 - Av. du Prieuré 15
Parcelle N°24 - Av. du Prieuré 13
Parcelle N°25 - Av. du Prieuré 11
Parcelle N°111 - Talus CFF Quai Nord
Parcelle N°3319 - Ch. du Pré de la Tour/Pl. de la Clergère 15/16
Promesse de cessions gratuites avec constitution de droits d'emption et promesse de constitutions et radiations de servitudes - Projet de plan de quartier « Clergère Sud » portant sur les parcelles désignées permettant de compléter le réseau piétonnier du centre et d'améliorer l'accessibilité aux quais CFF ainsi que de densifier un secteur du centre-ville proche de toutes les commodités et bénéficiant d'une accessibilité aux transports en commun.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet de coordonner les mesures à prendre lorsqu'il s'agit de dossiers impliquant plusieurs services.

Groupe de travail « Locaux »

Réactivé en 2013 avec pour mission de coordonner la réflexion sur le projet de rénovation du Prieuré, le groupe de travail « Locaux » a poursuivi son travail. Après avoir contribué à la rédaction du préavis N°22-2014 - « Création d'un Hôtel de Ville/Assainissement et extension de la Villa romaine/Requalification des espaces publics/Elaboration d'un plan de quartier/Organisation d'un concours de projets d'architecture/Crédit demandé CHF 830'000.00 », le groupe a été sollicité par la DUES pour la préparation du concours d'architecture et l'élaboration du plan de quartier « Prieuré - Villa Romaine ».

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil - disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) - qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Le Conseil communal a transmis à la Municipalité, lors de sa séance du 10 décembre 2015, le postulat de M. le Conseiller R. Golay « Un agenda 21 pour Pully », auquel elle répondra ultérieurement par un rapport.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N°5-2011 - « Politique d'intégration à Pully »), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pulliérane afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive. L'intégration est appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, quelle que soit l'origine de la personne concernée, dans le cadre du mandat général du ou des services compétents.

Le délégué à l'intégration est en contact avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (ci-après BCI), les communes avoisinantes (Paudex, Belmont, Lutry) et les différentes entités communales concernées, telles l'Office de la population, le bureau des naturalisations, la DJAS et la Sécurité publique.

Suite au succès rencontré par le cours de français pour parents allophones mis en place en 2014, reconduit cette année, un second cours de français pour débutant est également proposé depuis cette année.

La Municipalité a par ailleurs répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère S. Collet et consorts « Pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidants à Pully » lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2015. La Municipalité y indique qu'elle poursuit sa politique d'intégration, qui répond aux besoins et attentes de la population et lui permet d'appréhender de façon efficace et efficiente tout changement de situation qui pourrait nécessiter une action publique, sans multiplier pour autant les intervenants et alourdir les procédures administratives.

Cyberadministration

La communication N°9-2011 - « Etat des lieux de la cyberadministration à Pully » relevait que « Pour [...] la réalisation de démarches administratives sans discontinuité, il sera nécessaire d'évaluer préalablement les ressources et investissements nécessaires ; sa mise en œuvre nécessitera une planification sur plusieurs années, développée sur la base d'une stratégie spécifique en matière de cyberadministration ».

Différents contacts ont été pris avec le Canton, laissant espérer la mise en œuvre progressive de la cyberadministration de concert avec le Canton et les communes. Cette démarche collaborative nécessite toutefois un investissement en temps conséquent afin de répondre in fine au mieux aux besoins et attentes de tous les intervenants. Le Canton n'ayant pas fait d'avancées significatives dans ce domaine durant l'année écoulée, cette thématique n'a pas connu de développement particulier en 2015.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information. Dans ce contexte, le Secrétaire municipal a été sollicité pour faire partie d'un groupe de travail institué par le Canton sur la révision de la Loi sur le droit de cité vaudois, rendue nécessaire par la nouvelle Loi fédérale sur la nationalité suisse et son ordonnance d'application.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 32'000.00 (CHF 31'500.00 en 2014).

La Municipalité a collaboré avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Fedevaco et la Fondation Jan & Oscar) et a notamment soutenu les projets suivants :

- Construction de salles de classe et toilettes pour l'école enfantine et primaire du village de Kinh Xuoi, commune de Thong Hoa, dans la province de Trà Vinh au Vietnam ;
- Assurer l'éducation, la formation, et l'intégration de jeunes aveugles au Burkina Faso ;
- Construction d'un bâtiment pour l'école primaire de Hua Fai, dans le district de Mae Sot en Thaïlande.

TRANSPORTS PUBLICS

La ligne 47 circule nouvellement toutes les 15 minutes en journée et 30 minutes le soir. Cette ligne urbaine répond au fort besoin de développement des liaisons Nord-Sud dans l'Est lausannois, tout en se rabattant également sur la gare CFF de Pully. La ligne 25 verra sa cadence renforcée en 2016. Les autres lignes n'ont pas connu de développements particuliers, l'offre semblant attractive au regard de la fréquentation globalement en hausse.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale, afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées, auxquelles la Municipalité est invitée

En principe, au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente les Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully avec le soutien de la Ville, dont notamment :

- Le Festival'entre2 ;
- Le Lausanne/Pully For Noise Festival ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi « Graine de foot », la Fête du Tennis Club et SunDay's Cycling ;
- Diverses fêtes de quartier ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre itinérant Transvaldésia ;
- La Fête du Sauvetage et la Semaine du soir du Club Nautique de Pully ;
- 2 Milongas (danse de tango argentin en plein air) au Port et sur l'esplanade du Prieuré.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pullliérans (conférence du Prof. René Prêtre, chef du Service de chirurgie cardio-vasculaire du CHUV) ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en Fête (Nocturnes).

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont une nouvelle fois été proposées gratuitement à la population (visite commentée de l'exposition « Zao Wou-Ki : La lumière et le souffle »/visite guidée du carillon de Chantemerle/visite de l'exposition « Archéo-test. A la recherche des gestes perdus »). Par ailleurs, une balade à travers Pully, guidée par M. Pierre Corajoud, a été organisée, suite à la publication de la brochure intitulée « Balade à Pully ».

AFFAIRES JURIDIQUES

Les 2 juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent une assistance juridique à l'ensemble des services de l'Administration. Les domaines d'activité sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à effectuer une recherche sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux ou encore à rédiger des correspondances ou des documents à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemple, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2015 :

Avis de droit et recherches

- Canalisation communale sur fonds privé au bénéfice d'une servitude : prise en charge des frais de déplacement ;
- Résiliation anticipée d'une convention de durée déterminée ;
- Conformité d'un passage piéton au regard des normes VSS ;
- Sanctions en cas de non-respect de la législation et de la procédure mise en place en matière de permis de fouille ;
- Exigences en matière d'accessibilité des bâtiments par les pompiers (fenêtres ouvrantes) ;
- Garantie pour les défauts dans le cadre du contrat d'entreprise ;
- Examen de différents points en lien avec le nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau ;
- Recherches auprès de la SUISA concernant l'obtention des droits d'utilisation d'œuvres musicales ;
- Exonération de l'obligation de construire des places de stationnement : examen des conditions ;
- Base légale relative à la taxe « micropolluants » sur les eaux usées.

Décisions - recours - procédures devant les tribunaux

- Recours contre la taxe de base d'élimination des déchets - suivi des procédures en cours devant le Tribunal cantonal ;
- Succession Kainer: suivi des procédures en cours devant les tribunaux ;
- Décisions sur opposition en matière de taxe de raccordement aux réseaux d'eau ;
- Décisions en matière d'abattage d'arbre et suivi des procédures en cours devant le Tribunal cantonal ;
- Décisions sur opposition en matière d'émoluments (permis de construire) ;
- Décisions en matière d'octroi de la bourgeoisie communale ;
- Décisions sur opposition en matière d'octroi de permis de fouille ;
- Décisions sur opposition en matière de taxe de raccordement aux réseaux d'électricité.

Conventions (rédaction, analyse ou relecture)

- Contrats de mandat dans le cadre de l'inventorisation des œuvres du Musée d'art de Pully ;
- Contrat d'achat de spectacle pour l'Octogone ;
- Contrats de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Convention avec les CFF concernant le passage piétonnier dans le cadre du plan de quartier « Clergère Sud » ;
- Contrat de gestion déléguée avec Romande Energie Commerce SA ;
- Contrat de dépôt à long terme en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Convention de dépôt d'archives.

Divers

- Suivi de la mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel communal: réponses à des questions en lien avec l'application de ce dernier ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Rédaction de courriers en lien avec les nuisances provoquées par les chantiers communaux ;
- Requêtes de mainlevée d'opposition en matière de poursuites ;
- Suivi de dossiers en lien avec l'aide complémentaire communale à l'AVS/AI ;
- Rédaction de courriers en lien avec la taxation de l'impôt foncier ;
- Collaboration à l'établissement des statuts de la nouvelle Association des Responsables Ressources Humaines des Villes Vaudoises ;
- Divers courriers en relation avec la taxe de base d'élimination des déchets ;
- Inspection locale dans le cadre d'un conflit de voisinage concernant des arbres en bordure de propriété ;
- Rédaction de clauses en matière de confidentialité et de protection des données personnelles ;
- Dénonciation à la Préfecture pour violation de la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites ;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

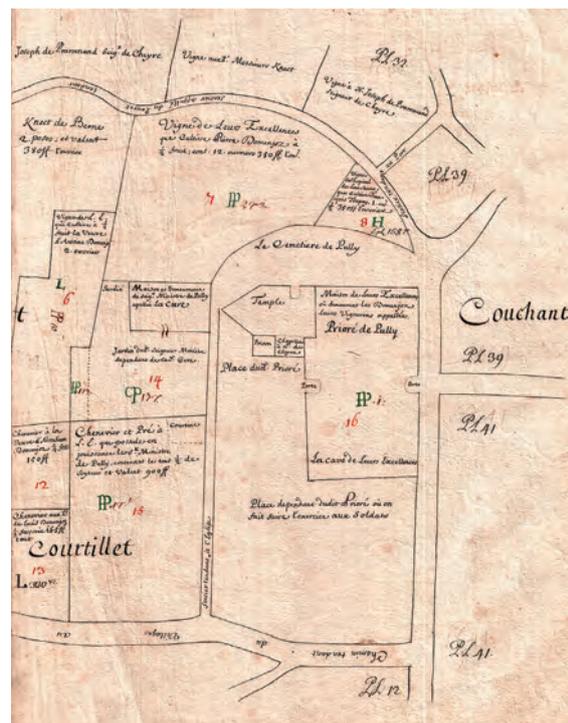
ARCHIVES

L'archiviste participe à la réflexion sur l'avenir documentaire de la Ville par la gestion électronique des documents et au choix du logiciel, ce parallèlement à la mise en place de plans de classement et de règles de conservation.

Travaux spécifiques à l'Administration Générale (DAGF)

Retranscription informatique détaillée des documents essentiels, tels que :

- Procès- verbaux de la Municipalité : 1966 à 1969 ;
- Préavis : liste des préavis de 1966 à 1970 ;
- Registre du contrôle des habitants: adresses et noms de propriétaires et locataires, lettres S à Z, des années 1910 ;
- Boîtes 77 à 93 des années 1930 à 1980 de l'Administration générale : noms des personnes naturalisées complétées pour avoir un inventaire adéquat ;
- Restauration du Registre de plans de Pully de 1689 par les Ateliers Strebel, à Hunzenschwil ; scan des pages avant de les faire recoudre.
 - vérification de l'authenticité des cadastres et des versions différentes par rapport à ceux des Archives Cantonales Vaudoises : 1689. Achat des pages manquantes pour recréer le premier cadastre complet de Pully de manière électronique ;
 - publication d'un article à ce sujet dans le Journal Communal de juin (Pully au 17^e) ;
 - proposition et analyse des cadastres pour une future superposition historique des plans dans les géo-données du logiciel SIGIP.



Le Prieuré en 1689

D'autres travaux ont été effectués pour valoriser les archives historiques :

- Dépôt légal : versement des rapports de gestion depuis 1970. Centralisation des envois depuis les Archives.
- Logiciel intercommunal AtOM : les Communes conservent les archives issues de leurs autorités et de leur administration ; certaines possèdent également des fonds privés, de familles, d'associations ou de sociétés locales, d'entreprises etc. Pour permettre aux chercheurs, aux étudiants, aux écoliers et à l'ensemble des citoyens de découvrir plus aisément ce que les Archives communales vaudoises conservent. Une plateforme a été créée, permettant d'accéder aux inventaires de leurs fonds d'archives. Pully est la 16^e commune à mettre en ligne ses inventaires. 625 notices ont été créées, dont :
 - 287 concernent la description des fonds administratifs publics qui peuvent être consultés sur place (Administration générale : anciens registres de l'Office de la population, procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil Communal, Finances, Urbanisme : registres des permis de construire, dont celui de 1899 à 1910 a été détaillé, anciens cadastres).
 - 338 notices décrivent 21 fonds privés déposés (la Paroisse de Pully, l'Association du Musée, EXPUL et le Chœur d'Hommes).
 - 46 photos emblématiques de Pully ont été rajoutées pour donner une visibilité iconographique à la Ville de Pully.
- Inventaires et conditionnement de fonds d'archives historiques (la Compagnie Linga, l'Ecole de Musique de Pully et les pompiers).

Records Management

La mission de « records management », gestion des archives courantes et intermédiaires, est toujours présente, en parallèle à une gestion plus traditionnelle des archives historiques.

- Service informatique : participation au Copil GED, analyse des offres reçues, sélection de 4 soumissionnaires sur 8 auditionnés, deuxièmes auditions et choix du logiciel ;
- Finances : transfert des archives intermédiaires au dépôt des Alpes et restructuration des archives courantes sur les étagères de la Maison Pulliérane, de 1997 à 2014. Elimination, avec l'aide de la Voirie, de 675 boîtes portées à l'incinération en toute confidentialité.
- Musée de Pully : inventaire des meubles à plans des Alpes (affiches) et tri de classeurs.
- Office de la Population : proposition d'un plan de classement.
- Service des ressources humaines : classement et mise à jour des archives ; élimination confidentielle des documents ayant terminé leur cycle de vie.
- DDGS : finalisation du plan de classement et versement des dossiers utiles dans une nouvelle arborescence, entrée en vigueur fin août. Une série de scans de plusieurs centaines de plans DDGS a débuté à la Damataire, pour sauvegarde et partage entre services.
- DJAS : tri et élimination des archives, en lien avec les départs à la retraite prévus.
- DTSI et DUES : poursuite de l'évaluation, du tri, du classement des documents de chantier et numérisation.
- PBC-PCi : l'archiviste a organisé le cours PBC pour les miliciens, début octobre : des fiches avec photo ont été établies pour tous les bâtiments de note 2 et la plupart de note 3 à Pully. Les archives personnelles du cdt J.-F. Delessert ont été classées, après son départ à la retraite.

En 2015, les Archives ont effectué 48 recherches, soit plus de 271 dossiers consultés, équivalent à une centaine d'heure de travail, transmission et discussion avec les demandeurs. Les recherches les plus intéressantes ont concerné le Centenaire du Collège Principal, le Club House du tennis, l'historique et la conservation des cadastres pulliérans de 1689 à 1930, ainsi que l'ancienne usine de la Paudèze.

BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE COMMUNALES

Tout au long de l'année 2015, la Bibliothèque Médiathèque a continué à valoriser un fonds documentaire de qualité auprès de ses usagers, tout en menant de nombreuses actions de médiation et d'animations socioculturelles.

Une politique documentaire a été élaborée par les bibliothécaires. Ce document cadre pose l'ensemble des modalités de sélection, d'acquisition, de mise à disposition et de conservation des différents types de documents.

Service au public

Durant l'année, 2'211 livres, 660 numéros de revue, 610 CD et 619 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2015, 41'926 livres, 11'012 CD, 4'417 DVD, 108 CD-rom et 1'095 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 58'558 documents.

Fin 2014, l'offre documentaire s'est enrichie d'un assortiment de e-books, mis à disposition depuis la plateforme e-bibliomedia. Il s'agit d'un projet réunissant plusieurs institutions publiques romandes et visant à créer un consortium pour donner accès gratuitement au public à ce type de ressource numérique. En outre, une sitotheque est hébergée sur le portail web de la Bibliothèque Médiathèque, regroupant des liens vers des sites internet de référence autour de plusieurs thématiques.

Pour compléter l'offre préexistante de livres en anglais, des ouvrages en allemand, italien et espagnol sont proposés dans la Section adulte depuis l'automne.

La Bibliothèque continue à accueillir une fois par mois un groupe de lecture issu du projet « Quartier solidaire Pully-Nord ».

Récapitulation des prêts 2013-2015

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2013	207	27'789	23'453	70'637	134	113	341	121'789	588
2014	242	28'284	24'358	79'338	117	101	328	131'980	545
2015	232	26'892	24'060	79'266	116	104	342	130'218	562

Une stabilisation générale du prêt est constatée avec une légère érosion pour les livres de la Section adulte. Dans le détail, le prêt de CD a de nouveau baissé de près de 10 %, ce qui confirme le déclin de l'intérêt des usagers pour ce support. De manière générale, les bibliothèques publiques prêtent de moins en moins de documents, raison pour laquelle les missions de ces dernières ont tendance à se redéfinir autour de prestations parallèles, comme la médiation et l'accueil.

Durant l'année, 68 usagers se sont inscrits à la plateforme e-bibliomedia, totalisant 452 prêts numériques.

En 2015, la Bibliothèque a compté 2'217 emprunteurs actifs, hormis les couples ou familles susceptibles d'utiliser un même compte. La part de Pulliérans en représente plus de la moitié.

Animations

Les animations et la médiation socio-culturelle représente un des grands axes dans la réorganisation de la Bibliothèque Médiathèque. De nombreux événements, destinés à différents publics, ont ainsi été proposés.

Un accent a été mis sur la collaboration avec d'autres institutions culturelles telles que le Musée d'art de Pully, avec lequel plusieurs événements ont pu être co-organisés.



- 22 janvier : Rencontre littéraire avec Damien Murith
- 28 janvier : Conte avec Stéphanie K
- 7 mars : Samedi des Bibliothèques Vaudoises 2015
- 28 mars : Atelier Cinéma stop-motion
- 7 mai : Zepless duo : concert acoustique
- 4 juin : Rencontre avec Aude Seigne (collaboration avec l'ArchéoLab)
- 18 juin : Fête de l'été
- 17 septembre : Rencontre littéraire avec Daniel Fazan
- 26 septembre : Le jardin des livres à la Nuit des Musées 2015 (collaboration avec le Musée d'art)
- 3 octobre : Atelier manga
- 4 novembre : Les bibliothécaires inventent des histoires
- 18 novembre : Conte musical avec la Cie La pie qui chante
- 3 décembre : Soirée littéraire autour de la dispute Gustave Roud/C.F. Ramuz (collaboration avec le Musée d'art)
- 10 décembre : Petit Noël de la Bibliothèque Médiathèque. Conte avec Barbara Sauser.

L'Association « Osons les livres » a proposé à 6 reprises l'animation « Chouette, bébé lit ! ».

Des contes en langue des signes ont été présentés à 2 reprises.

Plusieurs expositions thématiques ont été présentées, mettant ainsi en valeur des documents du fonds de l'institution.

Comme d'usage, plus de 500 « livres voyageurs » ont été déployés à la piscine de Pully et dans les caissettes d'échange durant la fermeture estivale de la Bibliothèque Médiathèque.

OFFICE DE LA POPULATION

Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2015

Suisses (dont 1'217 bourgeois de Pully)	12'237	68.13 %
Etrangers	5'724	31.87 %
Total	17'961	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	235	
Nombre de ménages	8'426	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 120 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 17'811 au 31 décembre 2015, non compris les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. qui donnent un chiffre de population totale de 17'961 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 44 ans)

0-19 ans	3'446	19.19 %
20-39 ans	4'403	24.51 %
40-64 ans	6'079	33.85 %
65-79 ans	2'715	15.12 %
80-89 ans	1'063	5.92 %
90 et plus	255	1.41 %
Total	17'961	100 %

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2003	1'551	155	160	1'527	16'181
2004	1'707	164	142	1'512	16'524
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'697 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'216 électeurs au 31 décembre 2015

10'302	suisses, dont	5'766	femmes et	4'536	hommes
1'914	étrangers, dont	942	femmes et	972	hommes

Contrôle de listes de signatures : 11 initiatives fédérales, 1 référendum cantonal, 4 référendums fédéraux, représentant 5'090 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

531 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2015.

NATURALISATIONS

En 2015, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 8 séances d'audition et entendu entre 6 et 8 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, la responsable des naturalisations a reçu 94 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants) originaires des pays suivants :

Allemagne	6	Chili	2	Inde	1	Royaume-Uni	1
Belgique	1	Colombie	2	Iran	3	Russie	3
Biélorussie	1	Equateur	1	Italie	13	Serbie	3
Bosnie-Herzégovine	2	Espagne	5	Madagascar	1	Thaïlande	1
Brésil	2	France	25	Portugal	10	USA	1
Canada	2	Grèce	2	Roumanie	3	Vietnam	1

112 dossiers (84 en 2014) ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure, à savoir :

- 72 dossiers de naturalisation ordinaire (53 en 2014) (art. 8 de la Loi sur le droit de cité vaudois - LDCV) ;
- 40 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) et aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV).

En 2015, 97 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter (près d'une cinquantaine par scrutin) à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par 2 personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par le Greffe. Ce dernier apporte un soutien technique au Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une dizaine de sinistres ont été déclarés aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile et de la responsabilité civile des véhicules).

Nonagénaires, centenaires

En 2015, 59 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (20 hommes et 39 femmes), 1 femme et 3 hommes leur 100^e anniversaire. Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 41 de ces aînés.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN, au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2015, 421 cartes ont été vendues (384 en 2014).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la Région Lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre, aux enfants de 9 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma, l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région ainsi que de nombreuses activités.

1'338 enfants ont participé à l'édition 2015 (dont 109 pulliérans) profitant des quelque 300 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée d'art de Pully, le SDIS et le Club Nautique). 426 enfants (dont 25 pulliérans) ont opté pour le Passeport farniente (sans les activités).

L'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise, qui regroupe 40 communes, est présidée par M. S. Chevalier, responsable du Greffe municipal de Pully.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les sujets traités par cette entité durant l'année 2015 sont divers et tournent autour de 3 thématiques : la sécurité au travail, la sécurité incendie et la santé au travail. Ils sont pilotés conjointement avec le Service des ressources humaines.

Santé

La campagne sur l'ergonomie au poste de travail informatisé s'est poursuivie en 2015 avec :

- l'analyse d'environ 80 postes de travail ;
- l'intervention d'une coach sportive spécialiste en sport santé, pour les bilans de mobilité des collaborateurs de la Direction.

D'autres actions santé ont été menées par le Service des ressources humaines en 2015 :

- le cours de prévention « alcool et dépendances » avec Addiction Suisse (8 cours pour 80 collaborateurs) ;
- la poursuite du cours de Pilates, qui réunit 17 collaborateurs ;
- les massages assis (155 massages réservés) ;
- la campagne de vaccins contre la grippe (28 collaborateurs dont 7 de l'ASEL).

Sécurité

Le concept sécurité de la Ville de Pully a été développé en 2015 au moyen de plusieurs actions :

- formation à la sécurité au travail pour les 18 répondants sécurité de la Commune, par Sécurité au travail en Suisse. Les 18 répondants ont été réunis 2 fois en 2015 (juin et décembre). Les membres de la Commission de sécurité, sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, ont été réunis 2 fois en 2015 (mai et novembre), dont une fois sur les sites de Guillemin et du cimetière ;
- organisation d'un cours « sécurité sur les chantiers de type génie civil » avec la Suva, pour 22 collaborateurs encadrant des chantiers de la Commune (DTSI, DUES et ASEL) ;
- clôture de l'ensemble des remarques du Service cantonal de l'emploi émises lors de leur visite du 31 mai 2013 et envoi d'un courrier de réponse ;
- réalisation d'un audit sécurité et analyse des conditions de travail du local forestier ;
- lancement de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva, pour 11 apprentis des services techniques ;
- rédaction d'une note sur les consignes de sécurité pour les petits travaux sur les toits ;
- recensement et validation du contenu des trousseaux de secours de l'ensemble des services de la Commune ;
- pilotage d'un groupe de travail sur le thème des défibrillateurs, rédaction d'un rapport à la Municipalité avec proposition d'implanter des défibrillateurs dans la Ville de Pully.

Des plans d'actions sécurité pour les locaux sont en cours de mise en œuvre pour les entités suivantes :

- Eau de boisson/électricité et éclairage public (DTSI)
- Voirie (DTSI)
- STEP (DTSI)
- Parcs et Promenades (DUES)
- Octogone (DAGF)
- Anciens-Moulins (DDGS)

Des actions ont été menées en 2015 dans le domaine de la sécurité incendie :

- exercices d'évacuation pour les collèges de Chamblandes, l'Annexe Ouest et Mallieu ;
- cours « sensibilisation feu » à l'ECA pour 53 nouveaux collaborateurs.

D'autres interventions ponctuelles peuvent être listées :

- rédaction du « flash Santé & Sécurité au travail » dans les éditions du Persinfo de 2015 ;
- sensibilisation à la sécurité pour les nouveaux collaborateurs, lors des matinées d'accueil (5 matinées d'accueil pour 36 nouveaux collaborateurs en 2015) ;
- création de la page « santé sécurité » dans l'intranet de la Ville de Pully ;
- intégration de la sécurité dans les cahiers des charges du personnel d'encadrement, dans les nouveaux contrats de travail ;
- réalisation d'un stage d'un chargé de sécurité en cours de formation à la Suva, sur le thème des statistiques accidents et sur la réalisation d'un portefeuille des phénomènes dangereux à la Voirie ;
- réalisation de 2 analyses d'accidents du travail.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend 3 institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : les Musées de Pully (Musée d'art et Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et l'Octogone - Théâtre de Pully

La Ville soutient également de nombreuses activités culturelles, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée.

Citons également la mise en place d'un nouveau réseau d'affichage dédié aux institutions et manifestations culturelles. Composé de 12 panneaux d'affichage placés au port, au ch. des Osches, à la pl. de la Gare, et sur les av. Samson-Reymondin, du Prieuré et de Lavaux, il offre une plus grande visibilité aux multiples activités des institutions culturelles et à diverses manifestations soutenues par la Ville.

MUSÉES DE PULLY

Les expositions du Musée d'art

Comme les années précédentes, la programmation du Musée d'art de Pully a souhaité maintenir un équilibre entre art classique et art contemporain et s'est articulée autour des axes suivants :

- la présentation d'un artiste contemporain (Mathias Schmied)
- la présentation d'un artiste de renommée internationale (Zao Wou-Ki)
- la présentation d'un artiste romand et la collaboration avec des institutions régionales (Gustave Roud)

Le Musée a organisé 3 expositions :

Mathias Schmied, Critical Mass of Silence

Né à Berne en 1976, Mathias Schmied vit et travaille à Paris. Diplômé des beaux-arts de Lyon, certaines de ses œuvres ont intégré les collections permanentes du MoMa (New-York), de la Fondation Rothschild (New-York) et du Fonds national d'art contemporain (Paris). Virtuose du scalpel, l'artiste découpe, confronte et amalgame. Il enlève de la matière, impose l'absence, laissant ainsi au spectateur le soin de combler le vide et le silence.

Mathias Schmied, C'est loin... 2005
Photo©Marcel Kultscher, MAP 2015



Zao Wou-Ki, la lumière et le souffle

Peintre, graveur, lithographe, illustrateur, Zao Wou-Ki fait partie des artistes présents dans de nombreuses collections françaises et suisses. L'exposition au Musée d'art de Pully, exceptionnelle en Suisse romande, présente Zao Wou-Ki oscillant sur le fil des mots, entre abstraction occidentale et calligraphie asiatique, au travers de gravures, d'aquarelles, d'huiles et de livres de bibliophilie.

L'exposition Zao Wou-Ki, la lumière et le souffle a permis de découvrir les liens particuliers qui unissent l'œuvre du grand peintre français d'origine chinoise à la poésie.

À son arrivée en France en 1948, Zao Wou-Ki crée rapidement des affinités avec des poètes et écrivains parisiens parmi les plus renommés de son temps comme René Char, André Malraux et Henri Michaux. Certains s'inspirent de ses gravures pour écrire des vers, d'autres lui demandent d'illustrer leurs poèmes. De ces échanges fleurit toute une partie de son travail d'estampes : des œuvres aériennes, des vides et des pleins, des paysages intérieurs combinés au souffle poétique.



Zao Wou-Ki, *Lithographie pour À la gloire de l'image et Art poétique de Roger Caillois*, 1976, 40 x 67 cm © Zao Wou-Ki ProLitteris, Zurich. Photo : courtoisie Sotheby's 2013

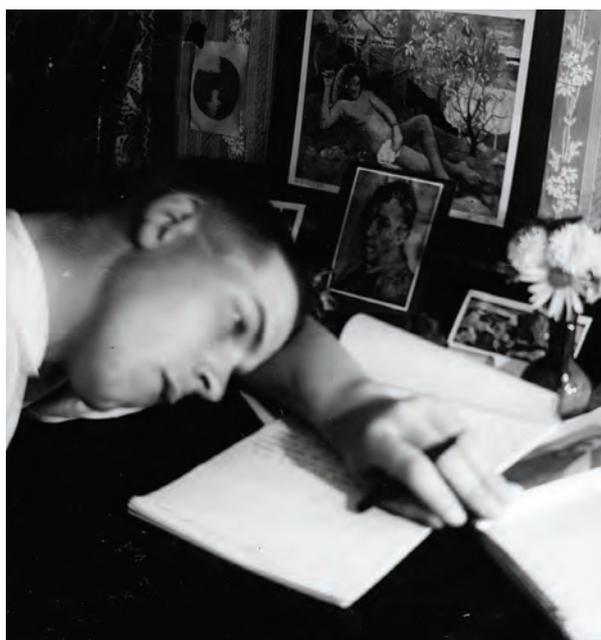
Gustave Roud. Les traces éparses du paradis

À l'instigation du Centre de recherches sur les lettres romandes de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Association des amis de Gustave Roud, le Conseil d'Etat vaudois a décrété 2015 « Année Gustave Roud ». En collaboration avec les chercheurs de l'UNIL, 4 institutions ont uni leurs forces pour valoriser les facettes de l'écrivain et du photographe : le Musée d'art de Pully, la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature à Montricher, le Musée Eugène Burnand à Moudon et la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. 3 livres et un site internet de référence ont également permis de mieux connaître son œuvre et sa vie.

Principales manifestations de l'année, les expositions de Pully et de Montricher ont présenté les 2 ans majeurs de la production de Gustave Roud : l'écriture et la photographie. Le Musée d'art a présenté le rapport intense de l'auteur à la peinture et à la gravure au travers d'œuvres d'artistes, ainsi que de sa propre production photographique. De son côté, la Fondation Jan Michalski s'est concentrée sur la poésie de Roud et sur les multiples activités littéraires du poète (traduction, critique, édition) par le biais de documents d'archives originaux et de photographies.

Les expositions autour de Gustave Roud ont été accompagnées de la publication de 2 ouvrages : un livre collectif illustré, proche d'un catalogue

de l'année, avec un balisage complet de l'œuvre multiple de Gustave Roud et un volume de témoignages, de réflexions et de photographies sur la maison de Gustave Roud, haut lieu de la poésie en Suisse romande. Un troisième livre consacré à la correspondance que l'auteur a échangée avec C.-F. Ramuz paraîtra en 2016.



Autoportrait couché sur le bureau, 1917
© Fonds Gustave Roud, BCU/Lausanne, C.-A. Subilia

Acquisitions, donations

L'année 2015 a été riche en donations et dépôts de grand prix, dont la valeur totale dépasse les CHF 300'000.00, montant environ 10 fois plus élevé que celui atteint par les donations 2014 (CHF 33'350.00).

Donations 2015

Artiste	Titre	Technique	Date
Carmen Perrin	Sans titre	Métal, pierre réfractaire, caoutchouc, bois	1986
Walter Maflì	<i>Bord du lac de Neuchâtel</i>	Huile sur toile	s.d.
René Auberjonois	<i>Portrait de Berthe Buchet, née Ramuz, sœur de l'écrivain</i>	Mine de plomb sur papier	1926
Cécile Cellier-Ramuz	<i>Vue du village d'Auvernier</i>	Huile sur toile	1910
Cécile Cellier-Ramuz	<i>Vue du port d'Ouchy</i>	Huile sur toile	1926
Zao Wou-Ki	Ensemble de 55 gravures et livres de bibliophilie	Techniques diverses	1950-2007
Mathias Schmied	<i>Critical mass of losing</i>	Spray et découpe sur affiche	2014
Francine Simonin	Ensemble de 18 œuvres sur papier	Techniques diverses	1970-2000

Communication

La communication des Musées de Pully s'adresse à différents publics-cibles : grand public, jeune public, écoles, entreprises, médias, collaborateurs internes, chacun de manière spécifique.

Un plan de communication ainsi que des supports spécifiques sont développés pour la promotion de chaque exposition et des activités en lien avec celle-ci. Entre autres supports de communication, de l'affichage au format mondial (F4) est prévu pour chaque exposition ainsi que pour les activités jeune public, notamment par le biais du réseau d'affichage culturel lausannois. Depuis le début 2015, Pully bénéficie également d'un réseau d'affichage culturel, qui se révèle très important pour le public de proximité.

L'envoi d'un « mailing » papier ainsi que d'un emailing (digital) est mis en place pour chaque exposition diffusant ainsi largement le programme d'activités du musée.

Le site internet www.museedartdepully.ch, entièrement remanié, a été mis en ligne début octobre 2015, suivi de près par le nouveau site de la Villa romaine (en ligne depuis fin décembre). Véritables outils d'information et de communication, ces nouvelles plateformes offrent une plus grande et une meilleure visibilité aux 2 institutions. Ils permettent en outre, grâce à l'envoi de « newsletters » ciblées, de toucher un grand nombre de personnes intéressées par les activités culturelles proposées par les Musées de Pully. Les inscriptions « en ligne » seront proposées dès 2016 en vue d'optimiser le service fourni aux visiteurs et aux habitués des Musées.

Les retombées presse en 2015 ont été importantes. Les 3 expositions du Musée d'art ont bénéficié d'une excellente couverture médiatique, notamment l'exposition Zao Wou-Ki qui a vu sa renommée dépasser les frontières suisses. Certains médias régionaux suivent le musée de façon régulière (24heures, L'Hebdo, Le Temps, la RTS, Le Régional, La Liberté) et des contacts privilégiés sont entretenus avec les journalistes permettant ainsi au fichier presse de s'étoffer.

A la Villa romaine, l'exposition temporaire « Archéo-test. A la recherche des gestes perdus » a également bénéficié de bonnes retombées médiatiques, notamment grâce à l'important programme d'activités organisé autour de l'exposition.



Pour les 2 institutions, l'accent est porté sur une communication spécifique jeune public, parallèlement aux nombreuses activités organisées pour celui-ci : affiche spéciale pour les activités « junior » au Musée d'art, nouvelle affiche spéciale « Archéologie » en 2015. Un flyer annonçant les activités de médiation de l'année, commun aux 2 institutions est imprimé à 10'000 exemplaires et distribué dans les lieux stratégiques (crèches, APEMS, lieux culturels pour les enfants tels que Petit Théâtre). En ce qui concerne les événements, Musée d'art et Villa romaine confondus trouvent également un relais régulier dans les pages spéciales des principaux médias et des agendas culturels en ligne.

Des partenariats importants pour les Musées de Pully

En 2015, les partenariats établis les années précédentes ont été renforcés : Université de Lausanne (UNIL), UNESCO, Réseau romand Science et Cité (RRSC) et l'Association Lavaux patrimoine mondial. L'exposition autour de Gustave Roud a permis d'intensifier les relations avec d'autres institutions culturelles comme évoqué ci-dessus.

L'année 2015 a vu la mise en place d'un partenariat d'échange de visibilité avec Payot Libraire, qui représente un important relais de communication pour les Musées (distribution des flyers d'exposition et des flyers jeune public dans les librairies romandes). Le soutien « sponsoring » UBS dans le cadre de l'exposition Zao Wou-Ki a été également un élément important en terme de visibilité du Musée d'art.

Recherches de fonds

En plus de leur budget de fonctionnement, et afin de pouvoir mener à bien les différents projets d'expositions et de médiation culturelle, la Villa romaine et le Musée d'art continuent de lever des fonds. Ainsi, plusieurs mécènes et institutions ont participé aux actions des Musées en 2015 et seront également sollicités pour 2016 (Loterie romande, Sandoz Fondation de Famille, Fondation Leenaards).

Fréquentation

La fréquentation des musées de Pully est en nette hausse en 2015, avec plus de 15'000 visiteurs (11'000 en 2014). 2 postes ont augmenté de manière considérable : le nombre d'élèves est passé d'environ 500 en 2014 à plus de 1'000 en 2015, notamment grâce à l'ouverture de l'ArchéoLab en septembre 2014, qui attire un jeune public fourni, et aux nombreux ateliers de médiation et anniversaires mis en place; par ailleurs, le public payant est 2 fois plus nombreux en 2015 qu'en 2014, ceci étant principalement dû à l'exposition du Musée d'art, Zao Wou-Ki, la lumière et le souffle.

Fréquentation MAP + VR + LABO	2015	2014
Elèves	1'114	540
Enfants	2'755	2'535
Autres	6'801	5'384
Payantes	4'663	2'682
Total	15'333	11'141

Médiation

En 2015, les Musées ont poursuivi le développement des activités pour les seniors, les adultes, les enfants et tout spécialement les scolaires. Près de 265 animations tous publics ont ainsi été organisées.

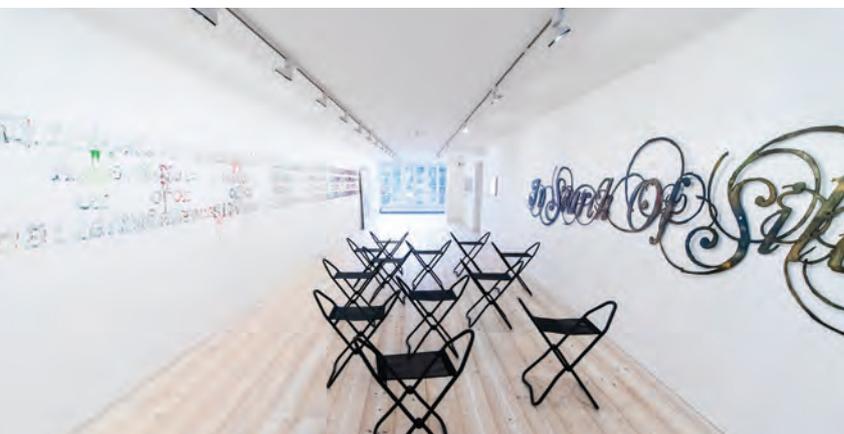
Le programme d'animation fixe et sur demande du Musée d'art, a connu un magnifique essor, accueillant 1'187 visiteurs, petits et grands confondus, pour des activités en lien avec les 3 expositions temporaires, telles que les visites famille, les ateliers Petits Formats (pour les tout-petits), les ateliers créatifs (7-12 ans), ainsi que les brunchs table ronde et soirées au musée.

Les Soirées au Musée

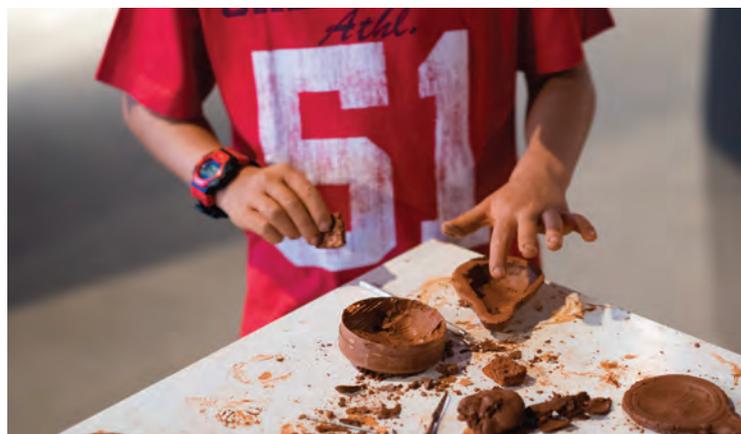
Une nouvelle formule destinée aux adultes a été lancée en 2015 : les soirées au Musée, ces dernières permettant de découvrir l'exposition sous un angle différent et complémentaire en compagnie d'artistes, de scientifiques ou de chercheurs. Le Musée d'art a organisé 4 soirées pour plus d'une centaine de participants, moments de partage, de discussion et de dialogue, dont la formule sera reconduite.

ArchéoClub

En 2015, la Villa romaine a lancé ses premiers stages de découvertes de l'archéologie : les ArchéoClub, stages permettant aux enfants de découvrir l'archéologie de manière variée sur 5 jours. Ils vont ainsi s'essayer à l'archéologie de terrain, l'analyse en laboratoire et rencontrer différents spécialistes. Une semaine en juillet et une en août ont été organisées durant les vacances scolaires. Ces 2 semaines ayant connu un vif succès (33 enfants participants), les stages seront reconduits en 2016 sur 4 semaines.



Exposition Mathias Schmied © M. Barraz



Un participant au stage ArchéoClub © M. Barraz

Halloween

Cet atelier frisson, rendez-vous incontournable de la Villa romaine, connaît toujours un vif succès. En 2015, les enfants ont pu découvrir l'univers fascinant de l'archéozoologie.

Le jeune public

Une offre élargie correspondant à 3 tranches d'âge - les petits (4-6 ans), les enfants (7-12 ans) et les ados/pré-ados (13-18 ans), établie en 2013 s'est développée en 2014 et 2015. Pour chaque tranche d'âge, les Musées sont à même d'offrir 2 à 3 activités spécifiques, pendant les expositions ou tout au long de l'année. Le programme anniversaire, lancé en 2013, est maintenant bien établi et près de 310 enfants ont fêté leur anniversaire au Musée d'art.

Les scolaires

Les Musées ont lancé en 2015 un programme spécifique destiné aux scolaires correspondant à leurs besoins et leurs critères pédagogiques. Grâce à l'appui de la Ville, la gratuité pour les écoles publiques vaudoises a été accordée. Une communication spécifique a été dessinée afin de pouvoir accueillir de nombreuses classes dans les 2 musées dont la fréquentation a atteint près de 1'200 élèves.

Les seniors

Un partenariat avec Connaissance 3, l'Université des seniors, a été proposé en automne 2015 sous la forme de cycles de conférences ou de visites commentées des différentes expositions. Couronné de succès, le partenariat est reconduit pour 2016 avec un nouveau cycle de conférences et visites guidées.

Pâkomuzé et Passeport Vacances

La participation des Musées aux programmes Pâkomuzé et Passeport Vacances a été renouvelée. Les activités proposées aux enfants et aux familles rencontrent un grand succès. En 2015, 21 activités ont été proposées (7 pour le Musée d'art et 14 pour la Villa romaine) et suivies par près de 300 enfants.

Nuit des Musées

Les Musées proposent un vaste programme d'animations en lien avec l'exposition temporaire de la Villa romaine Archéo-Test : des reconstitutions de Jeux olympiques grecs, des joutes sportives auxquelles le public pouvait participer, une performance de pythie et 2 sessions de spectacles présentant les rituels magiques grecs.

L'exposition Zao Wou-Ki, la lumière et le souffle a été mise en valeur par un duo de slameurs venus déclamer leurs textes poétiques en miroir des œuvres de l'artiste d'origine chinoise. Une scène ouverte dans le jardin du musée a été organisée pour laisser à chacun l'occasion de déclamer ses rimes et ses proses. De plus, des ateliers créatifs et 2 jeux de piste ont été proposés en continu lors de la manifestation.

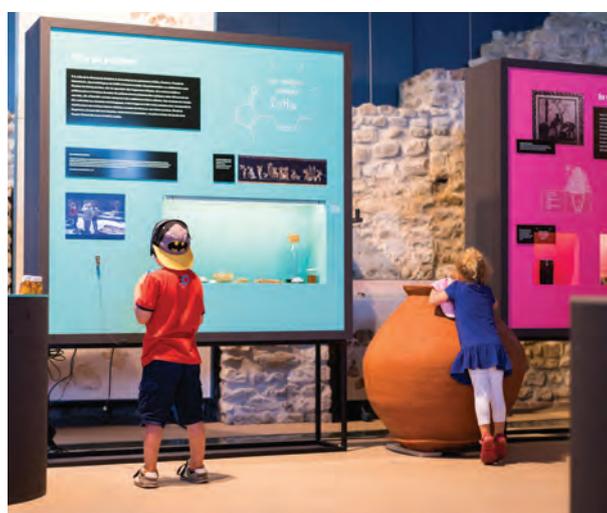


Villa romaine de Pully

Exposition Archéo-test. A la recherche des gestes perdus (du 9 mai au 29 novembre 2015)

En 2015, la Villa romaine a inauguré avec succès sa seconde exposition temporaire : *Archéo-test. A la recherche des gestes perdus*, permettant de mettre en lumière plusieurs projets de recherche en archéologie expérimentale menés récemment par des chercheurs suisses, français et luxembourgeois. Des problématiques variées et passionnantes ont pu être abordées, comme la vinification romaine, la fabrication de parfums, les teintures à partir de plantes et d'éléments organiques, la reproduction de chaussures d'après la découverte d'éléments de cuir, la production de céramiques et la technique de la fresque.

Au fil de la visite, petits et grands ont pu faire leurs propres expériences pour découvrir de quelle manière l'archéologie expérimentale permet de faire avancer la connaissance des sociétés du passé.



Des visiteurs de tous âges découvrent l'exposition Archéo-test © M. Barraç

Plusieurs événements ont été organisés en marge de l'exposition :

Les dimanches-découverte

4 journées spéciales ont permis au public de rencontrer les chercheurs qui ont collaboré à l'exposition.

- **En route pour un monde en couleurs :** le dimanche 10 mai, Fabienne Meiers a expérimenté plusieurs teintures antiques, notamment la pourpre à base de murex.
- **On tourne ! :** Pierre-Alain Capt, archéocéramiste, a présenté le dimanche 14 juin ses expériences dans la reproduction de céramiques.
- **3 kilomètres à pieds, ça use...** : les calcéologues Marquita et Serge Volken du Musée de la chaussure à Lausanne ont présenté le dimanche 6 septembre leurs travaux de reconstitution sur le cuir et les chaussures antiques.
- **C'est délicieux...** : le dimanche 13 septembre, Brigitte Joseph a proposé une journée sur le thème de la cuisine gallo-romaine accompagnée de dégustations.

Brunch-découverte

La Villa romaine a organisé, le dimanche 13 septembre, une matinée de conférences sur le thème du vin à l'époque romaine, et sur sa reconstitution de nos jours, en compagnie des archéologues Christophe Caillaud, Philippe Curdy, Marc-André Haldimann, ainsi que José Vouillamoz, biologiste spécialiste de l'ADN des cépages.

Cinéma

Le jeudi 4 juin, la projection du film Altaripa au Cinéma CityClub de Pully a permis de retracer l'histoire et la reconstitution de la réplique d'un chaland gallo-romain en présence de Béat Arnold, ancien archéologue cantonal de Neuchâtel et responsable du projet.

Nuit des musées

Une journée d'histoire vivante autour des Jeux olympiques a enfin été mise sur pied le samedi 26 septembre en partenariat avec l'Université de Lausanne.

L'ArchéoLab

Inauguré en septembre 2014, l'ArchéoLab constitue un nouvel espace pédagogique pour la Ville de Pully. Lieu de découverte de l'archéologie à destination du jeune public unique en Suisse, l'ArchéoLab a remporté un franc succès dès sa première année d'utilisation. Cet espace entièrement dédié à l'accueil d'enfants a notamment permis de recevoir davantage de classes à Pully. Il renforce ainsi la vocation pédagogique du musée.



Dimanche-découverte en compagnie de l'archéocéramiste Pierre-Alain Capt et initiation au moulage de lampes à huile romaines © M. Barraz



Pendant Pakômuzé, les enfants sont devenus des experts de l'archéologie à l'ArchéoLab de Pully © Le Régional

Conservation et projet de réaménagement de la Villa romaine

Le suivi des conditions de conservation de la Villa romaine initié en 2011 s'est poursuivi en 2015. Des experts cantonaux ont défini les mesures à prendre avant et pendant les travaux de réaménagement du musée, prévus aux alentours de 2020. Des prospections archéologiques ont été réalisées dans le sous-sol du bâtiment du Prieuré, à la demande de l'archéologie cantonale, permettant de préciser l'emplacement des vestiges de la villa romaine en prévision des futurs travaux sur le bâtiment.

Un document résumant les intentions muséales pour le projet d'extension de la Villa a été rédigé à destination des participants au concours d'architecture prévu en 2016.

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

Une saison riche

La saison officielle de l'Octogone a réuni 20 spectacles et concerts, dont 2 créations. Par ailleurs, 2 spectacles initialement annoncés dans le cadre de la saison ont dû être annulés : « Sonate d'automne » en date du 22 janvier 2015, Françoise Fabian s'étant cassé la jambe à 3 semaines de la représentation, et « Blind date » en date du 27 novembre 2015 pour cause de maladie grave de l'acteur tenant le rôle principal.

En tout, l'Octogone a accueilli 64 manifestations en 2015 qui ont généré un total de 81 représentations. Loué également à des organisateurs privés et mis à la disposition des écoles, des spectacles de théâtre, de danse et de musique ainsi que des conférences se sont déroulés sur sa scène.

La billetterie de l'Octogone a vendu des billets pour des spectacles organisés par le théâtre et pour ceux présentés par des locataires. En 2015, le bureau de location a émis 12'196 billets.

Les créations

La première création, « Tabula », a été l'œuvre de la Compagnie Linga, qui a exploré les variations spatiales par le biais de 2 tables monumentales installées sur scène. Modulé à l'infini, l'espace scénique est devenu mille terrains de jeux où se sont déployés alliances et hostilités.

La deuxième création, « Voix des Villes », a été imaginée par Dominique Tille (chef de l'ensemble choral Voix de Lausanne) après qu'il fut tombé sous le charme d'un spectacle de théâtre musical composé par Lee Maddeford et mis en scène par Heidi Kipfer. Le trio a convié des complices de longue date, Boulouris 5 et Marie Perny, à prendre part à ce projet qui avait pour thème la ville. Les quarante choristes des Voix de Lausanne, ramassés au centre du plateau de l'Octogone, ont laissé libre cours à leur talent dans une polyphonie dense.

Les spectacles

Le public de l'Octogone a pu assister aux spectacles suivants :

- Hervé Koubi, jeune chorégraphe de talent, a créé une œuvre au carrefour de plusieurs préoccupations et influences. Apprenant à 25 ans ses origines algériennes, il s'est rendu dans son pays d'origine pour y rencontrer des danseurs. Avec 11 d'entre eux, plus un burkinabé, il a composé un ballet blanc où virevoltent les voiles et les jupes sur des musiques sacrées d'Orient et d'Occident.
- Il faut avoir vu Jean-Quentin Châtelain sur scène, avec sa djellaba noire et ses pieds nus, ses mains qui ferraillent l'espace, ses bras qui s'enlacent autour de sa poitrine. Il faut l'avoir entendu, parce que les grands acteurs sont rares et qu'il en est un, à part. Qui d'autre aurait pu s'emparer de ce roman de Romain Gary avec la délicatesse nécessaire à ce texte merveilleux, aussi drôle que bouleversant ? « Gros-Câlin » a été un spectacle subtil qui a montré l'acteur au sommet de son art, faisant entendre comme jamais les curiosités de la langue de Romain Gary.
- Mathilde Seigner et François Berléand ont été les protagonistes d'un petit chef-d'œuvre d'humour intitulé « Nina ». Cette comédie d'André Roussin a provoqué le rire en traitant avec cocasserie le thème de l'amour et de l'amitié. Metteur en scène, Bernard Murat a ressuscité la femme passionnée selon Roussin. La folie de François Berléand, déclenchant une hilarité salvatrice, était à elle seule une raison suffisante pour découvrir cette pièce chaudement applaudie par le public.
- Chorégraphe et danseuse de renom, figure majeure de la danse contemporaine, Carolyn Carlson s'est exceptionnellement produite sur la scène de l'Octogone à l'occasion de son solo « Dialogue with Rothko ». Pour cette nouvelle création, elle s'était inspirée d'une toile du fameux peintre Rothko en improvisant un dialogue poétique avec l'artiste.

- André Dussollier a régalé les spectateurs avec le célèbre texte d'Alessandro Baricco, « ovecento ». Depuis longtemps, Il avait envie de raconter cette histoire et d'en faire entendre les épisodes colorés, aussi bien avec les mots qu'en musique. Pour ce projet entièrement conçu par ses soins, il avait donc invité des musiciens de jazz. De son récit naîtront le bateau, la salle des machines et tous les personnages qu'il y croise le temps de la traversée.
- Yasmina Reza a mis en scène sa pièce « Comment vous racontez la partie » qui s'est révélée éblouissante. Avec cette œuvre originale, Yasmina Reza a utilisé le talent d'excellents comédiens, Zabou Breitman en tête, pour créer un spectacle d'une subtilité rare. Unique date en Suisse, le public de l'Octogone ne s'y est pas trompé lui réservant un accueil triomphal.
- La danseuse et chorégraphe Kaori Ito a exploré de façon ludique les thèmes du voyeurisme et de l'obsession. Née au Japon, pays extrêmement codifié, elle a joué à inverser la tradition confiant à des danseuses le soin de représenter l'imagerie sexuelle dévolue aux hommes en temps normal. Sur scène, 2 danseuses et 2 danseurs ont évolué dans un décor inspiré des hôtels d'amour japonais, chacun représentant un rapport au corps et des désirs différents.
- Il est de ces noms d'acteurs qui remplissent les salles en un clin d'œil quel que soit le thème. Cela a été le cas pour Jacques Weber qui a interprété avec talent le rôle d'Harpagon dans « L'Avare ». Intemporelle, cette pièce qui atteste du génie dramatique de Molière, était mise en scène de façon décomplexée par Jean-Louis Martinelli.
- Accueillir Marianne Faithfull, c'est recevoir entre ses murs une légende de la scène rock. Voix rauque et humour anglais, cette grande dame n'a pas failli à sa réputation, envoûtant un public conquis d'avance. Alternant anecdotes et chansons, les spectateurs ont pu voyager de Londres à Paris, en compagnie d'une pléiade de brillants musiciens qui ont mis leur talent au service de son dernier disque.
- « L'Elixir d'amour » est une pièce admirablement ficelée par le grand maître des mots, Eric-Emmanuel Schmitt. Le public a ainsi assisté à la joute verbale d'un couple séparé qui communique par mails et qui se lance un étrange défi : provoquer l'amour à coup sûr. Existe-t-il un moyen infaillible de rendre quelqu'un amoureux ? Sur scène, Eric-Emmanuel Schmitt et Marie-Claude Pietragalla se sont faits les porte-paroles de cette fine observation des caprices du cœur.
- « La Colère du tigre » de Philippe Madral s'est consacrée à l'amitié de 2 grands hommes au soir de leurs vies, Georges Clémenceau et Claude Monet. Dans un décor somptueux, Claude Brasseur nous a rappelé qu'il était un acteur remarquable qui n'avait rien perdu de sa superbe. Sans se faire prier, les spectateurs ont été emportés par ce huis clos où 2 géants du siècle dernier se sont affrontés autour de grands thèmes : l'honneur, le sens de la vie, la vieillesse et l'amour.
- Figure emblématique de la scène internationale, Hofesh Shechter, chorégraphe israélien établi à Londres, crée l'événement à chaque représentation. A voir son travail, souvent prodigieux d'authenticité et de puissance, on est plongé dans l'actualité du monde tel qu'il est aujourd'hui, et ses chorégraphies apparaissent comme des flashes éclairant l'homme du nouveau siècle.
- Inspirée du livre fondamental de l'Autrichien Sacher-Masoch paru en 1870, « La Vénus à la fourrure » est une pièce de théâtre de l'Américain David Ives. Marie Gillain et Nicolas Briançon ont constitué sur scène un duo inédit et magistral, au service d'un texte joueur. Cette lutte comique, sortant de l'ordinaire, a été interprétée avec truculence, démesure, sans la petitesse des clins d'œil grivois. 2 Molières (Molière de la comédienne et de la meilleure pièce) lui ont été décernés en 2015 soulignant la qualité indéniable de ce moment de théâtre.
- Roi de l'illusion, génie créatif, artiste passionné, les qualificatifs élogieux ne manquent pas pour définir Philippe Decouflé, le chorégraphe le plus populaire de l'Hexagone. Il a présenté son « Solo » sur la scène de l'Octogone en exclusivité. Un solo résolument magique, magnifiquement habillé de projections lumineuses, qui a séduit un public panaché puisque les enfants étaient également de la partie.
- Basée sur l'histoire vraie de Howard Dean, candidat aux élections américaines, « Les Cartes du pouvoir » s'est intéressée à l'évolution psychologique des politiciens et de leur entourage lors des campagnes électorales. Jeux de pouvoir, trahisons, passion dévorante de la politique, le public n'a pas vu le temps passer, happé d'emblée de jeu par les 8 acteurs sur scène.

- Il est des destinées peu communes. Celle des frères Joubran, nés à Nazareth, l'illustre à bien des égards, mais peut se résumer en un seul mot : l'oud. Ce luth oriental représente toute la vie de ces 3 frères, héritiers d'une famille de luthiers depuis 4 générations. De fait, depuis plus de 10 ans, les « rois mages de l'oud » jouent à guichets fermés dans les lieux les plus prestigieux. Sur la scène de l'Octogone, ils ont offert le meilleur de leur tradition orientale.
- Moriarty fait claquer les cordes comme jadis, avant l'intervention des accords, et c'est sans doute pour cette raison qu'il peut compter sur un public d'inconditionnels. Le groupe franco-américain a donné une démonstration magistrale de son talent devant un public enthousiaste, faisant résonner des sonorités inspirées de musiques folk, blues, irlandaises comme une vraie invitation au voyage. Un très beau concert de fin d'année, déjanté et joyeux !



- 1 *Ce que le jour doit à la nuit, Compagnie Hervé Koubi, crédit photo Ahmad Daghlas*
- 2 *Nina, avec Mathilde Seigner et François Berléand*
- 3 *L'Avare, avec Jacques WEBER - © Kim Weber*
- 4 *La colère du tigre, avec Claude Brasseur*
- 5 *Dialogue With Rothko, Carolyn Carlson, photo Laurent Paillier, presse nationale 02*
- 6 *SOLO, de Philippe Decouflé, A.Groeschel*
- 7 *Marianne Faithfull*
- 8 *La Vénus à la fourrure, avec Marie Gillain*

Des partenariats privilégiés

L'Octogone a par ailleurs établi des liens privilégiés avec 3 partenaires culturels.

Compagnie Linga

En résidence à l'Octogone, la compagnie pulliérane a présenté sa nouvelle création « Tabula », reprise au mois de novembre pour un rendez-vous désormais incontournable. Parallèlement à cette création annuelle, la Compagnie Linga a développé plusieurs autres projets impliquant de la médiation culturelle. Outre ses cours de danse, elle a ouvert les portes de son studio durant certaines répétitions pour drainer un public scolaire.

La Compagnie Linga a tourné en 2015 avec ses productions « Re-mapping the Body », « Solographies », « The Light Project », « Lampman », « Volatile » et « Tabula » en Inde, Suisse, Brésil, Egypte et Pologne. A Alexandrie, Marco Cantalupo a mis en scène une pièce de théâtre physique pour les jeunes acteurs égyptiens du Collective Lies (dont il est membre fondateur), « Volatile », pièce librement inspirée de « La Conférence des oiseaux ».

Notons enfin que le Canton de Vaud et les villes de Lausanne et Pully se sont associés pour renouveler leur soutien à la Compagnie Linga. Ainsi, une convention de subventionnement a été signée par les représentants du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et des autorités des villes de Lausanne et Pully, pour assurer un soutien financier public à la Compagnie pour les 3 années à venir.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

A l'occasion de sa 63^e saison, l'Association Pour l'Art a présenté une série de 8 concerts accueillant des chambristes talentueux, dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grandes œuvres du répertoire et pièces moins connues ou contemporaines. Le public a ainsi pu découvrir le Quatuor Artemis ainsi que le Quintette à vents Moraguès, avec son talentueux clarinettiste. De plus, chaque cycle a proposé un ensemble avec piano, dont le Trio Guarneri et le Quatuor Schumann, très appréciés lors de leur dernier passage.

AMDATHTRA (Association de Musiques, Danses et Théâtres Traditionnels)

Le partenariat entre l'Octogone et l'Association s'est poursuivi et a porté ses fruits au vu de la fréquentation de la salle.

Durant l'année 2015, Amdathtra a invité 3 concerts de musique : la Nuit du Raga (en collaboration avec l'Indian Association Lausanne), Kala Jula (Mali) et La flûte enchantée de Chaurasia, qui est l'un des plus grands instrumentistes du siècle, tous genres confondus.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

En 2015, le Café-Théâtre de la Voirie a présenté 46 spectacles répartis sur 115 séances, soit une légère diminution du nombre de représentations par rapport à 2014.

Toutefois, cela n'a pas empêché de voir le montant reversé aux artistes à la hausse avec un total de CHF 73'211.00, affichant ainsi une augmentation de CHF 12'000.00 par rapport à l'année précédente.

En conséquence, si d'une part le nombre de séances a diminué mais que la recette totale a augmenté, il en résulte une progression des statistiques de fréquentation.

L'amélioration constante de la communication du théâtre notamment avec l'ouverture du nouveau site internet ainsi que la qualité des spectacles explique ce succès croissant. La variété des performances artistiques présentées fait de cet endroit un lieu haut en couleur. Théâtre, concerts, comédie musicale, one man show, contes ou encore spectacles pour enfants ont offerts la plus large diversité culturelle possible.

Parmi les moments forts de l'année, on peut citer :

- « Les Parents Terribles » de Jean Cocteau interprété par la Cie « De bleu de bleu », jeune compagnie de théâtre et de musique de la région lausannoise.
- « Les hommes préfèrent mentir », une comédie d'Eric Assous interprétée par une compagnie amateur d'Epalinges « Les Jars Noirs ».
- « The forest of Athens » par The Black Sheep Theatre Company (pièce en anglais sous-titrée en français).
- « Les Bonnes Dames » par la Cie Patte Blanche (compagnie professionnelle basée à Lausanne) dans une comédie de Cristián Soto.

- La présentation par la Compagnie Silence in the Studio de la version originale (pour la première fois en Suisse) de la comédie musicale « The last 5 years » de Jason Robert Brown.
- Gabriel Tornay avec son one man show « le Mentaliste ».
- Le one woman show « Pourquoi les filles ne s'épilent jamais le premier soir ? ».
- « Le Trésor du Verseau » spectacle de marionnettes sur tiges interprété par Marianne Vocke.
- « J'aime ton chapeau » un spectacle de mimes en musique pour enfants, avec des masques originaux produits par la marionnettiste Kristin Hurst et son fils Jack.
- Hechizo Flamenco Group a présenté ses créations alliant traditions anciennes et influences modernes du flamenco.
- « Une nuit de Tango » avec Juan Etchepareborda (voix), Pascal Danet (piano), Julie Lamby et Giuliano Cardone (chorégraphie et danse).
- « LaFaMi dièse » groupe de musique multiculturelle né à Lausanne en 2010, autour de Kamel Ould-Ahmed, auteur et compositeur Algérien, émigré en Europe au début des années 90.
- « Le Relais des Anges ou Le Rallye des Gens » contes et récits de vie de Stella Lo Pinto.

LAUSANNE-PULLY FOR NOISE FESTIVAL

Soutenue par la Ville de Pully, la 19^e édition du For Noise s'est déroulée du 20 au 22 août 2015. Malgré une météo radieuse et une programmation dont la qualité a été saluée, la fréquentation n'a pas été à la hauteur des attentes, avec 6'000 festivaliers (1'000 de moins qu'en 2014). Ce constat a amené les organisateurs à annoncer que l'édition 2016 sera la dernière, la forme actuelle de ce festival n'étant plus adéquate pour diverses raisons (lieu restreint, coûts d'infrastructures, évolution des modes de consommation, cachets des artistes).

CINÉMA CITYCLUB

Le soutien de la Ville de Pully à l'Association du Cinéma CityClub s'est poursuivi en 2015, notamment pour l'acquisition d'un nouveau projecteur numérique qui permet d'élargir la programmation et de proposer des films inédits en Suisse. La fréquentation a ainsi connu une belle augmentation avec 12'028 spectateurs, soit 3'000 de plus qu'en 2014.

Le CityClub a poursuivi ses activités socio-culturelles et pédagogiques, dont la fréquentation est également en hausse : 1'481 enfants et parents ont assisté aux séances spéciales organisées pour eux en 2015, 683 seniors à celles proposées en partenariat avec Pro Senectute, et 1'400 écoliers et enseignants ont été accueillis lors de 17 projections scolaires.

Enfin, le Cinéma CityClub a intensifié son ancrage local en collaborant notamment avec la Villa Romaine et le Musée d'art de Pully, et en offrant une projection gratuite en plein air dans le cadre de la Petite Fête de la Grand'Rue.

SERVICE DE LA COMMUNICATION

Au 31 décembre 2015, les 4 collaborateurs du Service totalisent 3.3 ETP, dont 2 contrats de durée déterminée échéants au 31.12.2016.

Le préavis N°03-2015 - Mise en œuvre de la stratégie de communication sur les grands projets urbanistiques reprenait les principaux éléments de la stratégie de communication validée par la Municipalité en novembre 2014 (publics cibles, objectifs stratégiques, plan des actions de communication en découlant, éléments financiers). Des enjeux de communication plus globaux étaient également considérés dans ce préavis. La commission ad hoc ayant préavisé négativement, la Municipalité a décidé de ne pas présenter ce préavis au Conseil communal en mars 2015 et de passer par la voie budgétaire pour les actions de communication 2016, selon les vœux de la Commission.

Durant l'année, certaines actions de communication ont pu être ou réalisées, conformément à la stratégie de communication sur les grands projets urbanistiques.

D'une façon générale, les actions de communication externe mises en place par le Service, pour 2015, englobent autant la communication imprimée, que celle diffusée via internet et les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation de certaines séances publiques d'information et manifestations.

Le travail de communication interne, souvent moins visible, reste néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges du Service, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

ACTIONS MEDIA ET COMMUNICATION IMPRIMÉE

Conférences de presse

- 8 mai 2015 : présentation des comptes 2014 et du nouveau site dédié aux travaux et grands projets urbanistiques.
- 1^{er} décembre 2015 : présentation du budget 2016 et du projet Smart City.

Communiqués de presse et revue de presse

- Rédaction et envoi de 17 communiqués de presse générant 38 articles dans les journaux de la région.
- 33 articles ont paru, issus d'autres supports de communication (news du site internet, Facebook, Journal communal, agenda mensuel des manifestations, etc.).
- Au total 71 articles parus sur Pully en 12 mois (générés par les actions de communication).
- En croisant le nombre total d'articles parus (71) avec le lectorat des titres régionaux, il est à relever que les actions de communication presse ont permis de toucher plusieurs millions de lecteurs.
- En termes d'efficacité, ce vecteur de communication est l'un des plus performants, d'une part du point de vue de l'audience et de la pénétration des supports, et d'autre part, d'un point de vue financier, les coûts de diffusion de l'information étant nuls.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par le Service, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par le Service.

Journal communal

- 4 éditions (mars, juin, septembre, décembre) + 1 édition spéciale, consacrée à la démarche participative lancée par la Municipalité (octobre 2015), distribution (tout-ménage postal Pully et Monts-de-Pully). Le façonnage est effectué en atelier protégé.
- Informations actuelles et factuelles concernant la collectivité, la gestion de la commune et la compréhension de certains enjeux ou décisions sur des grands projets en cours ou à venir.
- Après une quinzaine d'éditions, il paraît opportun d'effectuer des mesures de contrôle d'efficacité et de pénétration du support auprès des publics-cibles par un sondage. Celui-ci est prévu par le biais d'un numéro spécial du Journal communal au deuxième semestre 2016 et devrait permettre de recueillir des informations pertinentes de la part du lectorat sur ses attentes, l'audience et les points d'amélioration à envisager.

Annonces dans la presse

13 annonces ¼, ½ et pleine page (dans 24heures et le Régional) créées pour les services de l'Administration.

Brochure Ville de Pully

- 2 éditions par année (printemps-été/automne-hiver) ;
- Synthèse d'informations utiles pour les nouveaux habitants régulièrement mises à jour ;
- A disposition aux guichets publics de l'Administration ;
- Support de communication peu coûteux : la totalité du document, de la conception graphique à la distribution, en passant par la production, est assurée par le Service. Pas de stocks.

Agenda des manifestations

- Recense mensuellement la totalité des événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal ;
- Envoyé à tous les commerçants, artisans, cafés de Pully (une centaine d'adresses), secrétariats des écoles et à la presse ;
- Affiché aux guichets publics et aux piliers publics ;
- Relayé au format numérique sur les plateformes de réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ainsi que sur le site internet communal ;
- Travail de recherche des manifestations, conception graphique, impression, distribution et promotion réalisés par le Service.

Imprimés pour les services

Création et impression de flyers, affiches, brochures, logo + chartes graphiques, signets pour les livres, annonces presse, présentations PowerPoint, etc.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Nouvel Intranet communal lancé le 1^{er} juillet 2015

Le Service a développé le nouvel Intranet, en collaboration avec les Services des ressources humaines et de l'informatique. Il a pour but, à terme, de supplanter la base Lotus Note en matière de communication interne. L'Intranet est régulièrement mis à jour par le Service en fonction des News à publier et des documents internes à intégrer.

Nouveau site Internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch) lancé le 1^{er} juin 2015

Ce site a été intégralement créé par le Service, en 5 mois. Ce dernier assure le travail de création des pages, mise à jour, etc. en collaboration avec les Directions concernées par les différents projets. Son accessibilité a été pensée en terme d'efficacité, permettant un affichage compatible avec les supports mobiles (ordinateur, tablette, Smartphone).

- De juin à décembre, le Service a traité 22 formulaires de contact envoyés par la population, soit en moyenne 1 par semaine.
- Plus de 2'000 visites depuis sa création et 12'000 pages vues, 4.8 pages visitées par session, durant environ 4 minutes. On peut en déduire que l'information proposée intéresse le visiteur et qu'il prend le temps de lire le contenu des pages.

Nouveau site Internet dédié à la démarche participative (coeurdeville.pully.ch) lancé le 20 octobre

Création du site en collaboration avec la HEIG-VD.

- Décrit les différentes étapes de la démarche, en fonction de la timeline et du programme.
- Formulaire de contact renvoyé à la mailbox communication permet aux internautes de faire part de leurs remarques et questions instantanément.
- Plus de 1'800 visiteurs différents, avec en moyenne 1.5 pages vues par visite, et moins de 2 minutes passées par visite (le site compte 3 pages).

Sondage en ligne sur site Internet coeurdeville.pully.ch (démarche participative) lancé le 20 octobre

Création du sondage en collaboration avec la HEIG-VD.

- Le sondage en ligne s'est déroulé du 20 octobre au 20 novembre.
- 1'600 personnes différentes se sont connectées au sondage, dont 1'338 sondages exploitables.
- Le temps moyen d'une visite a été de plus de 7 minutes avec presque 2 pages vues par visite, le site ne comptant que 3 pages.

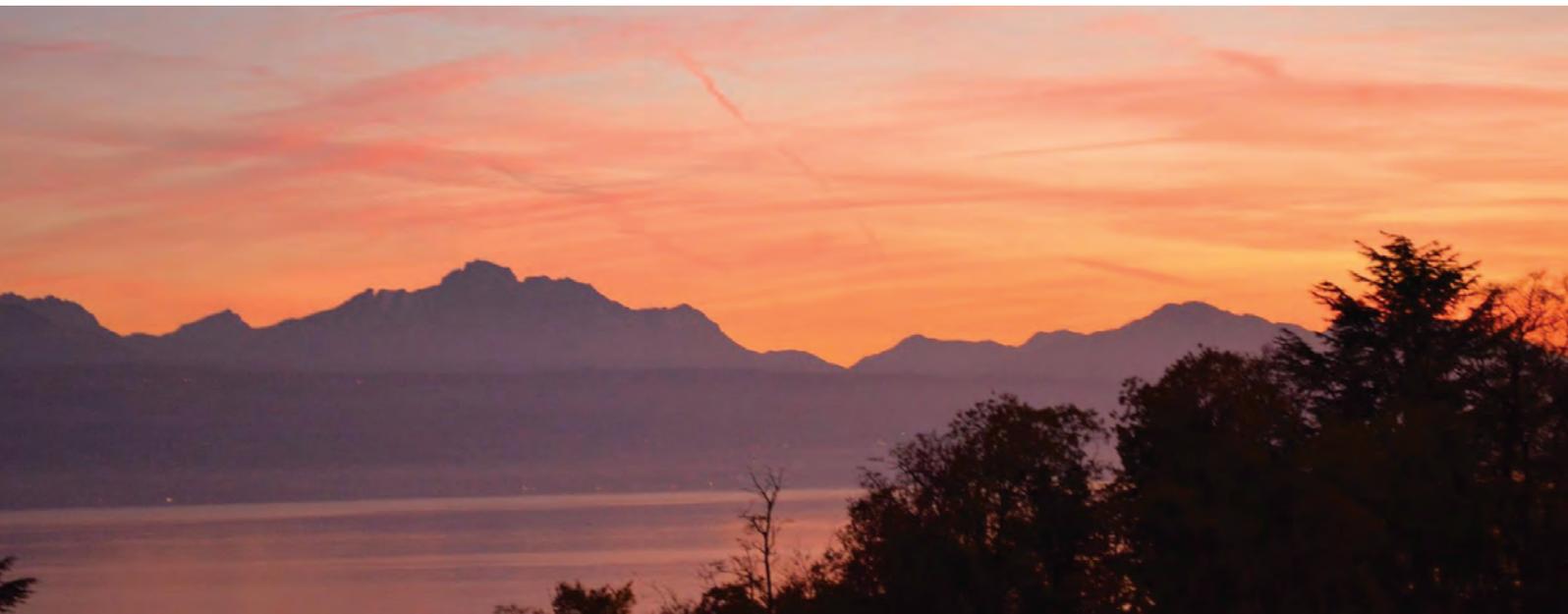
Site Internet communal www.pully.ch

- Vecteur principal de communication numérique de la Ville, entièrement refondu en 2014. Support modulable et extrêmement réactif, information quotidiennement actualisée ;
- Relais entre les différentes plateformes gérées par les modérateurs du Service sont effectués pour propager l'information à travers la toile (le web) ;
- Réponse au plus près à la norme en cyberadministration eCH-0049 en vigueur pour les portails des autorités ;
- Compatibilité W3C (standards d'accessibilité Web pour les personnes handicapées) ;
- Compatibilité sur supports mobiles (smartphones/tablettes) ;
- Statistiques de fréquentation stables avec 178'853 visiteurs et 402'887 pages consultées, nombre moyen de pages vues par visite : 2,20, temps moyen passé sur le site par visite : 1'45 minutes, pages les plus visitées : Webcam, actualités, piscine(s), offres d'emploi.

Réseaux sociaux - Page Facebook « Ville de Pully, Suisse » - Twitter

- Environ 1'540 personnes (« j'aime ») à fin 2015.
- Près de 570 photos publiées durant l'année. Divers reportages photos (1^{er} août, Journée de la Mobilité, Nocturnes, etc.). Les photos du jour sont relayées sur le réseau social de partage de clichés Flickr.
- Publications quotidiennes sur la page (informations, photos, vidéos, événements, etc.) et relais de ces publications sur Twitter.
- Un concours Facebook hebdomadaire a été mis en place depuis le mois de novembre, permettant aux internautes de gagner un sac « I Love Pully ».

La photo de tous les records le 7 novembre 2015, avec 7'899 vues et 412 likes!



Ecrans d'information dans les bus (Infotainment MediaScreen)

Le Service exploite un nouveau vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA. Tous les bus récents sont équipés de plusieurs écrans d'affichage embarqués à vocations multiples. Une partie de ces écrans sont dédiés à la publicité ainsi qu'à la promotion culturelle et touristique.

La Ville de Pully peut communiquer gratuitement (sous réserve de certaines restrictions au niveau du contenu) sur ces écrans dans tous les bus traversant son territoire (bus n°4 - 7 - 8 - 9 - 25 - 47 - 66). Le Service se charge de sélectionner et produire les visuels, ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

La Ville de Pully est la toute première ville du Canton à utiliser ce canal d'information lancé en novembre 2015 (campagne don du sang, Nocturnes, Facebook Ville de Pully, démarche participative).

Audiovisuel

- Réalisation d'un film de promotion des activités des sociétés locales : en cours de tournage et de montage par les collaborateurs du Service. A fin décembre, 15 vidéos (2-3 minutes) ont été montées, plus de 35 ont été tournées et le film des sociétés locales a été monté (environ 4 minutes).
- Le Service a produit 2 vidéos tournées lors des soirées de rencontre et de travail avec les habitants dans le cadre de la démarche participative (18 novembre et 16 décembre 2015). Elles ont également été relayées sur Facebook et mises en ligne sur la page Youtube de la Ville et sur le site coeurdeville.pully.ch.

ACTIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal.

En 2015, le Service a participé à l'organisation de différentes séances publiques d'information et a organisé :

- Le 1^{er} août, en collaboration avec le Sauvetage, le SDIS et l'Amicale des pompiers, la Police, le Corps de Musique de Pully, le club de Jodleurs « les Romands de Pully » et les services de l'Administration. Diane aux aurores, animation musicale en soirée, stands de restauration, remise des mérites sportifs 2014, cortège aux lampions, feu d'artifice musical et DJ ont animé la pl. du Port.
- Pully en fête - les Nocturnes, le 9 décembre, en collaboration avec le Kiwanis, le Régional, PPPB, la Police et les services de l'Administration. Marché artisanal, Père Noël et traditionnelle ouverture de la Cave communale ont animé la pl. d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis à midi et le soir.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Effectifs du personnel communal en 2015

Personnel fixe au 31 décembre 2015	
Personnel fixe au 31 décembre 2015	
Contrat à durée indéterminée	185
Apprentis	23
Stagiaires MPC	4
Stagiaires (HEIG et pré-HES)	10
Total	222

Auxiliaires ayant travaillé en 2015		
Conseil communal	Bureau du conseil et auxiliaires votations	26
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	18
DAGF	Bibliothèque	3
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	2
DAGF	Communication	2
DAGF	Finances	2
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	4
DAGF	Service informatique	2
DAGF	Service des ressources humaines	1
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	34
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour le nettoyage des bâtiments	52
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	38
DDGS	Organistes et remplaçants	6
DDGS	Piscines	16
DDGS	Réfectories scolaires	14
DDGS	Vignes et forêts	2
DJAS	Accueillantes en milieu familial	30
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	40
DJAS	Etudes surveillées et sport scolaire facultatif	32
DJAS	Secrétariat	2
DJAS	Service médical et dentaire	7
DUES	Parcs et Promenades	6
DUES	Urbanisme	9
DTSI	Service technique	3
DTSI	Voirie	3
DUE/DTSI	Civilistes	13
Engagements sociaux	IPT, ORIPH, LIFT, PET et Insert H	10
Total		377

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice IPC du mois d'octobre 2014 était à nouveau inférieur à l'indice de référence. Par conséquent, il n'y a eu aucune indexation pour l'année 2015.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

4 parutions du « Persinfo », journal édité à l'intention des collaborateurs de la Commune, ont permis à ceux-ci de prendre connaissance des arrivées et des départs dans les services, de découvrir les nouveaux flashs santé de la chargée de sécurité et d'avoir des comptes-rendus des différents événements organisés pour les collaborateurs par les ressources humaines ou l'Association du personnel.

Les événements suivants ont également été organisés :

- 36 nouveaux collaborateurs ont assisté à 5 matinées d'accueil ;
- 250 collaborateurs ont pu découvrir que « Pully c'est sport » lors de la soirée du personnel et ont pu apprécier toutes les animations prévues ainsi que les décors originaux (15 janvier) ;
- 46 retraités de la Commune se sont retrouvés au restaurant du Port (6 novembre) ;
- Lors de la journée « Futur en tous genres », 9 enfants inscrits ont découvert le monde d'une bibliothèque, de l'intendance d'un collège et du paysagisme (12 novembre) ;
- Comme chaque année, sorti de la forêt, le Père Noël est venu au refuge des Quatre Vents écouter les poèmes de 28 enfants des collaborateurs de l'Administration et leur apporter des cadeaux (2 décembre).

RÉALISATIONS 2015

Le Service a mené les projets suivants en 2015 :

- Une quinzaine de recrutements effectués pour tous les services communaux, ainsi qu'une assistance RH aux recrutements de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois et de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'établissement de nouveaux contrats et avenants pour le personnel fixe et auxiliaire suite au règlement modifié et à la nouvelle classification des fonctions ;
- L'établissement d'environ 200 contrats de travail auxiliaires et la réponse à environ 350 postulations spontanées ;
- La mise en place de la nouvelle procédure d'arrivée et de départ informatisée ainsi que de l'intégration des descriptifs de fonction dans cette base de données ;
- La mise en place du nouvel intranet en collaboration avec les Services informatique et de la communication ;
- La mise en place d'un projet de gestion de l'absentéisme et l'introduction de nouvelles procédures ;
- La révision du formulaire d'évaluation ;
- La mise en place d'un nouveau guide d'entretien pour les recrutements et de formulaires d'aide à la décision ;
- La reprise d'une partie des ressources humaines de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'intégration du logiciel HRM salaires dans le processus du nouveau logiciel des finances ABACUS ;
- L'établissement d'indicateurs statistiques pour la Municipalité.

FORMATION

Le Service a proposé en interne les formations suivantes :

- Améliorer son orthographe ;
- Formation à l'évaluation : introduction au nouveau formulaire ;
- Formation au nouveau formulaire de recrutement ;
- Conférence de Carol Allain sur le thème « Le choc des générations » ;
- Cours sur le leadership avec le cheval pour les chefs de service ;
- Utilisation de l'outil d'évaluation Insights Discovery (outil de gestion d'équipe) pour 3 équipes ;
- Cours de gestion de conflits ;
- Formation Goodmanners pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 23 apprentis et 4 MPC dans les métiers suivants : employé de commerce (8), Maturité professionnelle 3 + 1 (4), agente en information documentaire (1), électricien de réseau (1), horticulteur (4), viticulteur (1), agent d'exploitation (4), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1).

9 apprentis ont réussi leur CFC en juillet 2015 :

- 1 apprentie agente en information documentaire
- 7 apprentis de commerce voie B et E
- 1 maturité professionnelle commerciale



La Commune accueille également 5 stagiaires de la HEIG-VD et HEG Arc-Neuchâtel en formation en emploi d'économiste d'entreprise ainsi qu'un MBA en emploi. 2 pré-stagiaires se préparent également à leur entrée en Haute école. Enfin, les Directions de l'urbanisme et des travaux proposent chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2015 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2014

Les comptes communaux 2014, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 12.1 millions, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2015.

Cet excellent résultat a été obtenu grâce à des recettes fiscales extrêmement élevées et à des non-dépenses au niveau des autorités et du personnel, des achats de biens, services et marchandises, des aides et subventions ainsi que des intérêts passifs sur les emprunts communaux.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2015

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée. Les comptes 2015 devraient présenter un résultat proche de l'équilibre.

BUDGET 2016

Le budget de l'année 2016 présente un excédent de charges de CHF 743'754.00. Néanmoins, tout comme ces dernières années, la Municipalité s'efforcera, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, de boucler les comptes 2016 avec un léger excédent de revenus. Ainsi, malgré des charges supplémentaires telles que la participation au financement de la facture sociale, des soins et du maintien à domicile, et de la police intercommunale, la contribution au fonds de péréquation directe horizontale, la création de places d'accueil de jour pour les enfants, la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, l'effort d'entretien du patrimoine communal et la baisse des revenus fiscaux suite à la diminution du taux d'imposition communal, le budget 2016 reste relativement proche de l'équilibre.

Les prochaines années seront marquées par la réalisation d'importants projets destinés à moderniser et dynamiser la Ville. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Par conséquent, le budget 2016 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Cela signifie que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2016 devrait marquer la fin d'une période de désendettement communal, car le recours à l'emprunt s'imposera pour financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

Malgré un contexte économique encore incertain et la prochaine révision de l'imposition des entreprises (RIE III), la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum des infrastructures. Elle reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

Des séances d'information aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant du mois de novembre.

Le budget de l'année 2016 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 10 décembre 2015.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2015-2019

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Le PI tient compte des incertitudes économiques et n'intègre que des objets jugés indispensables ou prioritaires pour l'année 2016, conformément au programme de législation.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques pour dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de la Commune ne se fera pas uniquement par des fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Ainsi une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement pourrait permettre un meilleur financement par des fonds propres.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement, augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduisent la Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest-lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Commune. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Pour l'année 2014, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est en recul par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes 2013, passant de 73 % à 63 %. Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2015, une progression des taxations a été constatée par rapport l'année antérieure.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2016, a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 28 octobre 2015. Le taux d'imposition a été diminué de l'équivalent de 2 points le ramenant à 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2015 est donc la 7^e année où cette procédure est appliquée. Les 2 préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 10-2015 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015, 1^{re} série/ Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 27 mai 2015 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2015 - Augmentation des charges	93'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2015 - Augmentation des revenus	-65'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, 1^{re} série	28'000.00

Préavis N° 24-2015 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015, 2^e série/ Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 25 novembre 2015 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis N° 24-2015 - Augmentation des charges	8'337'200.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 24-2015 - Diminution des charges	-17'500.00
Total crédits supplémentaires demandés, 2^e série	8'319'700.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2015 représentent une augmentation des charges de CHF 8'412'700.00 et une augmentation des revenus de CHF 65'000.00.

PARTICIPATION AUX CHARGES D'EXPLOITATION DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF DE MALLEY

Le préavis N°08-2015 avait pour but de soumettre à la décision du Conseil communal la participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley, et l'autorisation pour la Municipalité de signer la convention d'actionnaire concernant la prise en charge du déficit d'exploitation.

En résumé, le nouveau Centre sportif de Malley, dont la mise en service est prévue en 2019 pour la patinoire et en 2022 pour la piscine, prévoit le programme suivant :

- la reconstruction de 3 surfaces de glace, dont une patinoire de 10'000 places pouvant également servir de salle multifonctionnelle ;
- la construction d'une piscine comprenant un bassin olympique de 50 m, un bassin de 25 m, une fosse de plongeon et une pataugeoire.

Le préavis N°08-2015 a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 27 mai 2015.

MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTERCOMMUNAL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Le règlement actuel de taxe de séjour et le fonctionnement du dispositif donnent satisfaction à l'ensemble des partenaires. En revanche, l'organe de perception peine à faire face à l'ensemble du travail administratif, principalement dans le cadre de l'établissement du domicile des personnes et des possibilités d'exonération. En effet, il y a davantage d'exonérations, ce qui accroît le travail d'examen pour aboutir à une décision. Par conséquent, quelques points du règlement nécessitent une mise à jour.

Un élément réside dans l'augmentation du tarif versé par la communauté tarifaire Mobilis. Initialement, celle-ci facturait un montant de CHF 1.00 par nuitée taxée, tarif en vigueur entre 2008 et 2012. Dès 2013, afin de faire face à l'accroissement des charges de transports publics et compte tenu du succès de l'opération, Mobilis a porté sa facture à CHF 1.11 par nuitée taxée (augmentation de 11 %). Ce tarif est valable pour la période 2013-2015. Ce sont donc près de CHF 100'000.00 supplémentaires qui doivent être versés à Mobilis, diminuant d'autant les ressources du Fonds d'Équipement touristique de la Région Lausannoise (ci-après FERL) pour financer des projets d'intérêt touristique. Une augmentation modérée de la taxe est donc nécessaire pour éviter de réduire les ressources du FERL et pour garantir le maintien de l'offre très appréciée de la « Lausanne transport Card ».

Par ailleurs, il s'agit de financer par la taxe l'information sur les possibilités d'hébergement à Lausanne et dans l'agglomération. En effet, Lausanne Tourisme finançait précédemment une partie de ses activités d'information sur l'hébergement à Lausanne par le biais de contributions volontaires des hôteliers lausannois, regroupés au sein d'Hôtellerie lausannoise, organisme faitier régional, membre de l'Association nationale Hôtellerie suisse. Cette façon de faire est difficile à maintenir sans changement dès le moment où certains hôtels ne sont plus membres de l'association faitière. En effet, la part versée à Lausanne Tourisme par cette association ne peut bénéficier qu'aux membres de cette dernière. Il en résulte une discrimination entre membres et non-membres d'Hôtellerie lausannoise, alors que l'information sur les possibilités d'hébergement doit être considérée comme une tâche d'intérêt public.

D'autres adaptations du règlement sont également proposées, en plus de quelques modifications cosmétiques.

Le préavis N°18-2015 a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 30 septembre 2015.

COMMISSION DES FINANCES

En 2015, la Commission des finances a siégé 9 fois, sous la présidence du Conseiller communal D. Favre, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, la modification du Règlement intercommunal de la taxe de séjour ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2015, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2015, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

Cette autorisation du Conseil communal remplace le crédit cadre sur les crédits d'études utilisé auparavant.

Durant l'année 2015, les crédits d'études suivants ont été octroyés (voir page suivante) :

Description	Communication au Conseil communal°	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2015 (en CHF) (avant bouclage définitif)
Villa romaine - Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Secteur Gare Pully-Centre - Requalification des espaces publics et accès aux quais	09-2012	95'000.00	85'211.10
Politique du logement	15-2012	83'000.00	80'000.00
Projet de réseau WiFi gratuit	20-2012	20'000.00	15'872.75
Ch. de Pallin - Mise en séparatif + renouvellement des conduites industrielles	29-2012	95'000.00	49'299.95
Av. de Villardin - Contrôles + études conformité installations privées évacuation des eaux	02-2013	85'000.00	41'936.85
Construction d'un nouveau silo à sel	04-2013	40'000.00	39'543.05
Bd de la Forêt - Remplacement conduites industrielles, mise en séparatif et réaménagement chaussée	15-2013	80'000.00	67'885.30
Aménagement rue de la Poste et av. Samson-Reymondin	16-2013	95'000.00	6'645.00
Rénovation site Prieuré et assainissement, extension Musée Villa romaine	17-2013	97'000.00	66'234.70
Collège Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité cage escalier et installations sanitaires - Remplacement ascenseur	07-2014	58'000.00	20'600.00
Etude des ouvrages d'art - Phase 1	10-2014	40'000.00	27'720.40
Refuge forestier - Mise en conformité du bâtiment - Poursuite du développement de projet	11-2014	46'400.00	2'894.40
Nouvelle liaison piétonnière « Clergère Sud » - Etude de projet	12-2014	87'000.00	54'693.90
Mise en place d'une gestion électronique des documents (GED)	13-2014	70'000.00	71'476.55
Réorganisation des locaux de la vigne	14-2014	93'000.00	38'997.55
Musée d'art - Chantier des collections	18-2014	90'000.00	28'052.40
Réseau informatique dans les bâtiments scolaires	04-2015	30'000.00	27'893.69
Construction réseau fibre optique FTTH	05-2015	35'000.00	19'270.85
Sécurisation des bâtiments	07-2015	50'000.00	0.00
Eglise du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur	08-2015	15'000.00	0.00
Réseau informatique - Liaisons inter - bâtiments	12-2015	60'000.00	27'308.35
Totaux		1'434'400.00	809'032.29

Au 31 décembre 2015, c'est la somme totale de CHF 809'032.29 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2015, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2015.

SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2015 s'est caractérisée par le lancement et la poursuite de projets importants préfigurant l'informatique pour ces prochaines années. Elle a ainsi débuté par la mise en production des applications ABACUS et Nest pour la gestion financière, la facturation, le registre des habitants et des électeurs ainsi que la gestion des chiens.

Au printemps 2015, la Municipalité a décidé de mettre en place un logiciel de gestion immobilière destiné à la DDGS Sa mise en exploitation est prévue pour janvier 2016.

Le préavis N°06-2014 relatif à l'évolution de l'environnement de travail informatique, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 avril 2014, a également généré une charge de travail importante. En effet, 2 appels d'offres ont été lancés selon la procédure ouverte des marchés publics. Le premier était consacré à la solution logicielle et le second à l'acquisition du matériel. La dernière adjudication a été prononcée par la Municipalité en juillet, ce qui a permis de mettre en place les produits durant l'automne 2015. Ce projet se poursuivra tout au long de l'année 2016, car il s'agit maintenant de transférer les services utilisateurs dans ce nouvel environnement.

La nécessité de mettre en place un réseau informatique filaire et Wifi performant dans l'ensemble des bâtiments scolaires a conduit la Municipalité à présenter le préavis N°09-2015 au Conseil communal qui l'a adopté lors de sa séance du 27 mai 2015. La réalisation de ce projet a débuté au mois d'août 2015 et se terminera pour la rentrée scolaire d'août 2016.

Après avoir terminé le schéma directeur spécifique à la gestion électronique des documents (GED) au cours de l'année 2014, le projet s'est poursuivi par la rédaction d'un cahier des charges ainsi qu'un appel d'offres en procédure ouverte des marchés publics. Au terme de cette démarche, une demande de financement dans le cadre du préavis N°23-2015 a été soumise au Conseil communal qui l'a adoptée dans sa séance du 25 novembre 2015. La mise en place de la solution choisie débutera au début de l'année 2016 et se poursuivra sur 3 ans.

Le vieillissement du parc d'imprimantes et la volonté de regrouper les contrats de location des appareils d'impression multifonctions, ont conduits le Service à lancer un projet relatif à la gestion des impressions. Celui-ci a débuté par la définition et l'adoption d'une politique de gestion des impressions. Il s'est poursuivi par un appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics. La mise en œuvre de la solution retenue s'est faite au cours du mois de décembre 2015. Ce projet a permis de réduire de moitié le parc de machines d'impression.

2 projets importants touchant les services techniques ont démarré. Le premier concerne le remplacement de l'outil de gestion du réseau d'eau potable. Il est réalisé en collaboration avec les villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE). Le choix s'est porté sur une solution Open Source nommée Qwat et sa mise en exploitation débutera au cours de l'année 2016. Le second qui concerne la gestion informatisée des permis de fouille est également conduit en coopération avec la ville de Morges. Il est basé sur le portail cartographique sigip.ch et permet de gérer le processus depuis la demande, jusqu'à la délivrance du permis de fouille. D'autres projets ont également été réalisés :

- le renouvellement du site intranet de la Ville de Pully en collaboration avec les Services des ressources humaines et de la communication ;
- la création des nouveaux sites internet pour le Musée d'art de Pully et la Villa romaine ;
- la mise en place d'un logiciel pour la gestion des locations et réservations de salles ;
- le renouvellement de l'outil de gestion des jetons de présence pour le Conseil communal ;
- l'évolution de l'outil de gestion des formations ;
- le remplacement de la machine de mise sous plis.

En ce qui concerne le portail cartographique web sigip.ch, plusieurs éléments sont venus l'étoffer :

- volet informatif décrivant le contenu et son utilisation ;
- gestion des fontaines publiques (accès sécurisé limité) ;
- approvisionnement énergétique (accès public) ;
- cartes des dangers naturels (accès public) ;
- cadastre solaire (accès public) ;
- carte pour la gestion des attributions des droits aux abonnements de transports scolaires (accès public).

Le Service a lancé une étude relative à l'interconnexion de divers bâtiments communaux au réseau fibres optiques de la Commune, qui aboutira à la présentation d'un préavis au Conseil communal lors de sa séance du 16 mars 2016.

En matière de messagerie, la quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a radicalement chuté pour atteindre 38'491 spam (124'642 en 2014) pour un volume de 399'898 messages traités (421'007 en 2014), soit une proportion de 9,6 % de messages non-sollicités (29,6 % en 2014, 17.54 % en 2013, 37.7 % en 2012, 45.4 % en 2011, 65.5 % en 2010 et 75.6 % en 2009).

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements et des données, ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

Le Web est traité dans le chapitre relatif au Service de la communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dotée d'une équipe performante soudée et travailleuse, le Dicastère des domaines gérances et sports (ci-après DDGS) a poursuivi son travail dans une ambiance dynamique. De nombreux projets soumis au Conseil Communal ont été acceptés et sont en cours de réalisation.

Afin de simplifier les procédures administratives et d'éviter d'inutiles démarches bureaucratiques, nous avons décidé de supprimer les locations de salles de sports aux sociétés sportives. Nous avons réfléchi à l'élaboration de subventions plus justes, plus équitables liées au nombre de juniors, qui ne comprendront plus de locations. Le nouveau système de subvention, plus clair et plus compréhensible pour les bénéficiaires ne péjorera aucun club. Il est sur le point d'être finalisé d'entente avec la Commission consultative extraparlamentaire des sports.

En collaboration avec la DUES, la DDGS a élaboré un projet de nouveau Club house du Tennis Club, accepté en 2015 par le Conseil Communal. C'est un grand succès d'un projet enfin abouti, qui contribuera positivement à l'amélioration des infrastructures sportives de notre Ville.

En matière de logement, nous suivons de près l'avancement du dossier des Boverattes qui fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Afin de répondre à l'intense demande de garderies, nous nous sommes entretenus avec la Vaudoise pour la réalisation d'une garderie dans le complexe d'habitations. Nous avons également reconduit le droit de superficie d'un immeuble à caractère social, situé au ch. du Montillier. Cette reconduction nous permet d'assurer une rente au profit de la Commune tout en conservant clairement le caractère social de l'immeuble.

Un projet de profonde réfection et agrandissement du refuge forestier a également vu le jour en 2015. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'améliorer le fonctionnement de nos services forestiers très actifs dans la réalisation de l'entretien des forêts et des chemins traditionnels et didactiques. Nous avons trouvé un sympathique emplacement pour un refuge en bois rond, près du stand de Volson. Ce nouveau refuge qui a été construit puis démonté et rangé, il y a quelques années, a trouvé vie au profit du public et des écoles.

En raison de la sécheresse, la récolte vinicole 2015 est malheureusement modeste. La qualité s'avère excellente. Nous élaborerons de nouveaux prix, pour ne pas compromettre la rentabilité des vignes qui demeure une préoccupation constante de la DDGS.

Les piscines ont été largement fréquentées en 2015 grâce à l'extension des heures d'ouverture et la météo de cet été.

En conclusion cette année 2015 s'est globalement bien déroulée, dans l'action de nombreux nouveaux projets positifs.

Lydia Masméjan

ORGANISATION

Au 1^{er} janvier 2015, la DDGS a été réorganisée. Elle est dorénavant constituée d'une division « gérances », d'une division « domaines », d'une entité « Office du logement » et d'une entité « administration & bureau des sports ».

La division « gérances » regroupe 3 exploitations soit, la gérance technique, les artisans et la conciergerie - intendance. Les exploitations des forêts, des vignes, des piscines et du port de plaisance sont rattachées à la division « domaines ». L'Office du logement et le bureau des sports sont des entités à part entière alors que l'administration agit comme soutien transversale aux nombreuses activités précitées de la Direction.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	18 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments
Théâtre	1 bâtiment
Refuges	3 bâtiments
Eglises	4 bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
WC publics	11 bâtiments
Abris tl	4 bâtiments
Fontaines	4 fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	10 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts
Terrains de football	5 sites
Terrain de pétanque	1 site
Places d'amarrages pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site
Plage	1 site
Piste de rink hockey	1 site
Piste Vita	1 site

PRÉAVIS EN COURS

- Préavis N°16-2009 Développement des structures de la petite enfance, 2^e étape.
- Préavis N°11-2012 Préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019.
- Préavis N°16-2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2.
- Préavis N°02-2014 Renouvellements et acquisition de véhicules pour les années de 2014 à 2016.
- Préavis N°25-2014 Achat parcelle N°11 - ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully.
- Préavis N°06-2015 Centre sportif de Rochettaz - Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully - Crédit demandé CHF 1'760'000.00.
- Préavis N°07-2015 Entretien du patrimoine construit - Etape 2015-2017 - Crédit demandé CHF 1'071'500.00.
- Préavis N°12-2015 Immeuble sis ch. du Montillier 7 - Reconduction et modification du droit de superficie.
- Préavis N°17-2015 Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule - Crédit demandé CHF 1'545'000.00.
- Préavis N°21-2015 Mur d'escalade - Crédit demandé CHF 70'000.00.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

En plus de la gestion courante de l'entretien des propriétés communales, la DDGS a assuré la conduite de plusieurs chantiers et représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully. A ce titre, de nombreux travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration ont été entrepris, tels que :

- Centre sportif de Rochettaz : rénovation des douches dans les vestiaires C et D (dans locaux football) ;
- Fontaine du Port : remplacement de la conduite d'alimentation d'eau ;
- Local du garde Port -CNP-Sauvetage : création d'une porte de service dans le local du Sauvetage ;
- Prieuré 4 : réfection de la peinture des fenêtres du bâtiment, des volets et pose d'un blindage cuivré sur les vire vents principaux ;
- La Varenne, ch. de la Plage 3 : réparation de la conduite des eaux usées par le chemisage d'une partie de la conduite existante et le remplacement de l'autre partie, depuis le bâtiment jusqu'au collecteur principal sur le ch. des bains, avec la mise en séparatif du bâtiment ;
- Chamblandes 19 : réfection des larmiers et vire vents de toiture ;
- Chalet l'Abri : réparation et peinture des lames de façade Sud et Ouest ;
- Plateires 27 : réfection complète d'un appartement suite au départ des locataires (peinture, menuiserie et réfection de sols) ;
- Pl. Neuve 4 : réfection complète d'un appartement suite au départ des locataires (peinture, menuiserie et réfection de sols) ;
- Liaudoz 30 : réfection complète d'un appartement suite au départ des locataires (peinture, menuiserie et réfection de sols) ;
- Villa Haute-Combe : réfection de la peinture de 2 chambres de pensionnaire ;
- Chalet du Port : réfection de la peinture et des sols d'une chambre et d'un corridor à l'étage ;
- Alpes 16 : remplacement de l'ensemble des volets de l'immeuble ;
- Damataire 11-13 : remplacement des caniveaux dans la cour, pose d'un bassin inox avec bac de rétention dans les locaux des services industriels pour éviter le passage de déchets et remplacement d'une partie du collecteur des eaux usées, remplacement des stores à lamelles sur la partie administrative du bâtiment ;
- Plateires 25-27 : cloisonnement de l'ensemble du sous-sol avec des portes EI30 ;
- Maison Pulliérane : dans les sous-sols, réfection partielle des peintures de sol et remplacement du revêtement de sol dans le local des archives ;
- Home des Mosses : réfection de la peinture des fenêtres et portes du bâtiment, remplacement des luminaires dans les sous-sols ;
- Maison Brugger : rénovation de la cuisine pour le personnel ;

- Reymondin 1 : rénovation de la peinture et de l'installation électrique d'un bureau, pose d'un plafond phonique dans un autre bureau ;
- Poste de Police : remplacement du système d'accès dans les divers locaux du bâtiment ;
- Locaux de la Clergère : remplacement des portes automatiques, y compris leurs commandes ;
- Locaux du cimetière : mise en conformité de l'installation électrique ;
- Octogone : rénovation complète de l'installation de Sprinkler et mise en conformité de l'éclairage de secours ;
- Collège Pierre d'Arvel : remplacement du revêtement de sols du rez-de-chaussée, réfection de la peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier ;
- Collège de Chantemerle : mise en conformité des barrières extérieures, côté classe enfantine et salle de gym, pose de barres de sécurité en toiture et remplacement de l'ensemble de la porte d'entrée de la salle de gym ;
- Collège de Mallieu : rénovation des vernis des boiseries des fenêtres de la salle de gym ;
- Collège de Fontanettaz : remise en état d'une partie du collecteur des eaux usées ;
- Collège Principal : réfection complète de 2 salles de classe (sols, murs et plafonds), aménagement et rénovation complète de l'ancien appartement du concierge en salle des maîtres (sols, murs, plafonds et électricité) ;
- Collège Arnold Reymond : réfection de la peinture, remplacement des plaques de plafond et de l'éclairage de la salle de cartonnage.



Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative. L'ensemble des prestations s'élève à un montant global de CHF 2'558'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

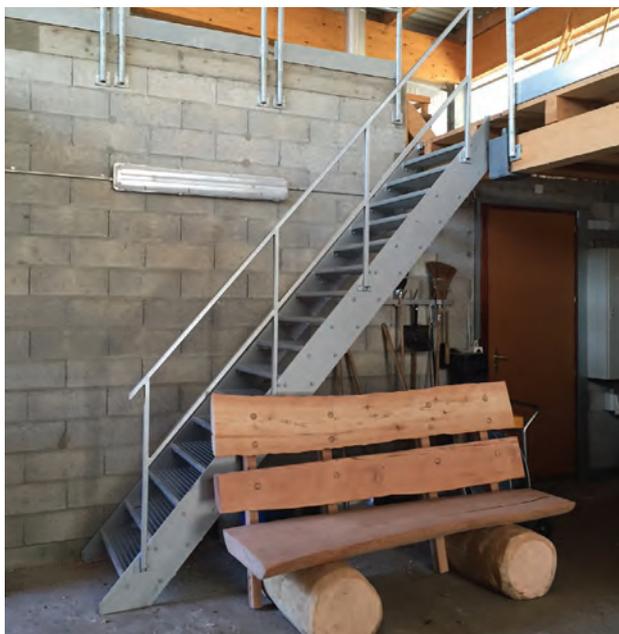
	2014 CHF	2015 CHF
Bâtiments administratifs	850'000.00	870'000.00
Bâtiments locatifs	588'000.00	693'000.00
Ecoles	969'000.00	755'000.00
Infrastructures sportives	136'000.00	203'000.00
Églises	51'000.00	37'000.00
Total	2'594'000.00	2'558'000.00

Principaux travaux réalisés par l'équipe des ouvriers professionnels de la DDGS

Les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Services de la Ville de Pully, divers travaux de réparation et d'entretien courant dans les bâtiments propriété de la Ville. Ils effectuent des travaux de plâtrerie-peinture, menuiserie, ébénisterie et serrurerie. Ils participent également aux transports, affichages publics, petits déménagements et aménagements divers.

Leurs interventions de petites et grandes ampleurs ont été les suivantes en 2015 :

- Traitement de nombreux tags sur l'ensemble des bâtiments et ouvrages de la Ville de Pully ;
- Réalisation et rénovation de tables, bancs et chevalets pour les manifestations ;
- Remise en état de plusieurs tables et bancs dans les diverses zones pique-niques ;
- Maison Brugger : travaux de mise en conformité des installations techniques et machines ;
- Guillemin 5 : travaux de mise en conformité des installations techniques ;
- Hangar à bois : travaux de mise en conformité sur les aménagements intérieurs ;
- WC publics : réparation de portes et poignées, remplacement de vitrages suite à des déprédations, y compris divers travaux de réfection de peinture ;
- Pully Plage : réfection de la cuisine des gardiens ;
- Port : travaux d'entretien courant des aménagements urbains et des pontons ;
- Davel 2 : réfection de la peinture des grillages, fenêtres et portes de l'ensemble des accès au caveau, côté Nord ;
- Damataire : réfection de la peinture de la cage d'escalier, dans la partie administrative ;
- Maison Pulliérane : réfection partielle de la peinture des sols du sous-sol et de la grande loge ;
- Local cimetière : réfection partielle de la peinture des vestiaires et de la cuisine ;
- Hangar du feu des Monts-de-Pully : réfection de la peinture des larmiers, des vire vents des faces en bois ;
- Home des Mosses : rénovation de la cuisine de l'appartement des moniteurs et du personnel ;
- Local du garde Port : rénovation complète du local, y compris aménagements intérieurs ;
- Foyer des scouts : réfection de diverses menuiseries, portes et fenêtres ;
- Tennis Club Pully : remise en état des installations techniques pour la saison 2015 ;
- Centre sportif de Rochettaz : remise en état des portails et grillages entourant les terrains ;
- Station de lavage de la Clergère : transformation et réfection des locaux ;
- Terrain de Rink-hockey à Mallieu : remplacement des parois de protection de la piste ;
- Villa Romaine : rénovation de la peinture du local de chaufferie ;
- Musée d'art de Pully : réalisation de différents supports de présentation, réfection des peintures murales suite à des expositions et divers transports d'œuvres d'art.



Gestion locative

Mutations de bail à loyer

5 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 4.5 pièces au ch. de la Damataire 11;
- 2 appartements de 3 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Liaudoz 32 ;
- 1 appartement adapté de 2.5 pièces à la pl. Neuve 4.

Appartements à loyers modérés

La Ville de Pully est propriétaire de 2 immeubles d'habitation au bénéfice d'un appui financier des pouvoirs publics :

- **Ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements)**
Ces 2 immeubles bénéficient d'un appui financier communal permettant à des personnes à faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en janvier 2015 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Logements d'urgence

Le bail à loyer de l'appartement d'urgence du collège des Monts-de-Pully, conclu en 2012, et renouvelé à plusieurs reprises, a été transformé en bail à loyer de durée indéterminée.

Au 31 décembre 2015, la Commune ne possédait plus aucun logement d'urgence disponible.

Location et intendance des locaux

De manière générale, une hausse de l'utilisation de la Maison Pulliérane a été constatée, notamment grâce à la facilitation des réservations internes par le programme de gestion GELORE. Concernant les refuges, une meilleure transparence a été offerte à la clientèle avec affichage de la disponibilité des refuges sur le site Internet communal.

Refuges

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	For Noise	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	94	56			150
Quatre Vents	141		23		164
Stand de Volson	45		12	31	88
					402

L'utilisation des refuges reste stable. L'intérêt principal étant concentré sur les vendredis, samedis et dimanches.

Maison Pulliérane

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 51 fois, dont 12 fois par des sociétés locales de Pully et 10 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 71 fois, dont 20 fois par des sociétés locales de Pully et 11 pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

L'utilisation des salles du premier étage est en augmentation, notamment pour des réservations internes ou des assemblées de copropriétés (422 fois pour les 3 salles confondues).

Salle de projection du collège Arnold Reymond

128 heures d'utilisation, en dehors des horaires scolaires, dont 83 par les écoles, 40 par des privés et 5 par l'Administration communale.

DIVISION DOMAINES - PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

Pully-plage et piscine couverte

La saison 2015 est l'une des meilleures années en termes d'entrées et d'ensoleillement depuis la création de la piscine. Même si le record absolu de 2003 n'a pas été battu (162'243 entrées), il s'en est approché avec un total de 118'339 entrées.

Plusieurs nouveautés ont vu le jour : des palmiers ont pris place sur le solarium, un crocodile géant pour les enfants est venu compléter les accessoires dans le bassin non nageur et une nouvelle tenue a été instaurée pour les gardiens afin que ceux-ci soient mieux identifiés.

Les conditions météorologiques caniculaires ont incités la DDGS à prolonger les ouvertures de la piscine de 2 semaines en fin de saison.

Nombre d'entrées	2015	2014	2013	2012	2011
Mai	7'345	4'328	1'297	8'793	9'825
Juin	31'547	32'619	23'121	28'151	21'134
Juillet	48'398	19'148	48'447	27'925	24'683
Août	28'175	17'454	34'246	39'437	40'193
Septembre	2'874	4'626	5'046	3'684	2'396
Total	118'339	78'175	112'157	107'990	98'231

Piscine couverte

La piscine couverte est toujours très sollicitée par les écoles, les clubs sportifs ainsi que par le public. Dans le but d'en faire profiter au mieux le public, notamment les familles, les ouvertures de la piscine couverte ont été optimisées durant les vacances scolaires de février, de pâques et d'octobre (ouverture dès 12h00 tous les jours, y-compris le vendredi, jusqu'alors fermé). Les clubs sportifs peuvent profiter d'une matinée supplémentaire durant toute l'année.



Port de plaisance

Un remaniement des places en lien avec les dimensions des bateaux a permis d'optimiser les places d'amarrage dans le port et d'améliorer le confort des utilisateurs. La deuxième partie de la réfection des estacades du port a été réalisée par les ouvriers de la Ville. Parallèlement, l'agencement de la capitainerie a été refait à neuf.

En 2015, 13 places ont été attribuées : 6 places au port, 3 places au large et 4 places laser. De plus, 14 rocades ont été réalisées.

VIGNES

Saison viticole et vendanges

Les vendanges du domaine communal se sont déroulées du mardi 8 septembre au jeudi 17 septembre 2015 avec une météo stable et des conditions agréables.

L'année 2015 a été particulièrement précoce et se place au 5^e rang sur 91 ans d'observation. Le suivi mené à Pully montre que le chasselas a commencé sa maturation le 28 juillet 2015, soit avec une quinzaine de jours d'avance sur la moyenne.

Selon les relevés du centre Agroscope de Changins, l'accélération s'est produite dès juin 2015, mois déjà particulièrement chaud. La vigne a fleuri entre le 6 et 12 juin 2015, ce qui représente une avance de 10 à 15 jours par rapport à la moyenne. Les conditions de chaleur exceptionnelles enregistrées au mois de juillet 2015 ont réellement propulsé le millésime 2015 parmi les années « record ».

Afin de ne pas mettre en péril la récolte, le domaine communal a dû faire appel au service du SDIS Ouest-Lavaux pour obtenir du matériel permettant d'arroser la vigne durant quelques jours.

Les fortes chaleurs estivales ont généré une hausse significative du degré Oechsle annonçant une qualité de la récolte magnifique. Malheureusement, la canicule et l'absence de précipitation ont également influencé la taille des baies provoquant une nette baisse de la récolte. Le journal « 24heures » n'a pas hésité à en faire les gros titres en mentionnant : « La pire récolte dans le canton depuis 1981 et ceci pour la troisième année consécutive ».

Il est également important de relever que 6'000 m² de vigne n'ont pas produit de raisin. Le renouvellement de certains parchets et la maladie virale, transmise par des nématodes, en sont les raisons.

Nématodes

Une zone viticole située à l'Est du clos de Pévret, d'une surface approximative de 1'500 m², est atteinte d'une maladie virale transmise par des nématodes (vers microscopiques). Ces derniers se nourrissent des racines des cepes de vigne et transmettent le virus s'ils en sont infectés. Les nématodes propagent lentement mais progressivement la maladie en se déplaçant dans la vigne.

Afin de préserver cette parcelle et faute de traitement efficace, l'arrachage de la vigne de la zone infectée était la seule solution envisageable. Ce procédé permet de détruire tout le système racinaire des cepes et ainsi de priver les nématodes de nourriture.

Le traitement se réalise en 2 étapes. Lors de la première étape, les vigneron dévégétalisent les racines. La deuxième phase consiste à arracher les cepes de vigne et laisser le sol en jachère entre 3 et 5 ans afin que les vers soient définitivement exterminés et que le sol puisse se reposer.

L'arrachage de cette zone de vigne réduira la production d'environ 1'000 litres de vin par année pendant au moins 5 ans. Il permettra, en finalité, d'avoir une parcelle saine avec un rendement optimal.

Dénomination	2015		2014	
	Litres bruts	Degrés Oe	Litres bruts	Degrés Oe
Cépages blancs				
Chasselas	9'000	83	13'300	71
Chardonnay	1'200	96	1'500	89
Doral	300	90	500	87
Sauvignon	200	105	400	89
Sylvaner	250	92	400	90
Total blancs	10'950		16'100	
Cépages rouges				
Garanoir	1'750	97	2'000	89
Diolinoir	700	101	750	93
Gamaret	1'300	95	1'500	90
Pinot noir	1'500	97	2'600	91
Gamay	500	92	800	87
Galotta	900	94	1'300	91
Mara	500	98	-	-
Total rouges	7'150		8'950	
TOTAL	18'100		25'050	

FORÊTS

Martelage

Lieu-dit/endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
		Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
Bois Trepey	Mise en lumière	19	44.9	1	3.3	20	48.2
Volson	Mise en lumière	19	24.0	180	226.3	199	250.3
Refuge de Chenaulaz	Réalisation	23	25.3	17	14.1	40	39.4
Rte de Chenaulaz	Mise en Lumière	4	2.5	26	16.5	30	19.0
Les Rafforts	Eclaircie	18	33.5	2	1.8	20	35.3
Valvert	Mise en lumière	4	5.5	10	17.5	14	23.0
Parc Guillemain	Mise en lumière	1	1.3	18	26.9	19	28.2
Rte des Monts-de-Lavaux	Coupe sanitaire			37	67.7	37	67.7
Daillettes	Coupe sanitaire	3	3.6	3	3.0	6	6.6
Piste Vita	Eclaircie	19	41.7	10	16.9	29	58.6
Chablis	(Renversé)	9	21.5	52	52.2	61	73.7
Chablis	(Bostryché)	55	77.0	2	1.7	57	78.7
Volume martelé		174	280.8	358	447.9	379	728.7

Chablis

L'année 2015 a connu une météo capricieuse, de fortes intempéries au mois de mai ainsi que 2 sécheresses. Une en été, particulièrement forte, et une autre en automne. Ces conditions météorologiques extrêmes ont eu pour conséquence un nombre élevé de chablis, laissant présager une année 2016 avec beaucoup d'arbres morts. En effet, les épicéas fortement affaiblis ont été exposés à de nombreuses attaques de bostryche.

En mai, les forêts ont subi de fréquents glissements de terrain qui ont entraînés avec eux un nombre important d'arbres dans les rivières rendant nécessaire l'intervention du service forestier à plusieurs reprises le weekend.

Hormis les aléas climatiques, l'apparition de la chararose du frêne a commencé à faire dépérir de nombreux spécimens, nécessitant leur abattage. Durant l'année, différentes coupes de bois ont été exécutées par l'équipe forestière de Pully. Certaines, au vu de leurs complexités, ont nécessité la collaboration d'entreprises privées, la fermeture de certaines routes ainsi que d'informations distribuées aux riverains. Pour la plupart de ces chantiers, il s'agissait de coupes de sécurité.



Glissements et embâcles

Le nombre de glissements de terrain et d'embâcles, suite aux intempéries du mois de mai, est impressionnant. Le service forestier est intervenu d'urgence à plusieurs reprises afin de limiter les risques d'embâcles dans les cours d'eau et ainsi protéger les habitations et infrastructures situés en aval. Ces dégâts nécessiteront des interventions de remises en état (cf. Dégâts causés par les intempéries de mai 2015, p. 90).

Bois de feu

166 stères « feuillus » et 57 stères « résineux » ont été vendus cette année.

Plaquettes forestières

Le volume de bois déchiqueté cette année s'élève à 300 m³ ce qui représente un volume de plaquettes fini de 750 m³ environ.

Biotopes et plantes invasives

La lutte contre les plantes invasives s'est poursuivie de manière intensive. Plus de 50 heures de travail pour un volume de déchets vert d'environ 55 sacs de 110 litres. Les plantes traitées ont été les suivantes : le buddléa David, le solidage, la renouée du japon, le robinier faux acacia.

Il faut également relever le travail de prévention effectué un samedi matin, où la population était invitée à se rendre en forêt afin de bénéficier d'explications du service forestier et, pour le côté pratique, de procéder à l'arrachage de plantes invasives.

La Ville de Pully a signé une charte de collaboration avec la Ville de Lausanne afin d'intensifier la lutte, de manière coordonnée, contre les néophytes dans le vallon de la Vuachère ; une conférence de presse a été organisée afin de sensibiliser le public à cette problématique.

En ce qui concerne les biotopes, des travaux importants ont été entrepris fin 2015, consistant en une remise en état complète des étangs de la ligne de tir 300 m.



Etangs après réfection

L'apparition de campement sauvage est également à signaler. Des infrastructures construites en toute illégalité ont nécessité un démontage et l'évacuation de nombreux déchets. Des vols de bois de feu sont également à déplorer.

Vulgarisation

Le chalet en bois rond a été monté sur l'ancien site du stand de tir du petit calibre et les alentours ont été aménagés (pose de tables, construction d'un foyer, etc.). Une partie de ce chalet est destiné à l'accueil en forêt des écoles. En effet plusieurs classes d'écoles sont venues participer aux activités proposées par le service. Les classes ont pu construire des hôtels à insectes, planter un verger, observer l'abattage d'arbres et profiter de visites guidées. Le service participe également au Passeport Vacances, ainsi qu'à la journée « oser tous les métiers ».



Chalet en bois rond avec le verger planté avec les écoles

OFFICE DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent que le nombre de logements vacants (location et vente), bien qu'en légère augmentation, reste à un niveau très bas, soit 2'626 au 1^{er} juin 2015 (contre 2'606 au 1^{er} juin 2014). A Pully, au 1^{er} juin 2015, seuls 37 logements étaient vacants (contre 36 en 2014).

Au niveau cantonal, le taux de logements vacants, au 1^{er} juin 2015, de 0.68 % demeure le même que l'an passé. Le taux de 1.5 %, fixé par la Loi cantonale sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire, représente le seuil au-dessous duquel les mesures légales de protection du parc locatif s'appliquent, ce qui est le cas depuis 2001.

Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement, jusqu'alors loué, est soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement, en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 23 demandes traitées en 2015, 7 logements entraient dans une catégorie dite « à pénurie », nécessitant une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nbre de demandes traitées	23	22	26	13	18	40	29

Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)

6 dossiers ont été traités par l'Office du logement dans le cadre des procédures de demande d'autorisation de permis de construire.

Règlement communal sur l'aide individuelle au logement

La Ville de Pully octroie depuis le 1^{er} janvier 2015 une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

Durant l'année 2015, l'Office du logement a traité 15 demandes d'aide individuelle au logement. Sur les 15 dossiers reçus, seul un ménage remplissait l'entier des conditions et s'est vu octroyer une aide individuelle au logement.

BUREAU DES SPORTS

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2015, les sociétés sportives et culturelles concernées les ont utilisées environ 10'912 heures (7'221 en 2014).

L'aide aux sociétés sportives pulliérannes est calculée notamment en fonction du nombre de membres juniors âgés de 4 à 20 ans ainsi que de la catégorie de jeu de l'équipe fanion du club.

Subsides et utilisation des salles par les sociétés sportives avec mouvement junior

Sociétés	Utilis. heures infrastructures communales	Nbre Actifs	Nbre Juniors	Subsides 2015 (base 2013) CHF
Budokwai Pully	1'032	26	251	10'000.00
Club de tennis de table de Pully	643	16	46	5'727.00
Club nautique de Pully	60	235	178	11'995.20
Espérance sportive Pully	1'496	44	110	38'363.00
FSG Pully	1'427	113	146	10'000.00
L'Ondine	298	87		2'500.00
Pully Basket	3'354	133	221	37'440.00
Pully Football	300	90	373	10'000.00
Pully Natation	643	109	130	7'500.00
Pully Rink-Hockey Club	45	30	32	2'500.00
Sauvetage Pully	50	40	5	2'500.00
Tennis Club Pully	256	384	267	11'519.40
Total	9'604	1'307	1'759	150'044.60

Urban Training

L'édition 2015 d'Urban Training à Pully a eu beaucoup de succès. 19 sessions du 29 avril au 15 septembre 2015 avec une moyenne de 20 participants.

Urban Training est une manière inédite de faire du sport et de redécouvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Les cours, d'une durée de 1h, sont gratuits et sont adaptés à toutes et à tous, quels que soient l'âge et la condition physique.

Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social.

En complément, Urbain training a développé une application « Sport City Tour » pour Smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif à portée de main !

A la fois en français, allemand et anglais, l'application permet aux habitants, entreprises, visiteurs, touristes, sportifs, de pratiquer une activité sportive tout en visitant la ville et découvrant certains monuments culturels intégrés dans l'application.

JE COURS POUR MA FORME

« Je Cours Pour Ma Forme » est un programme de mise en condition physique par la course à pied. Il s'adresse aux débutants, à celles et ceux qui ne courent pas ou peu et n'attendent qu'une main tendue pour chausser les baskets. Sur 12 semaines, ce programme d'initiation à la course à pied est encadré par un animateur qui assure un suivi personnalisé à chaque participant.

MÉRITES SPORTIFS 2014

Mérite sportif junior individuel féminin

Club Nautique de Pully, **Maud Jayet**, née le 3 juin 1996, pratique la voile (Optimist, Laser 4.7, Laser Radial).

Palmarès :

- Championne du Monde U16 en Laser 4.7, 2011 ;
- 5^e au Championnat du Monde U18 en Laser 4.7, 2011 ;
- 4^e au Championnat d'Europe U17 en Laser Radial, 2012 ;
- 12^e au Championnat du Monde ISAF junior, 2013 ;
- 3^e au Championnat d'Europe junior, 2014 ;
- 4^e au Championnat du Monde ISAF junior, 2014.

Objectifs :

- Participation aux Jeux Olympiques de Rio 2016 ;
- Top 10 Championnat d'Europe U21 en 2015.

Mérite sportif junior individuel masculin

Club Nautique de Pully, **Nils Theuninck**, né le 21 décembre 1996, pratique la voile (Optimist, Laser 4.7, Laser Radial, Laser Standard).

Palmarès :

- Champion du Monde, Laser 4.7 U16, San Francisco USA 2011 ;
- Médaille de bronze au Championnat d'Europe, Laser Radial U17, Nieuwpoort BEL 2012 ;
- Champion Suisse Laser Standard 2013, 2014 ;
- Médaille de Bronze au Championnat d'Europe, Laser Standard U19, Torbole ITA 2014 ;
- 5^e place au Championnat du Monde, Laser Standard U19, Dournenez FRA 2014 ;
- 1^{er} Coupe d'Europe, Laser Standard U19, Malcesine ITA 2014 ;
- 2^e Coupe d'Europe, Laser Standard U19, Marseille FRA 2014.

Objectifs :

- Participation aux Jeux Olympiques de Rio 2016 ;
- Diplôme ou Podium aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Mérite sportif junior par équipe

Tennis Club Pully, équipe masculine Interclubs juniors, 18&U Boys Ligue A, composée de John Rapin (1997), Valentin Baecjtold (1997), Yoann Favre (1998), Julien Griesser (1998) et Hugo Ciocca (1998). Elle a obtenu le titre de vice-champion suisse 2014, une première dans l'histoire du club.

Mérite sportif junior par équipe

Pully Basket, équipe masculine de basket, U16 CPE Juniors, composée de Mathias Anthamatten, Simon Daehler, Daniel Duarte, Diego Grau Martinez, Xavier Jaquerod, Noé Lopez, Darko Majstorovic, James Moore, Angel Pignard, Arnaud Pittet, Victor Poli, Maxime Popesco, Valentin Roch, Gabriel Santi, Elias Zakarya, sous l'égide de l'entraîneur Sébastien Fragnière. Elle a obtenu les titres suivants :

- Vice-championne du championnat national suisse ;
- 2 joueurs en équipes suisses pour les championnats d'Europe (Noé Lopez et Darko Majstorovic).



DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Les dossiers traités par la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) durant l'année 2015 ont à nouveau été nombreux et variés. Cette année se caractérise par l'ouverture du premier des grands chantiers que la Ville de Pully va vivre ces prochaines années, par l'important travail fourni sur différents dossiers liés à la distribution de l'eau potable et par des avancées majeures dans le domaine de la politique énergétique communale.

L'important chantier de l'av. de Villardin et de plusieurs rues adjacentes a commencé au début du mois de mars et se poursuivra durant l'année 2016.

La préparation du réaménagement du bd de la Forêt, en vue de l'accueil d'un axe fort de transports publics, s'est poursuivie avec la suite de la négociation des emprises nécessaires sur fonds privés et la mise à l'enquête publique du projet. Celle-ci s'est terminée avec une seule demande, considérée comme une opposition, retirée par la suite.

Une étude préliminaire, sous la forme d'un diagnostic multimodal, a également pu être menée pour le projet d'axe fort de transports publics de l'av. de Lavaux. Celle-ci a été financée à parts égales par le canton de Vaud ainsi que par les villes de Lausanne et de Pully.

On ne peut évidemment pas terminer ce tour d'horizon des grands chantiers sans évoquer la poursuite des études concernant le centre-ville de Pully et le lancement d'une démarche participative pour tenter de mieux cerner la perception qu'en ont les habitants de notre ville ainsi que leurs attentes. Dans ce cadre, la Ville de Pully a conclu un partenariat innovant avec Swisscom pour un projet d'observatoire de la mobilité. Nous sommes la première ville de Suisse à nous lancer dans un tel projet qui permet de mesurer les déplacements au centre-ville à tout moment de la journée et 365 jours sur 365.

Dans le domaine de l'eau potable, la Ville de Pully doit établir un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) notamment afin de pouvoir continuer à toucher des subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Cet important document a nécessité non seulement des discussions avec la Ville de Lausanne pour mettre en œuvre une meilleure interconnexion de nos réseaux respectifs - rappelons que Lausanne fournit environ 90 % de l'eau consommée par les Pulliérans - mais également avec la commune de Savigny concernant l'alimentation des Monts-de-Pully et avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) pour ce qui est du transit de l'eau produite par nos sources communales de Montpreveyres.

De plus, à la suite de la modification de la Loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE), les communes ont jusqu'au 31 juillet 2016 pour adapter leur règlement. Le projet de nouveau règlement a été soumis aux services cantonaux concernés ainsi qu'à Monsieur Prix durant l'année 2015. Le prix de l'eau consistera dorénavant en une taxe causale et devra être conforme au principe de la couverture des frais. L'élaboration du nouveau règlement a nécessité de nombreuses séances et un travail conséquent. Il sera présenté au Conseil communal dans le courant du printemps 2016 afin de pouvoir entrer en vigueur à la fin de l'année.

Durant le premier trimestre 2015, la Municipalité a validé le Concept énergétique de la Ville de Pully. Ce document définit les actions à mener en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie et propose une vision à long terme de la politique énergétique. L'adoption de ce document a permis à Pully d'être considérée comme « partenaire en processus » par l'Association Cité de l'énergie. Une planification énergétique territoriale a également été établie. Ce document stratégique permet de localiser les potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire communal. Les différentes mesures mises en place dans le cadre de la politique énergétique communale pourraient amener à l'obtention du label Cité de l'énergie bien avant l'échéance de 2019 fixée initialement.

J'aimerais, cette année encore, remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la DTSI pour leur motivation et leur engagement afin de mener à bien tous nos projets.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2015 sont de l'ordre de CHF 6.5 mios.

Ce montant est supérieur aux investissements moyens observés ces 20 dernières années, mais encore insuffisant pour compenser la perte de valeur des réseaux au bilan (cf. tableau ci-après).

Toutefois, le plan des investissements (ci-après PI) présenté au Conseil communal le 11 décembre 2014 prévoit des investissements d'environ CHF 13 mios par an d'ici à 2019. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 60 % de ce montant, soit environ CHF 8 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI - Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2014	Investissements 2015
Routes	132'000'000.00	2'350'000.00	2'270'000.00	2'205'000.00
Canalisations et STEP	197'000'000.00	2'870'000.00	1'605'000.00	3'535'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	90'000.00	85'000.00	2'000.00
Service des eaux	42'000'000.00	820'000.00	735'000.00	550'000.00
Service de l'électricité	51'000'000.00	1'025'000.00	650'000.00	245'000.00
TOTAL TTC	427'000'000.00	7'155'000.00	5'345'000.00	6'537'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 55 ans pour les routes, de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 50 ans pour les réseaux d'eau et d'éclairage public et de 40 ans pour le réseau d'électricité.

DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE TÉLECOMMUNICATION À HAUT DÉBIT FTTH

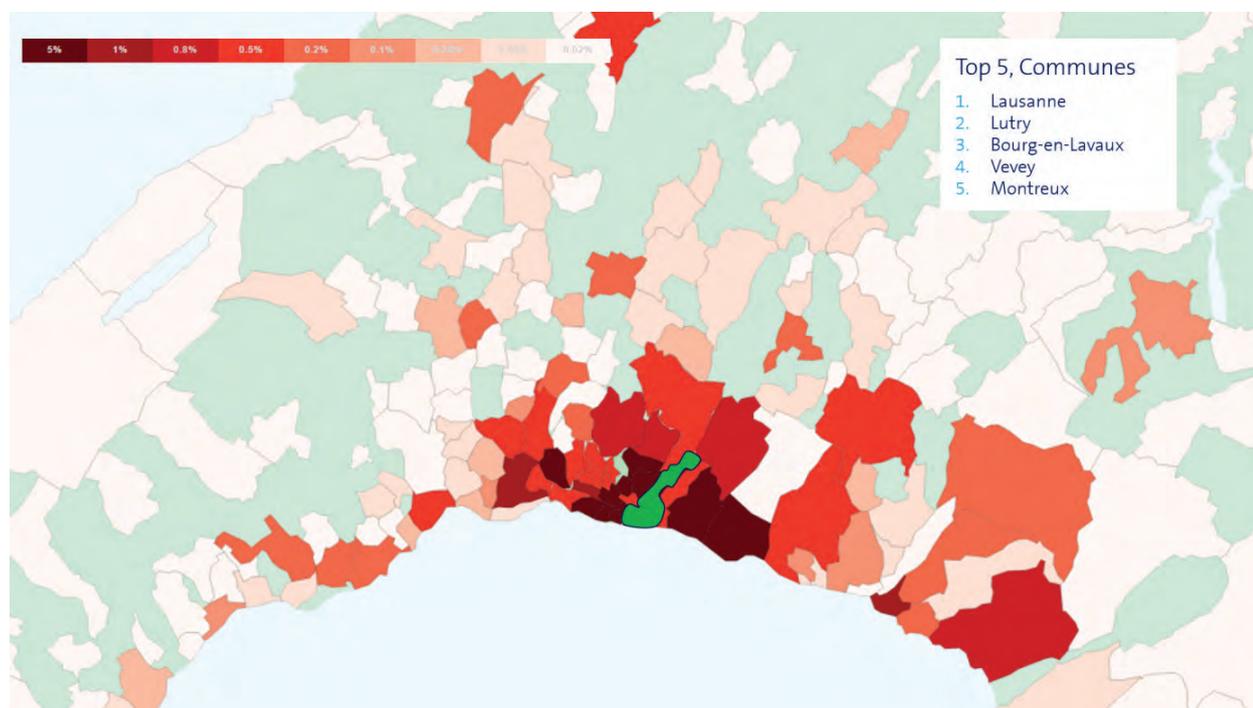
La DTSI, en étroite collaboration avec le Service informatique de Pully (ci-après BIP), a mené une étude technico-économique aboutie, puis des négociations relativement poussées avec un opérateur télécom bien établi en Suisse dans le but de co-construire à Pully un réseau de télécommunication de type FTTH (pour Fiber to the Home), permettant à chaque foyer, entreprise, etc. d'être relié à la fibre optique, technologie la plus performante aujourd'hui pour répondre aux besoins croissants de la population en matière de télécommunication. Ce réseau aurait également été utile pour les besoins de l'Administration, pour l'extension du réseau informatique ou le transport de données, pour diverses prestations (ex. : télérelevé des compteurs). Alors qu'un premier accord fixant les conditions générales d'une collaboration était sur le point d'être trouvé entre la Municipalité et ledit opérateur, celui-ci a finalement revu sa position après un important revirement de sa stratégie FTTH au niveau Suisse, portant un coup fatal à la possibilité d'une collaboration acceptable pour la Ville de Pully. Même si celle-ci n'aura pas son réseau FTTH, une certaine amélioration de la performance des réseaux est attendue pour ces prochaines années à Pully, les 2 opérateurs en place, upc cablecom et Swisscom, ayant chacun des projets concrets de modernisation de leurs infrastructures à Pully, en cours ou à venir.

PROJET SMART CITY « OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ »

La croissance de la mobilité, alimentée par la poussée constante du nombre d'habitants et d'emplois, constitue un défi majeur pour les communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Comprendre comment s'organise la mobilité aujourd'hui, et savoir comment elle évoluera demain constitue un enjeu capital pour l'aménagement des futurs espaces publics. Afin d'étudier ces phénomènes au centre-ville de Pully, où la gestion du trafic s'avère particulièrement délicate, la Municipalité a choisi de suivre une approche résolument innovante, en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de l'information.

En utilisant les données agrégées et anonymisées des porteurs d'abonnement mobile, ce projet « observatoire de la mobilité », fruit d'un partenariat établi avec Swisscom en juin 2015, devrait produire une connaissance inégalée de l'organisation et de la structure des déplacements au centre-ville de Pully, ceci de façon continue et dynamique.

Dans une première étape, le projet se focalisera sur la mesure de l'attractivité du centre-ville, en évaluant dans un rayon de 250 m environ la variation de sa fréquentation en fonction de divers paramètres, tels que la provenance des usagers, le type de journée (jours ouvrés, week-end, vacances, etc.), le genre de personne (habitant, pendulaire, visiteur, etc.) ou encore le moyen de déplacement utilisé (à pied, vélo, voiture, bus, train, etc.).



Observatoire de la mobilité de Pully - Mesure de l'attractivité du centre-ville de Pully

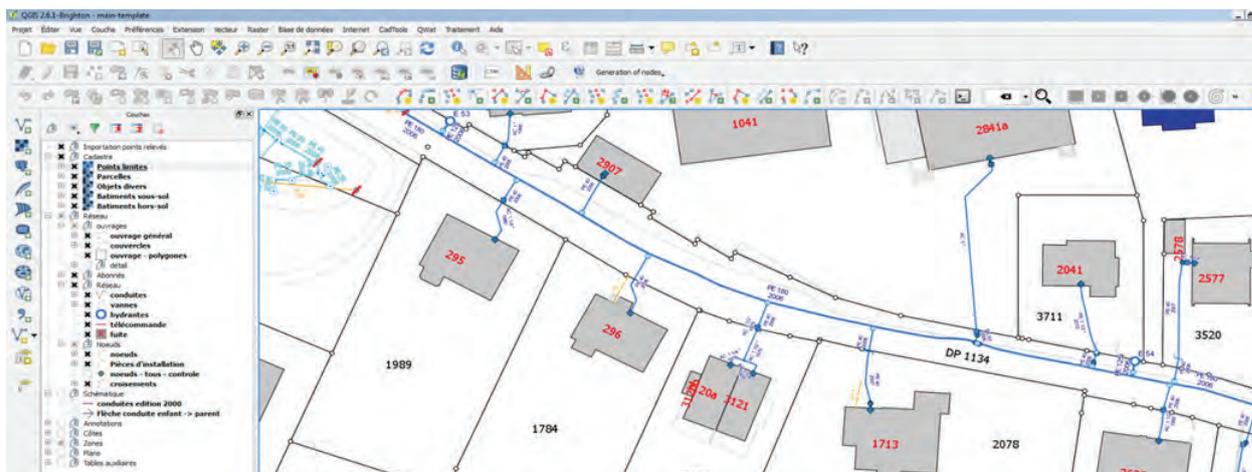
Des premiers résultats prometteurs ont été présentés à l'EPFL le 7 octobre 2015 dans le cadre de la conférence « from Big Data to Smart Data » et au 4^e congrès national Smart City organisé par l'Office fédéral de l'énergie (ci-après OFEN) à Zoug le 3 décembre 2015. Il faudra néanmoins attendre l'été 2016 et la fin de la première étape pour établir un bilan complet de ce projet qui a d'ores et déjà fait l'objet d'une large diffusion dans la presse locale et nationale et suscité un fort intérêt de la part des milieux académiques.

CHOIX DE L'OPEN SOURCE POUR LE RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS SIG

Suite à une refonte complète du logiciel utilisé pour la gestion des données des réseaux des Services industriels par son éditeur, la DTSl a lancé en 2014, en étroite collaboration avec le BIP, une étude approfondie des solutions logicielles qui s'offrent pour assurer la meilleure gestion et exploitation possible de ces données, compte tenu de l'évolution future des besoins et des technologies. A l'issue de cette analyse, 2 types de solutions ont été présentées en 2015 au comité de pilotage du projet (ci-après COPIL) :

- l'utilisation de logiciels commerciaux rapidement utilisables mais relativement coûteux et offrant peu de garanties en termes de longévité et peu de souplesse en termes de développement ;
- l'utilisation de logiciels libres offrant davantage de flexibilité mais nécessitant certains développements initiaux et surtout une structure organisationnelle pour assurer leur maintenance et leur exploitation. Le groupe de travail s'est particulièrement intéressé au logiciel libre QGIS et à 2 modules open source qui en sont dérivés : le premier, Qwat, développé par le Service Intercommunal de Gestion (ci-après SIGE), et le second, Qgep, actuellement en cours de développement par la ville zurichoise d'Uster, pour la gestion des données du réseau d'assainissement.

Afin de réduire les incertitudes concernant les logiciels libres, décision a été prise d'effectuer un essai complet du module Qwat avec les données du réseau d'eau potable de Pully. Celui-ci s'est avéré positif et le 1^{er} avril 2015, le COPIL a donné son aval pour une mise en production du module Qwat à Pully.



Qwat - module open source pour la gestion du réseau d'eau potable

Invitées par Pully à se prononcer sur la question, les villes de Lausanne et de Morges, mais également celles de Montreux, Vevey et Villeneuve, par l'intermédiaire du SIGE, ont manifesté leur intérêt à participer au développement de solutions open source communes pour l'exploitation de leurs réseaux souterrains, ce qui a permis de constituer une équipe de projet intercommunale pilotée par la Ville de Pully, dont l'un des avantages est le partage des ressources humaines et financières pour le développement des solutions logicielles. Outre le développement informatique, l'équipe de projet travaille sur la mise en place d'une organisation permettant la maintenance, le développement et l'exploitation à long terme des solutions logicielles libres pour l'exploitation des réseaux souterrains.

CYBERADMINISTRATION : LES PERMIS DE FOUILLE S'INFORMATISENT

Les entreprises ont désormais accès à un guichet en ligne qui leur donne la possibilité d'effectuer des demandes de permis de fouille sur le domaine public en dehors des horaires d'ouverture de l'Administration. Le demandeur digitalise le pourtour de la fouille et indique les caractéristiques du chantier. Une fois complétée, la demande est traitée par les services communaux, puis validée pour émission du permis.

Connectée à SIGIP, la nouvelle plateforme informatique intègre le processus de gestion des fouilles dans sa globalité, du dépôt de la demande d'autorisation à la facturation du permis. Pour la première fois, SIGIP n'est plus utilisé seulement comme une plateforme de diffusion d'informations, mais permet à l'utilisateur d'alimenter lui-même la base de données géographiques. Réalisé en étroite collaboration avec le BIP et en partenariat avec la Ville de Morges, ce qui aura permis d'en limiter les coûts, ce développement informatique sera utilisé pour de nombreuses futures applications nécessitant une interaction entre la Ville de Pully et ses administrés.

ÉNERGIE

Concept énergétique de la Ville de Pully

Une étape importante a été franchie le 4 mars 2015 avec l'adoption du Concept énergétique de la Ville de Pully (ci-après CEVP) par la Municipalité. Ce document ne se limite pas à définir les actions à mener en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, mais propose une vision à long terme de la politique énergétique communale, en accord avec les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et ceux de la « Société à 2000 watts ».

Grâce à l'adoption du CEVP, la Commune est désormais considérée par l'Association Cité de l'énergie comme Partenaire en processus, dernière étape menant à l'obtention du label.

Développement urbain

Parmi les actions achevées en 2015, la plus importante est la réalisation d'une étude de planification énergétique territoriale (ci-après PET) qui a permis de mieux cartographier les gisements locaux d'énergies renouvelables et de les mettre en relation avec les besoins en chaleur et en électricité, présents et futurs, sur l'ensemble du territoire. Un scénario ambitieux d'approvisionnement énergétique du territoire en a découlé. Accessible sur le portail géographique communal SIGIP (sigip.ch), il indique les technologies d'approvisionnement énergétique à favoriser selon la zone du territoire communal où l'on se trouve, en mettant en évidence notamment les secteurs où un réseau de chauffage à distance pourrait s'avérer utile et viable.

Les conclusions et recommandations de cette étude vont dans le sens des objectifs et des actions proposés par le CEVP et servent dorénavant de base de réflexion stratégique pour les projets d'aménagement du territoire.

La procédure d'élaboration de tout nouveau plan de quartier (PQ) intègrera dorénavant une étude de planification énergétique à l'échelle du quartier fondée sur ce scénario.

Informations et sensibilisation

La Ville de Pully s'est dotée d'un cadastre solaire informatique. Accessible depuis la plateforme SIGIP, il permet à chaque citoyen de s'informer, en cliquant sur la surface exploitable, de l'inclinaison, de l'orientation et du potentiel de production d'énergie (solaire ou thermique) de la toiture de son habitation. Il donne également une estimation des coûts d'une installation.

Une page dédiée à l'énergie et à son utilisation a également vu le jour sur le site web de la Ville de Pully. Les informations qui y sont regroupées vont de la politique énergétique communale au calcul de sa propre empreinte écologique, en passant par les subventions communales en faveur d'une mobilité plus douce.

Dans le cadre d'une action promotionnelle, 660 ampoules LED basse consommation ont également été vendues à prix préférentiels aux habitants de la Commune.

Une action de sensibilisation aux économies d'énergie sur le lieu de travail a également été dispensée au sein de la DTSI et de la DUES. Cette initiative a permis de réduire la consommation d'électricité sur laquelle les collaborateurs ont une influence directe (matériel informatique, éclairage, machine à café, etc.) de près de 10 %. Si l'on considère l'ensemble de la consommation électrique globale du bâtiment de la Damataire (incluant la consommation des serveurs informatiques, de la ventilation, des machines de l'atelier, etc.) l'économie d'énergie a été de 4 %.

Approvisionnement et énergies renouvelables

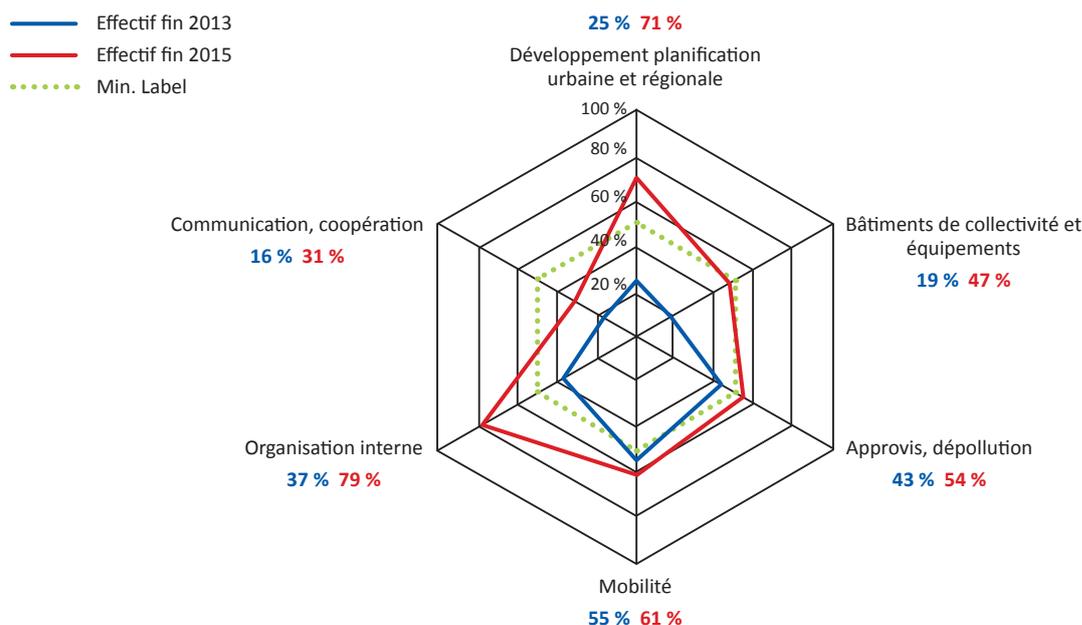
L'une des façons de promouvoir les énergies renouvelables consiste à recourir aux courants verts. La Municipalité a pris la décision dans le cadre de l'élaboration du budget d'alimenter l'ensemble des bâtiments, infrastructures et équipements de l'Administration communale avec de l'électricité verte certifiée naturemade star 100 % renouvelable et durable. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Mobilité

Tendre vers une mobilité plus douce est l'un des souhaits des autorités communales. L'initiative bike4car a ainsi trouvé le soutien de la Ville de Pully et a permis à une dizaine de Pulliérans d'échanger durant 2 semaines leur véhicule contre un vélo électrique.

Processus Cité de l'énergie

Comme le montre la figure ci-après, la Ville de Pully progresse sur le chemin conduisant à l'obtention du label Cité de l'énergie. Alors que l'audit officiel effectué en 2013 montrait que 32 % des points étaient atteints dans les différents domaines d'évaluation, la dernière estimation réalisée par la DTSI en décembre 2015 montre que ce taux pourrait se situer désormais à environ 55 %. S'il confirmait que le seuil de 50 % était dépassé, l'audit externe que la Municipalité commandera prochainement pourrait permettre à la Ville de Pully d'être labellisée officiellement Cité de l'énergie en 2016 ou en 2017 déjà, soit avec plusieurs années d'avance par rapport au délai de 2019 initialement fixé.



RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2015, conformément aux directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis aux rues du Midi et du Centre, à l'av. de Villardin et au ch. de Pierraz-Portay. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de bâtiments dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 50 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	1'648	
Séparés	>	unitaire	266	1'914
Unitaires	>	séparatif	177	
Unitaires	>	unitaire	576	753
Pas de raccordement/Inconnu/Fosse septique			546	546
Total				3'213

Longueur du réseau d'assainissement

Année	Unitaire (m)	Séparatif (m)		Total (m)
	Eaux mixtes	Eaux claires	Eaux usées	
31.12.2015	23'665	68'229	41'965	133'859
Posé en 2015	139	719	364	1'222

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur les domaines public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « long » qui a été effectué comme tous les 3 ans. Portant sur environ 13'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil, l'av. de Belmont, le ch. de Petit-Clos, les rives du lac, mais également les Monts-de-Pully, l'av. C.-F. Ramuz, l'av. de Lavaux ainsi que d'autres collecteurs sensibles. En outre, conformément au PGEE, 7'215 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 59 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. de Pierraz-Portay et bd la Forêt). Mal entretenus, ils sont souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal. La DTSI s'est appuyée sur le crédit de CHF 900'000.00 du préavis N°20-2013 pour financer la plus grande partie de ces contrôles. Selon une procédure désormais bien établie, le Service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (22 bâtiments inspectés en 2015).

Imputation de la taxe fédérale « micropolluants » sur les taxes communales d'assainissement

Conformément à la nouvelle Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), la Confédération prélèvera à partir du 1^{er} janvier 2016, auprès de tous les propriétaires de stations d'épuration (ci-après STEP), une taxe de CHF 9.00 par habitant raccordé représentant, pour la Ville de Pully, une nouvelle charge de l'ordre de CHF 160'000.00. Les recettes servent à financer les investissements nécessaires à la construction d'installations de traitement des micropolluants qui devient obligatoire dans les grandes STEP en Suisse.

Au terme d'une analyse comptable détaillée effectuée durant l'été 2015, et afin de respecter le principe de couverture des coûts, la Municipalité de Pully s'est vue contrainte de répercuter cette nouvelle charge sur les propriétaires d'installations, en élevant le montant de la taxe eaux usées de CHF 0.14 TTC, la portant ainsi à CHF 2.05 TTC par m³ d'eau potable consommée. Le changement intervient le 1^{er} janvier 2016. La taxe de base ainsi que celle d'eaux claires restent quant à elles inchangées.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, de Paudex et de Belmont, dont le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à 1 résident permanent, à 3 lits d'hôtel, à 3 emplois ou à 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2015	31.12.2014
Belmont (*)	3'842	3'769
Paudex	1'925	1'893
Pully (**)	19'254	18'844
Total	25'021	24'506

(*) y compris 67 EH sis sur la commune de Lutry

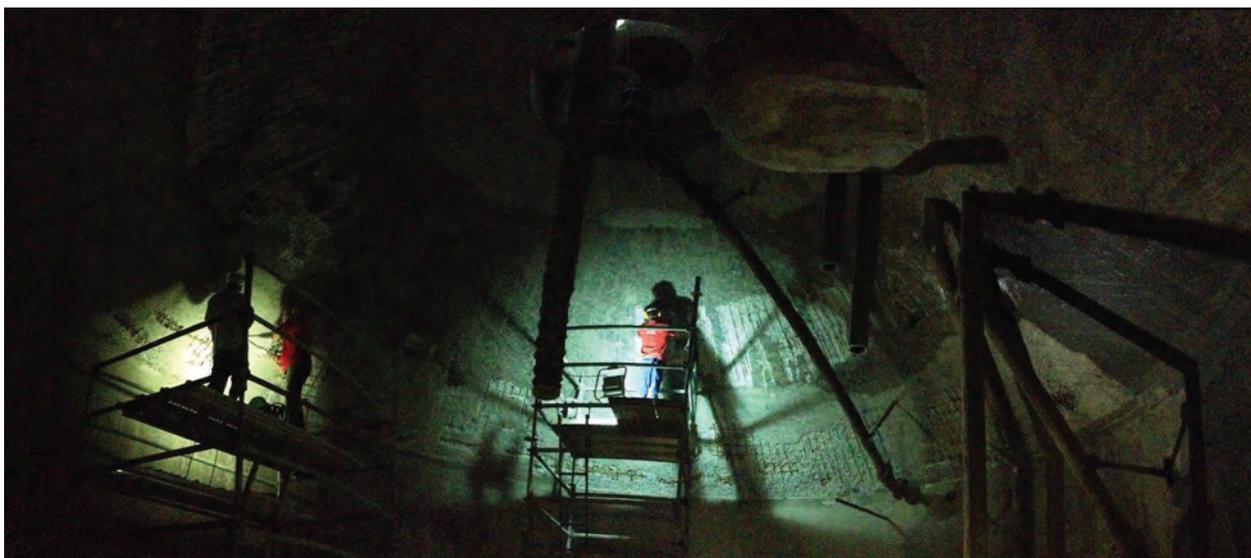
(**) y compris 57 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'504 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy

Données statistiques	2015	2014
Pluviométrie (mm)	815	1'328
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'042'588	2'289'806
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	161'765 (70 heures)	202'657 (176 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.3	8.1
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	93	92
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	315	248
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	9.2	9.0
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	57	53
Electricité totale consommée (kWh)	635'881	584'009
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	246'106	326'204
Rapport production consommation électrique (%)	39	56

Avec une pluviométrie de 815 mm, l'année 2015 a été particulièrement sèche. Les eaux ont très peu été déversées avant le traitement biologique (70 heures, soit moins de 1 % du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 93 %.

Les principaux travaux réalisés en 2015 se présentent comme suit :

- remplacement d'un palier de pompe à la station de pompage ;
- remplacement de la spirale et du moteur réducteur d'une vis de transport des boues ;
- remplacement du ventilateur principal à la station de pompage ;
- remplacement de la pompe de recirculation des boues du digesteur primaire ;
- remplacement des stators et rotors de la pompe des boues ;
- vidange et nettoyage des bassins de traitements primaires ;
- travaux de réhabilitation du digesteur primaire (cf. préavis N°18-2014) ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.



Travaux de réhabilitation du digesteur primaire

Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service, laquelle était encore effective à la fin de l'année 2015. De ce fait, la quantité de gaz produite par digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, a diminué en 2015. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2015.

Aucune décision n'a encore été prise à propos de l'avenir de la STEP de Pully, son abandon au profit d'un raccordement des eaux usées de Pully à la STEP de Vidy restant une option ouverte. Les études plus approfondies menées sur le plan financier en 2015 avec l'aide du bureau Holinger SA semblent confirmer toutefois qu'un maintien de la STEP à Pully serait la solution la plus avantageuse. Des précisions émanant de la Confédération et du Canton semblent en outre confirmer que dans un cas comme dans l'autre - réhabilitation de la STEP de Pully ou raccordement à la STEP de Vidy - Pully pourra prétendre aux nouvelles subventions fédérales et cantonales prévues pour le traitement des micropolluants et de l'azote dans les eaux usées.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2015, la consommation d'eau d'un peu plus de 1.4 mio de m³ a augmenté par rapport à celle de 2014 (+ 10 %), suite à une saison estivale particulièrement sèche. Des mouvements de terrain, causés par un sol desséché, sont probablement à l'origine des ruptures de conduite relativement nombreuses survenues durant l'été et de l'augmentation des volumes non facturés durant l'année. Bien qu'en augmentation (23 en 2015 contre 16 en 2014), le nombre de fuites reste toutefois inférieur aux niveaux habituellement constatés avant 2014, c'est-à-dire avant la mise en place du système de détection permanente des fuites actuellement à l'essai.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2014	2015	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'080	2'087	+ 0.3 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'420'008	1'599'924	+ 12.7 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	236'376	175'150	- 25.9 %
Part de la production propre		16.6 %	10.9 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'293'923	1'422'754	+ 10.0 %
Volume non facturé (pertes)	m ³	126'085	177'169	+ 40.5 %
Part du volume non facturé (pertes)		8.9 %	11.1 %	
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites sur le réseau		16	23	
Nombre de fuites sur les branchements		21	29	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		5	1	
Nombre total de fuites		42	53	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		11	29	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	370	584	
Taux de renouvellement du réseau		0.72 %	1.14 %	
(*) En 2015, principaux axes renouvelés, Midi - Centre, Somais, Pierraz-Portay, Feuillée				
Nombre de nouveaux raccordements		11	6	
Nombre de raccordements réhabilités		7	9	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'091	2'119	
Nombre de compteurs renouvelés		130	138	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	389	

En 2015, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a augmenté, mais reste faible (1.14 %), notamment à cause du retard pris par certains grands chantiers communaux (ex. : bd de la Forêt).

La mise à jour du Plan directeur de la distribution de l'eau (ci-après PDDE) est quasi achevée, seul le volet sur l'approvisionnement en eau en temps de crise restant à finaliser. Au terme de sa validation par les autorités cantonales prévue en 2016, le PDDE sera présenté au Conseil communal et pourrait donner lieu dès 2017 à une première série de travaux de sécurisation et d'optimisation du réseau de distribution.

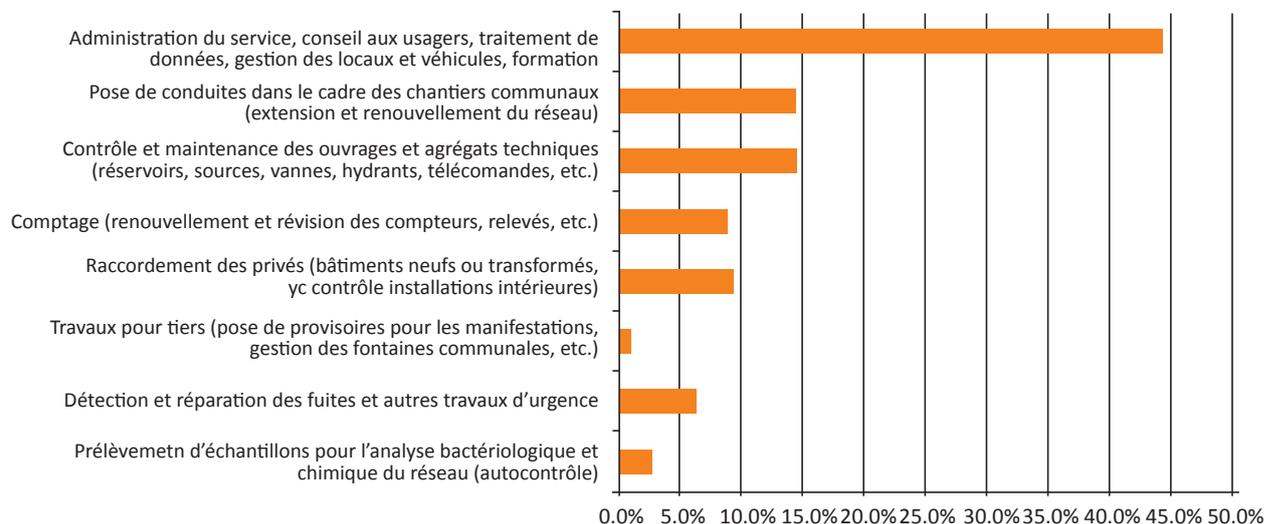
En raison d'un été très sec, l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) n'a, à nouveau, pas été en mesure de restituer à la Commune les quantités d'eau de source qu'elle a mises à sa disposition dans le cadre des échanges d'eau régis par la convention de 2006 entre l'AIEJ, Forel et Pully. Les négociations avec l'AIEJ se poursuivent et plusieurs solutions se dessinent pour régler le déficit accumulé par l'AIEJ et revoir les termes de ladite convention. D'autres partenaires régionaux sont impliqués dans les discussions afin, notamment, de trouver des moyens alternatifs pour valoriser l'eau produite par les sources de Pully.

Le travail de révision du Règlement sur la distribution de l'eau, entamé en 2014, s'est

poursuivi en 2015. Le projet de règlement a été soumis pour préavis au service cantonal compétent ainsi qu'à l'Office fédéral de la Surveillance des prix. En cas d'approbation par le Conseil communal en avril 2016, les nouvelles dispositions réglementaires ainsi que le nouveau système de financement entreront en vigueur au 1^{er} décembre 2016.

Suite à un problème de pollution des sources lausannoises des Cases, puis d'une rupture de la conduite, le réseau d'eau potable des Monts-de-Pully a dû être alimenté en secours par le réseau de la commune de Savigny fin 2014. Conçue à l'origine comme une mesure de très courte durée, cette alimentation a été maintenue durant la quasi-totalité de l'année 2015, à cause d'une rupture de la conduite d'alimentation du réservoir des Monts-de-Pully. Les études et discussions menées en 2015 montrent que, moyennant certains travaux de renforcement du réseau, cette solution est la plus pertinente, tant du point de vue économique que technique, pour l'alimentation à long terme des Monts-de-Pully. C'est pourquoi elle devrait être pérennisée. Des accords devraient être formalisés dans ce sens en 2016 avec la Ville de Lausanne et la commune de Savigny. Les travaux de renforcement du réseau pourraient ensuite débuter au cours du deuxième semestre 2016, sous réserve de l'approbation des crédits de construction par le Conseil communal de Pully.

Répartition des activités du Service des eaux en 2015



RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 50'625'326 kWh ont été facturés en 2015, soit quasiment la même quantité d'électricité qu'en 2014.

Bien que le nombre de coupures de courant ait été très faible (7 coupures), 29 interventions du service de piquet ont été réalisées, principalement pour aider les habitants à rétablir le courant suite à des défaillances de leur installation privée (ex. : problèmes de fusibles ne concernant pas directement le réseau électrique).

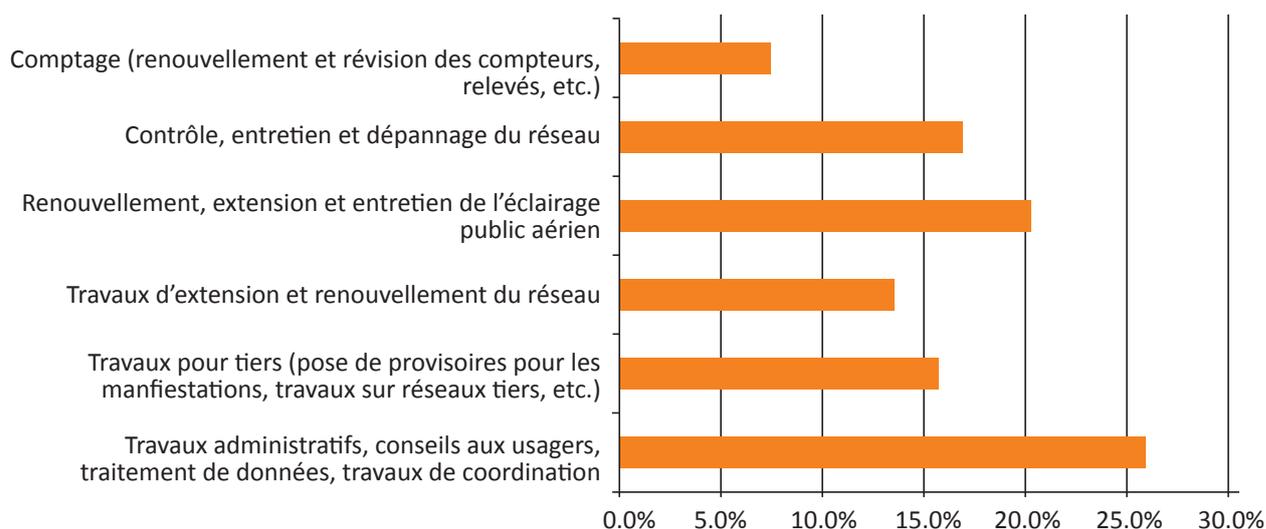
La qualité de fourniture, qu'elle se mesure en nombre moyen de coupures par habitant ou en temps moyen d'interruption par habitant, est meilleure que celle imposée par la Commission fédérale de l'électricité (l'ElCom), régulatrice du marché depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation suisse en matière d'approvisionnement en électricité (cf. LApEI et OApEI sur www.admin.ch).

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2014	2015	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnés		11'166	11'175	+ 0.1 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	52'156'067	52'244'147	+ 0.2 %
Energie facturée	kWh	50'629'073	50'625'326	- 0.01 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'526'994	1'618'821	+ 6.0 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		3	0	
Nombre de coupures - réseau basse tension		18	7	
Nombre total de coupures		21	7	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		15	29	
Extension et renouvellement du réseau				
Long. du réseau (principal et secondaire)	km	167.1	168.6	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'269	668	
Taux de renouvellement		0.76 %	0.40 %	
<i>(*) En 2015, principaux axes renouvelés : Verney, Feuillée, Pierraz-Portay, Gare</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		14	12	
Raccordements réhabilités		5	3	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 1 ^{er} janvier)	km	104.2	105.0	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'672	171	
Taux de renouvellement		1.60 %	0.16 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'469	11'569	
Nombre de compteurs renouvelés		255	37	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		27	29	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		11	12	

Les prestations fournies par la DTSl aux communes de Paudex et de Belmont sont toujours très importantes, générant ainsi certaines économies d'échelle et valorisant les compétences de ses collaborateurs.

En 2015, par manque de ressources, le renouvellement préventif des compteurs électriques a été reporté d'une année.

Répartition des activités du Service de l'électricité en 2015



VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

L'année 2015 est marquée par une augmentation des quantités d'ordures ménagères collectées (+ 5.89 %) et un accroissement des quantités de déchets encombrants apportés à la déchèterie (+ 53.40 %). Il est toutefois difficile de dire s'il s'agit d'un relâchement des efforts de tri ou le signe d'une conjoncture économique favorable à la consommation. Le taux de tri a diminué, passant de 62.1 % en 2014 à 58.1 % en 2015. Cette baisse s'explique surtout par la diminution importante des quantités de déchets verts collectés à la suite d'un été particulièrement sec (peu de déchets de jardin). Les statistiques 2015 sont résumées dans le tableau ci-après.

Le vide-greniers communal, organisé en juin 2015, a remporté un vif succès et permis de valoriser des objets en bon état en leur offrant une seconde vie. De nouvelles boîtes d'échange entre voisins ont également été commandées et viendront s'ajouter en début d'année 2016 aux 3 boîtes existantes.

Aux heures de pointe, la déchèterie de la Perraudettaz connaît une certaine saturation depuis l'introduction de la taxe au sac. Face à ce constat, la DTSI a lancé des études visant à trouver des moyens pour la désengorger. Une première mesure testée depuis octobre 2015 consiste à étendre l'accès de la déchèterie des Gavardes, située sur la commune de Savigny, aux habitants du Nord du bd de la Forêt. Par ailleurs, un questionnaire a été envoyé à 10 % des ménages pulliérans afin de connaître leur avis à propos de la déchèterie. Bien que la majorité des personnes sondées soient satisfaites de cette

infrastructure, plusieurs mesures d'amélioration ont pu être identifiées. Leur faisabilité sera analysée plus en détail en 2016, en collaboration avec les services lausannois compétents.

Le contrat de collecte des déchets arrivant à échéance à fin 2016, des réflexions ont été menées avec l'entreprise OPEO SA afin d'évaluer si une prolongation dudit contrat était souhaitable. Les deux parties ayant manifesté un intérêt réciproque pour prolonger cette collaboration, le contrat a été renouvelé pour une période unique de 2 ans, conformément aux dispositions prévues dans l'appel d'offres élaboré en 2012.

Par ailleurs, les derniers conteneurs métalliques appartenant aux services communaux ont été remplacés par des conteneurs en plastique afin de faciliter le travail des chargeurs, conformément aux directives de la SUVA. Un programme de subvention sera également mis en place en 2016 et 2017 pour financer le remplacement des conteneurs métalliques appartenant à des propriétaires privés.

La procédure de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) au sujet de la taxe pour la gestion des déchets suit son cours. En 2015, la Municipalité a fourni à la CDAP certains renseignements complémentaires demandés pour l'instruction du dossier. Selon toute vraisemblance, le jugement de la CDAP devrait intervenir dans le courant de l'année 2016.

Comparaison des poids des divers ramassages en 2014 et 2015 (en kg)

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence + - %
	2014	2015	2014	2015	2014	2015		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'509'470	2'657'190	2'509'470	2'657'190	147'720	5.89 %
Déchets encombrants (OMV)	233'320	358'075	12'220	18'590	245'540	376'665	131'125	53.40 %
Verre	60'660	59'660	673'022	657'200	733'682	716'860	-16'822	-2.29 %
Papier	32'800	66'180	1'397'370	1'337'900	1'430'170	1'404'080	-26'090	-1.82 %
Ferraille	115'490	116'300	7'430	18'430	122'920	134'730	11'810	9.61 %
Déchets végétaux	5'800	10'000	1'655'330	1'428'210	1'661'130	1'438'210	-222'920	-13.42 %
Huiles usées	0	0	2'792	5'088	2'792	5'088	2'296	82.23 %
PET	14'700	17'720	73'530	72'570	88'230	90'290	2'060	2.33 %
Aluminium + fer-blanc	5'834	1'938	35'040	33'240	40'874	35'178	-5'696	-13.94 %
Piles/batteries	930	580	287	165	1'217	745	-472	-38.78 %
Déchets spéciaux	0	0	4'598	3'988	4'598	3'988	-610	-13.27 %
Autres déchets triés (*)	435'889	371'795			435'889	371'795	-64'094	-14.70 %
Total	905'423	1'002'248	6'371'089	6'232'571	7'276'512	7'234'819	-41'693	-0.57 %
Dont tri sélectif (**)	672'103	644'173	3'849'399	3'556'791	4'521'502	4'200'964	-320'538	-7.09 %
Part du tri sélectif sur total (%)	74.2 %	64.3 %	60.4 %	57.1 %	62.1 %	58.1 %		

(*) Plastique, néons, peinture, électroménager, etc. (**) Total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2015, 39 nouveaux conteneurs pour la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'835 sur le territoire communal. En outre, des études pour le réaménagement de plusieurs écopoints ont été lancées afin d'offrir aux habitants des infrastructures de tri plus fonctionnelles et mieux intégrées à leur environnement (cf. Réaménagement des écopoints, p. 91).

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2014 (base : 17'790 hab.)	Pully 2015 (base : 17'961 hab.)	Vaud 2014
Ordures ménagères	139.42	142.85	143
Déchets encombrants	13.80	19.90	28
Verre	37.83	36.59	45
Papier	78.55	74.48	81
Déchets végétaux	93.99	79.51	106

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail assuré par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques et d'un engin laveur, 2 équipes mobiles, composées chacune de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied.

De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du nettoyage des WC publics ainsi que du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 6h00 à 9h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 17 reprises pour des alarmes neige en dehors des heures de travail. Le temps consacré au déneigement par les employés de la Voirie s'est élevé à plus de 1'500 heures, concentrées sur le début de l'année 2015.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 952 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, etc.) : 393 heures ;
- travaux légers d'entretien et de réparation des routes et trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société extérieure ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année.

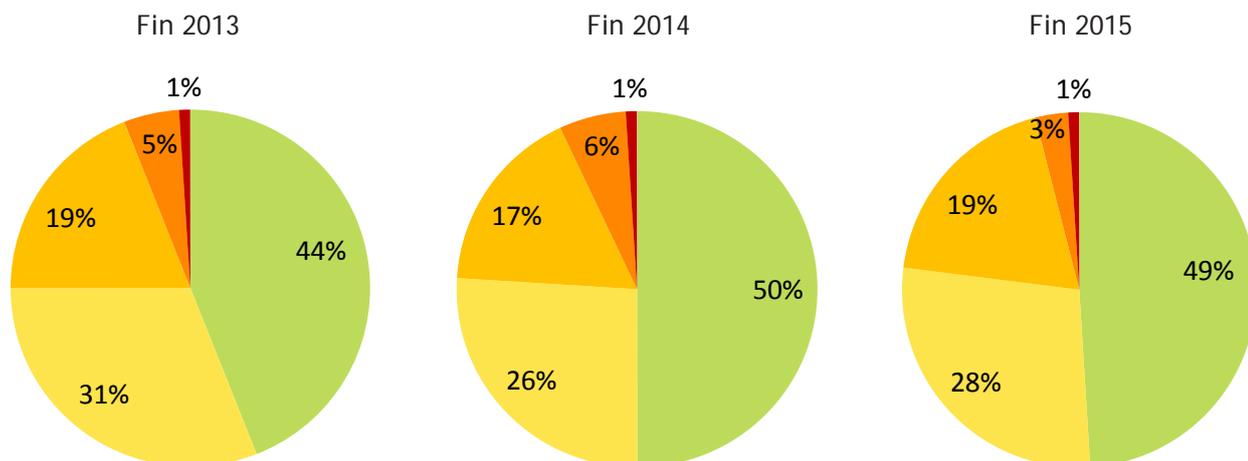
En ce qui concerne le projet de renouvellement du silo à sel présenté en 2014, celui-ci a fait l'objet d'une étude complémentaire afin d'en réduire les coûts de construction. Un nouvel emplacement a été retenu sur le parking du centre sportif de Rochettaz. Les procédures de mise à l'enquête et d'appel d'offres ont été menées à bien. Un préavis sera soumis au Conseil communal au début 2016 dans le but de réaliser les travaux cette même année.

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.3 km de routes (dont 5.1 de routes cantonales), 4.8 km de sentiers piétons, 31 ouvrages d'art, 18 parkings et 83 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 132 mios. Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2015 montrent un état de la chaussée plutôt stable :

Valeur de remplacement du réseau routier	CHF	132'000'000.00
Dépréciation annuelle	CHF	2'350'000.00
Investissement annuel en 2011	CHF	1'600'000.00
Investissement annuel en 2012	CHF	3'850'000.00
Investissement annuel en 2013	CHF	2'400'000.00
Investissement annuel en 2014	CHF	1'750'000.00
Investissement annuel en 2015	CHF	2'205'000.00

Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.3 km de chaussées du réseau routier



Indice moyen de l'état des chaussées fin 2011 : 0.87

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2012 : 0.95

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2013 : 1.23

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2014 : 1.16

Indice moyen de l'état des chaussées fin 2015 : 1.14

■ Bon état (0.0 < I < 0.9)

■ Etat moyen (1.0 < I < 1.9)

■ Etat suffisant (2.0 < I < 2.9)

■ Etat critique (3.0 < I < 3.9)

■ Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer, en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés ainsi que sur une étude complémentaire établie par le bureau Ertec SA portant sur les tronçons les plus dégradés. Les études dudit bureau donnent par ailleurs des recommandations importantes sur la nature des travaux à réaliser afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2015 ont été les suivants :

- réfection partielle de l'enrobé au ch. de Rennier ;
- réfection partielle de l'enrobé à l'av. de Lavaux ;
- réfection partielle de l'enrobé à la rte de Vevey ;
- réfections ponctuelles au ch. du Manoir et à l'av. Samson Reymondin.

Finalement, le réseau routier de la Ville de Pully compte 31 ouvrages d'art que celle-ci a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la conformité, la sécurité et la pérennité au sens de l'art. 2 de la LRou. Sur ces 31 ouvrages, 23 sont en copropriété avec les communes limitrophes et/ou les CFF. C'est pourquoi le préavis N°04-2015 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 1 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un premier crédit de CHF 605'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien sur une première série d'ouvrages jugés prioritaires.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT

COORDINATION DES TRAVAUX DES CFF POUR LA POSE DE PAROIS ANTIBRUIT

Le Cadastre-SIT a poursuivi le pilotage de la gestion administrative de ce dossier, ainsi que la coordination interne avec l'entreprise Frutiger SA et le bureau d'ingénieurs SD Fribourg SA mandatés par les CFF. Diverses difficultés, notamment d'ordre météorologique, géologique ou technique, ou encore liées aux contraintes du travail en milieu urbain, ont compliqué le déroulement des travaux. Les nuisances ressenties par les riverains ont varié en fonction des secteurs, selon la durée et la complexité des travaux. Si certains retards ont été pris, notamment le long du ch. du Coteau, la majeure partie des travaux ont pu être réalisés courant 2015. La remise en état des terrains a débuté dans plusieurs secteurs.

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

Le Cadastre-SIT a effectué la mise à jour du cadastre souterrain de la commune de Belmont, selon les travaux et informations transmis par son service technique. Belmont a également confié à la DTSI les travaux de détermination et de saisie informatique des surfaces imperméabilisées de son territoire. En cas d'approbation, le futur Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) devrait en effet instaurer le principe d'une taxation séparée des eaux usées et des eaux claires, comme c'est déjà le cas à Pully. Concernant son projet de nouveau règlement, Belmont a choisi de s'inspirer largement des principes retenus par la Ville de Pully pour déterminer les surfaces imperméabilisées et calculer la taxe pour les eaux claires.

BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney

Les travaux de mise en séparatif, de renouvellement des réseaux de fluide et d'énergie et de réaménagement routier (cf. préavis N°24-2014) ont démarré début mars 2015 pour une durée de 2 ans.

La présence d'une nappe phréatique sous l'av. Général Guisan a engendré des travaux préparatoires importants. Les travaux d'exécution d'un déversoir d'orage et la pose des collecteurs ont été effectués sous la protection d'un rabattement de nappe, réalisé par la mise en place dans le terrain d'environ 70 tubes perforés reliés à un système de pompage.

Les travaux de mise en place des collecteurs dans la traversée de l'intersection des av. Général Guisan et de Villardin ont été réalisés en plusieurs étapes afin de limiter les perturbations liées au trafic. Pour des questions de sécurité, l'étape du centre du carrefour a été effectuée de nuit afin de profiter de l'interruption du trafic tl (lignes 8 et 47).

Reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers

Les travaux de démolition et de reconstruction du mur de soutènement de la propriété sise à l'av. des Peupliers 17 ont débuté le 27 avril et se sont achevés le 3 juillet 2015. Un soin particulier a été pris pour rendre au mur et aux barrières leur aspect d'origine, en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Le coût total des travaux se monte à environ CHF 152'000.00 TTC. Les négociations ayant abouti à une participation du propriétaire d'environ CHF 50'000.00, le montant à la charge de la Ville de Pully s'élève approximativement à CHF 102'000.00, soit une dépense inférieure de CHF 81'000.00 par rapport au crédit alloué dans le cadre du préavis N°13-2014.

Ch. de Pierraz-Portay Sud

Suite à l'acceptation du préavis N°11-2015, le chantier pour la mise en séparatif, le renouvellement des conduites industrielles et la réfection de la chaussée au ch. de Pierraz-Portay (partie Sud) a débuté le 3 août 2015. Une quantité importante d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) décelée dans les matériaux bitumineux en place a nécessité une évacuation coûteuse en décharge bioactive et une mauvaise portance du sol a exigé une surépaisseur du coffre routier. Ces imprévus ont engendré des surcoûts relativement importants. La fin du chantier est prévue à mi-février 2016 et la pose du revêtement final au printemps 2016, pour des questions de température.

Ch. du Château-Sec, zone 30

Mise en service en 2008, la zone 30 km/h du ch. du Château-Sec ne répond pas à son principal objectif, à savoir une vitesse de circulation modérée. Les vitesses mesurées ces dernières années sont les plus élevées de toutes les zones 30 km/h de la Ville de Pully. Après plusieurs mesures expérimentales non concluantes, le concept qui a été choisi est l'implantation de 3 ralentisseurs. Il présentait le meilleur rapport entre coûts et efficacité. Les travaux ont été réalisés début août, en une semaine. Suite à une mauvaise mise en œuvre de l'enrobé, la totalité des travaux ont été refaits à la charge de l'entreprise de génie civil au mois d'octobre 2015.

Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts

Après la pose d'un dernier tronçon de canalisation d'eaux claires en direction de la Vuachère, quelques travaux de finition ont été achevés en 2015, notamment la mise en place d'une ligne de pavés à l'intersection entre l'av. des Cerisiers et celle de Lavaux afin de mieux délimiter le trottoir et la chaussée.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes (LRou), une enquête pour l'expropriation partielle des parcelles afin de créer un trottoir et une piste cyclable (transfert au domaine public) a été lancée du 5 décembre 2015 au 8 janvier 2016. Dès que cette procédure foncière sera achevée, les comptes du préavis N°05-2011 pourront être bouclés.

Rehaussement et reconstruction des ponts supérieurs du Tirage, du Prieuré et du Château-Sec

Les derniers travaux prévus dans le préavis N°01-2012 se sont achevés en juillet 2014. Les comptes pourront être bouclés dès que l'aménagement paysager du tourner-à-droite depuis l'av. de Lavaux sur le ch. de la Clergère, piloté par la DUES, sera achevé.

Rues du Midi et du Centre

Suite à une fuite d'eau particulièrement destructive, des travaux d'urgence avaient été réalisés durant l'hiver 2013-2014. Les travaux de renouvellement des réseaux et de remise en état définitive de la chaussée ont débuté en août 2014 et se sont achevés en juillet 2015. Malgré des rendements de terrassement fortement diminués localement par d'importantes quantités de molasse, le chantier s'est terminé avec seulement 1 mois de retard sur la planification établie dans le préavis N°07-2014.

Prolongation du ch. du Coteau

Le chantier de prolongation du ch. du Coteau (cf. préavis N°06-2013) est rendu nécessaire par la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation entre le ch. du Coteau et l'av. de Lavaux. La première étape des travaux s'est terminée en septembre 2014. La seconde sera réalisée après la construction du bâtiment en 2016, avec la création d'une place de rebroussement et la pose de la dernière couche de roulement.

Dégâts causés par les intempéries de mai 2015

Les intempéries du début du mois de mai ont provoqué de nombreux dégâts en Suisse romande et la Ville de Pully n'a pas été épargnée. Des glissements de terrain ont été constatés, notamment au ch. de la Gravière et sur plusieurs chemins forestiers. A fin 2015, tous les sites ont été sécurisés et les travaux urgents et études de projet réalisés. Les réfections les plus importantes restent encore à effectuer. Il est prévu de les financer au moyen d'un crédit qui fera l'objet d'un préavis élaboré en étroite collaboration avec la DDGS et soumis au Conseil communal en 2016.

Préavis bouclés en 2015

En 2015, la DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N°06-2012 : ch. du Grillon Sud - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux. Montant du préavis : CHF 650'000.00.
- N°07-2013 : ch. de Pallin - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité. Montant du préavis : CHF 754'000.00.
- N°14-2013 : ch. du Montillier - Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable. Montant du préavis : CHF 520'000.00.
- N°15-2013 : av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud - Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux. Montant du préavis : CHF 1'170'000.00.

Des explications détaillées sur ces chantiers figurent dans les éditions précédentes du rapport de gestion, ainsi que dans les diverses communications au Conseil communal établies à l'occasion de leur bouclage.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

En 2015, conformément au plan de gestion des déchets (PGD), un écopoint a été réalisé au ch. de Verney en remplacement de celui situé à l'av. Général Guisan. Les études se sont poursuivies afin de moderniser plusieurs écopoints, dont ceux sis à l'av. de Rochettaz et à celle de Guillemin.

Ecopoint de Verney

Ce point de collecte a été équipé de 3 conteneurs de surface (3'000 l) pour la récolte du verre ainsi que d'une zone de poubelles pour le ramassage du PET, du fer-blanc/alu et des déchets compostables. Le chantier communal a débuté en mars 2015 pour une durée de 2 semaines.

Cet écopoint a été le dernier à être financé par le biais du préavis N° 12-2012 dont les comptes ont été clôturés lors de la séance du Conseil communal du 27 mai 2015 (communication N°09-2015).

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axe fort - t2, Étude « Carrefour Damataire Nord »

Pour rappel, la phase de projet réalisée par un groupement de mandataires a débuté en octobre 2014 et devrait durer environ 2 ans. Pour Pully, le périmètre ne concerne que le carrefour « Damataire Nord » qui sera remanié en vue d'une meilleure perméabilité pour les piétons et les vélos (suppression du passage sous-voies Est-Ouest, insertion de sas pour vélos). Ces travaux incluront également une réfection des réseaux souterrains.

PALM - Axe fort - t3, Étude « Bd de la Forêt »

2015 est une année charnière pour le projet de réaménagement du bd de la Forêt, puisque les démarches permettant l'acquisition des nombreuses emprises sur le domaine privé ont pu être finalisées durant l'été. La DTSI a pu ainsi organiser une séance publique d'information début septembre en vue de l'enquête publique du projet. Celle-ci a eu lieu du 18 septembre au 17 octobre 2015 et n'a suscité qu'une seule remarque.

Les études de projet étant terminées et l'octroi du permis de construire en bonne voie, le projet devrait faire l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal durant le premier semestre 2016 et déboucher peut-être sur des premiers travaux à fin 2016 déjà.

PALM - Axe fort PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le projet partiel 8 (ci-après PP8) est le tronçon de l'axe fort t2 dont la réalisation est prévue à la suite du PP7.

A Pully, le projet consiste à réaménager l'av. de Lavaux à la faveur des futurs bus à haut niveau de service (BHNS), tout en assurant un bon écoulement du trafic individuel et des aménagements sécurisés pour les piétons et vélos.

Ces objectifs étant souvent en opposition entre eux, un diagnostic multimodal a été mené en 2015 conjointement par les tl, la Ville de Lausanne et celle de Pully afin de prioriser les interventions et de préparer l'étude d'avant-projet. Cette phase d'étude n'est toutefois pas encore lancée, car son financement dépend d'un exposé des motifs et projet de décret (ci-après EMPD) relatif au financement cantonal de la mise en œuvre du réseau des axes forts. La publication dudit décret devrait avoir lieu autour de l'été 2016.

Néanmoins, la Ville de Pully, qui a décidé de prendre en charge le pilotage de ce projet, a revu sa planification et lancé en 2015 quelques études préparatoires, en particulier la mise à jour du cadastre et le dessin du plan de base. Des comptages routiers sont également en cours de préparation pour début 2016.

Étude « Rue de la Poste et av. Samson Reymondin »

Le projet de réaménagement de la rue de la Poste a été arrêté début 2015 en raison du recours déposé auprès de la CDAP par les commerçants opposés à l'idée d'expérimenter un sens unique et la suppression de quelques places de parc au profit de terrasses. Le recours étant admis, la Ville de Pully a décidé d'initier à nouveau le projet, avec au préalable une importante phase de consultation de la population sur l'avenir du centre-ville.

Étude « Ch. du Val d'Or »

Pour rappel, la Municipalité est disposée à reprendre à sa charge l'entretien des conduites industrielles de ce chemin privé - actuellement en très mauvais état - en échange de la création d'une servitude publique de passage pour la mobilité douce. Cette mesure, identifiée comme prioritaire au sein du Schéma directeur de la mobilité douce (SDMD), améliorerait nettement la circulation des piétons et cyclistes dans le quartier en leur offrant une nouvelle liaison entre le ch. du Coteau et l'av. de Lavaux. Initiées il y a plusieurs années, les négociations avec les propriétaires devraient vraisemblablement déboucher sur un accord qui sera formalisé début 2016.

Étude « Equipement du nouveau quartier des Boverattes »

Conjointement à la mise à l'enquête des bâtiments du futur quartier des Boverattes qui s'est déroulée du 10 avril au 10 mai 2015, la DTSI s'est coordonnée avec le bureau J.-B. Ferrari & Associés SA à Lausanne, architectes du projet, dans le but d'harmoniser la planification des travaux de construction des logements avec celle du renouvellement des infrastructures communales situées aux alentours.

Cette coordination a débouché sur un projet à réaliser en 3 étapes : en premier lieu, le renouvellement - urgent - du réseau d'eau potable au ch. de la Reine Berthe Nord, puis le déplacement - nécessaire pour les besoins du futur quartier - de la sous-station électrique « Berthe » au Sud-Est de la parcelle des Boverattes en collaboration avec le Service de l'électricité de Lausanne (SEL) et finalement des travaux complets de modernisation des réseaux et de réaménagement routier (incluant la création d'un trottoir autour du futur quartier qui feront l'objet d'un préavis ad hoc et qui sont planifiés pour le 2^e semestre 2016).

La planification décrite ci-dessus est dépendante des recours qui pourraient être déposés contre le permis de construire des nouveaux bâtiments octroyé par la Municipalité le 16 décembre 2015.

Étude « Préau »

Des contrôles réalisés en 2009 sur le collecteur du ch. du Préau, entre l'av. des Collèges et le ch. des Osches, ont démontré que le collecteur d'eaux mélangées est en très mauvais état, avec des débuts d'affaissement. Conformément au PI 2015-2019, et après analyse des services communaux, un projet global de mise en séparatif, renouvellement des réseaux et réaménagement de la chaussée a été lancé fin 2015 avec comme objectif un démarrage des travaux à fin 2016.

Étude « Aménagement hydroélectrique de la Paudèze »

En collaboration avec les communes de Belmont et de Paudex, la DTSI pilote depuis 2007 un projet d'aménagement hydroélectrique sur la Paudèze. L'avant-projet a été approuvé par le Canton et les 3 communes. Une demande de concession pour le turbinage des eaux de la Paudèze sera mise à l'enquête en bonne et due forme par le Canton entre janvier et février 2016.

Étude « Réseau de drainage dans le bois de la Chenaulaz »

En avril 1983, un glissement de terrain dévastait les bois de la Chenaulaz. Suite à ce désastre, différents travaux de récolte des eaux pluviales, en surface et en souterrain, ont été entrepris afin de minimiser les risques de nouveaux glissements.

Dans l'urgence, un réseau visant à récolter les eaux de surface a été mis en place. Il s'agissait à l'époque de coulisses en sapin. Elles n'ont cependant duré que 2 ans et ont été remplacées par des coulisses en chêne et en métal au milieu des années 1980.

En 1986, une galerie drainante a été mise en fonction. Elle opérait essentiellement dans la niche d'arrachement du glissement de 1983. Cet ouvrage est encore fonctionnel à ce jour.

Après une première inspection sommaire sur place, il s'avère que l'état du réseau de drainage en surface est en mauvais état et ne remplit plus que partiellement ses fonctions. C'est pourquoi la DTSI, en collaboration avec la DDGS et les instances cantonales, a dans un premier temps établi un inventaire des installations existantes, puis mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé afin d'effectuer un diagnostic de la situation et de proposer un concept d'ensemble pour réfectionner, voire consolider les divers aménagements hydrauliques et garantir le maintien de la stabilité de cette zone. La fin de cette étude est planifiée pour 2016.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Les cantons sont chargés de l'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (ci-après LPE) du 7 octobre 1983 et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, révisée le 1^{er} septembre 2004. Cette dernière prescrit que les routes dont le trafic émet un bruit trop important doivent être assainies par leurs propriétaires, à leurs frais, avant un délai qui échoit en mars 2018. La Confédération n'allouera des subventions que jusqu'à cette date.

Le bureau Ecoscan SA a été mandaté afin d'établir le dossier d'assainissement du bruit routier sur le réseau pullièran. Une première version du plan d'assainissement du bruit routier de Pully a été transmise aux deux directions en charge de ce dossier, soit la DTSI et la DUES. Le dossier, soumis en 2015 aux instances cantonales pour validation, devrait être approuvé par celles-ci puis par la Municipalité en 2016 et déboucher sur des travaux en 2017.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Suite au préavis favorable de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), le projet de renouvellement de l'infrastructure de l'impasse du ch. des Roches a été soumis à l'enquête publique du 25 avril au 25 mai 2015, en parallèle à celle du PQ « Roches-Rochettaz » et de son règlement.

Le projet de la DTSI prévoit la mise en séparatif, le renouvellement des conduites industrielles, la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée, la décadastration et le transfert au domaine public d'une parcelle privée d'environ 21 m².

Les mises à l'enquête simultanées ont suscité de nombreuses oppositions.

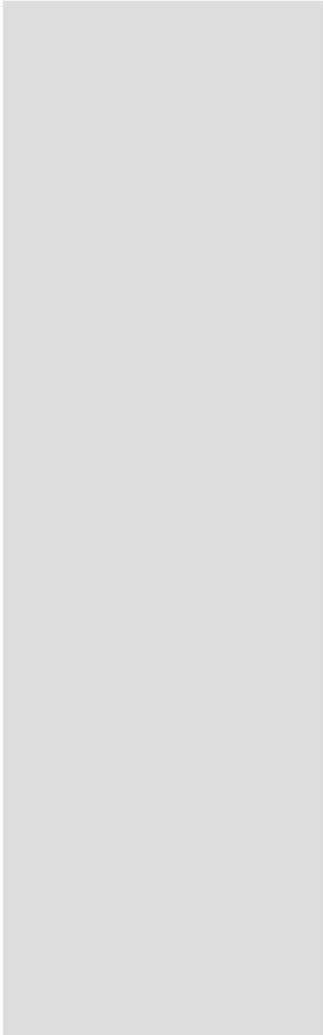
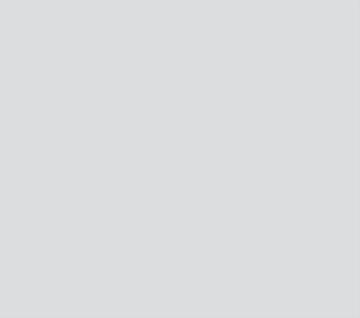
Porté à l'agenda de la séance du Conseil communal du 25 novembre 2015, le préavis N°25-2015 - Approbation du PQ « Roches-Rochettaz » - Renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Crédit demandé : CHF 844'550.00 a finalement été retiré par la Municipalité. Une nouvelle version sera présentée et tiendra compte, dans la mesure du possible, des remarques émises lors des séances de commission du Conseil communal.

Étude « Métairie - Pont-du-Diable »

Les contrôles réalisés en 2009 sur le bassin versant de la Métairie et du Pont-du-Diable ont démontré que les collecteurs d'eaux usées, datant de 1934, sont en très mauvais état. Des études ont démarré en 2014 afin de déterminer les travaux à réaliser au niveau des différents réseaux.

Le ch. de la Métairie étant privé (43 propriétaires), 2 séances d'information organisées le 4 décembre 2014 puis le 11 mai 2015 ont donné la possibilité aux propriétaires de se prononcer sur plusieurs variantes de projets, incluant notamment différents schémas de circulation. Cette démarche a permis de faire ressortir une variante de projet plébiscitée par une large majorité de riverains.

Une troisième séance, réunissant cette fois uniquement les propriétaires les plus touchés par le projet, s'est déroulée le 7 octobre 2015. Organisée également sous une forme participative, elle a permis de faire émerger des solutions concrètes pour résoudre certains points qui apparaissaient comme bloquants dans la variante soutenue par la majorité. Saluée par les participants et couronnée d'un certain succès, cette démarche a permis de faire progresser positivement le projet. Un accord de l'ensemble des propriétaires n'est pas exclu et pourrait être formalisé en 2016 déjà.



DIRECTION DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

A l'occasion de mon 12^e et dernier message, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai pris connaissance de la décision du Tribunal fédéral de maintenir le périmètre du plan de quartier « Jardin des Désertes », avec la construction d'immeubles pour seniors ou personnes à mobilité réduite.

Plusieurs plans de quartier sont à bout touchant et ceux-ci seront probablement présentés au Conseil communal en 2016 :

- Clergère-Gare ;
- Clergère Sud où il est prévu, d'entente avec les propriétaires impliqués, la réalisation d'un quartier sans voiture. Ce projet a été présenté publiquement et l'enquête publique s'est terminée à fin décembre avec le dépôt de 3 oppositions.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUES) s'emploie à appliquer une densification modérée. L'élaboration d'un plan de quartier permet aux autorités municipales de maîtriser les différents paramètres en évitant des constructions démesurées.

Un avant-projet de plan de quartier répondant aux nouveaux enjeux du site du Prieuré a été élaboré et soumis aux services cantonaux pour un examen préalable.

Les travaux de transformation du STPA de Rochettaz en cave vinicole ont commencé au début de l'automne.

Après une année de gros travaux, le centre de la ville bénéficie désormais d'améliorations significatives avec l'aménagement du quai 2 de la Gare de Pully. Une meilleure visibilité de l'espace de circulation facilite l'orientation des personnes de passage et offre une bonne amélioration de la mobilité douce.

Le lancement de la démarche participative a également occupé la Direction, ces rencontres seront, à mon avis, très productives pour l'avenir.

Pour les aménagements paysagers, souci constant de la Direction, plusieurs études ont été menées sur toute la commune afin de permettre un développement harmonieux, avec, par exemple, la création d'une placette avec 3 bancs aménagée sur le sentier des Rives du Lac au débouché du ch. de Villardin. La plantation de massifs fleuris sera réalisée au printemps 2016.

Martial Lambert

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PLAN DE QUARTIER « TIRAGE-GARE »

Le plan de quartier (ci-après PQ) « Tirage-Gare » a été transmis en février 2015 au Service du développement territorial (ci-après SDT) pour un ultime contrôle. Du point de vue de l'aménagement du territoire le dossier est désormais terminé. Afin d'assurer la faisabilité foncière du projet, la DDGS mène actuellement des négociations avec les propriétaires du périmètre pour aboutir à la signature de conventions avant la mise à l'enquête publique du PQ.

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « LAVAUX-ROCHES-PALLIN-PANCHAUDE »

Ce plan partiel d'affectation (ci-après PPA), adopté par le Conseil communal le 13 avril 2011 et approuvé par le département compétent le 7 septembre 2011, a fait l'objet d'une modification mineure de son règlement (art. 17) à la suite des procédures de recours interjetées à son encontre.

Cette modification a été soumise à une enquête publique complémentaire, du 11 février au 13 mars 2014, pendant laquelle une opposition a été déposée. Dans sa séance du 23 avril 2014, le Conseil communal a adopté cette modification et levé l'opposition. Début 2015, le règlement modifié a été transmis au SDT pour l'approbation préalable requise par l'art. 61 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette dernière est intervenue le 26 mars 2015 et n'a suscité aucun recours.

L'art.17 a dès lors été mis en vigueur par le département compétent le 6 août 2015. Dès lors, ce secteur est maintenant disponible pour accueillir une nouvelle construction.

PLAN DE QUARTIER « ROCHES-ROCHETTAZ »

Le PQ « Roches-Rochettaz », transmis au mois d'août 2014 au SDT pour un examen préalable complémentaire, est parvenu à la Municipalité le 19 janvier 2015.

Le 18 mars 2015, une séance d'information aux propriétaires et aux riverains a été organisée par la Ville. Le PQ a ensuite été déposé à l'enquête publique du 25 avril au 26 mai 2015. Il a suscité 9 oppositions dont une majorité émanait d'habitants et de propriétaires inclus dans le périmètre du plan. Les principaux griefs à l'égard du projet portaient sur la densité, la hauteur des bâtiments, ainsi que sur l'accessibilité aux futures constructions.

Devant l'accueil mitigé du projet, la Municipalité a décidé de ne pas présenter le PQ au Conseil communal le 18 novembre 2015 afin de le réétudier.

PLAN DE QUARTIER « JARDIN DES DÉSERTES »

Ce PQ, situé en amont de l'av. des Désertes, à proximité du port de Pully et du gymnase de Chamblandes, a été adopté par le Conseil communal le 13 septembre 2012 et approuvé par le département compétent le 31 janvier 2013. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP).

Dans son arrêt rendu le 29 juillet 2014, la CDAP avait donné raison aux recourants et annulé la décision du Conseil communal et celle du Département de l'intérieur.

La Municipalité a considéré que cet arrêt violait l'art. 2 al. 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui stipule que : Les autorités chargées de l'aménagement du territoire veillent à laisser aux autorités qui leur sont subordonnées en cette matière la liberté d'appréciation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. La Municipalité a par conséquent recouru au Tribunal fédéral contre cet arrêt en invoquant la violation de l'autonomie communale.

Le 26 mai 2015, le Tribunal fédéral a admis ce recours, de même que celui déposé simultanément par Mme C. Mercier, propriétaire des terrains concernés. Ainsi, la décision de la CDAP du 29 juillet 2014 est annulée et la cause a été renvoyée à la CDAP pour une nouvelle décision.

Cet arrêt du Tribunal fédéral est donc pleinement satisfaisant, puisqu'il confirme le principe de l'autonomie communale, d'une part, et le caractère approprié de la planification engagée par la Municipalité, d'autre part.

Cela étant, la CDAP doit maintenant statuer sur les griefs laissés indécis dans l'arrêt attaqué. Quoi qu'il en soit l'arrêt du Tribunal fédéral précise bien que la cause est renvoyée à l'autorité cantonale pour qu'elle statue sur les autres aspects du litige. La question du plan de quartier n'a donc plus à être discutée.

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE SUD »

La Municipalité a transmis le projet de PQ au SDT pour un examen préalable complémentaire le 18 février 2015. Le SDT a conclu à la recevabilité du PQ le 10 juin 2015.

En parallèle, un important travail a été réalisé avec les propriétaires pour élaborer les conventions relatives aux aspects fonciers (cessions, servitudes), nécessaires à la réalisation du PQ. Une convention portant sur une cession ainsi qu'une convention d'usage sur le domaine des CFF, assurant la faisabilité foncière du cheminement piétonnier prévu par le plan au Sud du périmètre, ont été signées le 16 novembre 2015 avec les CFF.

Le PQ a été présenté publiquement le 9 novembre 2015, puis déposé à l'enquête publique du 21 novembre au 21 décembre 2015, ne suscitant que 3 oppositions.



Illustration de référence du PQ et du futur cheminement piétonnier le long des voies CFF (©Paysageion SA)

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE NORD », ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité a affirmé, dans son programme de législature, sa volonté de développer le centre-ville et le secteur « Clergère Nord ». Les premières études menées par la DUES ont révélé une incompatibilité entre le découpage parcellaire actuel et les visions urbaines souhaitées.

Menée entre 2012 et 2014, l'étude de faisabilité en améliorations foncières et aménagement du territoire du secteur Clergère Nord a permis de poser les bases pour l'élaboration du futur PQ. Elle a permis de définir les principes d'aménagement et d'urbanisation. Elle a également permis d'associer en amont les propriétaires privés du périmètre afin de régler l'ensemble des aspects fonciers avant même l'élaboration du PQ.

Courant 2015, la DUES a reçu la prise de position définitive de l'ensemble des propriétaires sur les propositions figurant dans l'étude préliminaire. La Municipalité dispose désormais des garanties suffisantes pour lancer l'élaboration du PQ. Un groupement de bureaux a donc été mandaté pour poursuivre les études qui débiteront en 2016.

PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE-GARE »

Le PQ « Clergère-Gare » a été élaboré par la DUES en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Le 23 septembre 2015, le PQ a été présenté à l'ensemble des propriétaires concernés pour obtenir leur détermination. Des ajustements du projet ont été réalisés afin de tenir compte des remarques émises lors de cette consultation. Dès lors, et sous réserve de l'approbation du PQ par la Municipalité, la prochaine étape consistera à envoyer le dossier pour examen préalable au SDT.

PLAN DE QUARTIER « VALLON DE LA PAUDÈZE »

Le 4 mai 2014, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du PQ « Vallon de la Paudèze » et la réalisation d'un avant-projet de dévestiture. En 2015, de nombreuses séances ont eu lieu avec les propriétaires afin d'affiner le projet. Le PQ, très complexe, est désormais en phase de finalisation pour son envoi à l'examen préalable. Il est étroitement coordonné avec l'avant-projet de dévestiture piloté par la DTSI.

PLAN DE QUARTIER « PRIEURÉ - VILLA ROMAINE »

Le 18 février 2015, la Municipalité a validé l'attribution d'un mandat au bureau GEA pour l'élaboration du PQ « Prieuré - Villa romaine ». Ce dernier comprend les parcelles N°180, propriété de la Ville de Pully, ainsi qu'une partie de la parcelle cantonale N°181. Il regroupe les bâtiments du Prieuré, l'esplanade Sud, la Cure et ses jardins, la Villa Romaine, le parking du Pré-de-la-Cure ainsi que la place de jeux attenante. Elaboré en collaboration avec la Division architecture en charge d'organiser le concours d'architecture pour le Prieuré, le PQ a pour but de modifier le règlement de la zone afin de la rendre compatible avec le projet de création d'un Hôtel de ville, l'assainissement et l'extension de la Villa Romaine ainsi que la requalification des espaces publics adjacents.

Le 16 décembre 2015, le PQ a été présenté à la Municipalité qui a approuvé son envoi aux services cantonaux où le projet est en consultation.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Le groupement de bureaux mandataires VD-Nat œuvre depuis 2011, sous l'égide de l'Etat de Vaud, à la réalisation des cartes de dangers naturels. Le dossier contenant les rapports techniques ainsi que les cartes définitives a été transmis à la Ville, qui en a pris acte le 2 novembre 2015. Une information publique a été faite le 17 novembre dans la FAO et au pilier public. Le dossier est consultable à la DUES, ainsi que sur le Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne (SIGIP). La DUES, en collaboration avec la DTSI, a débuté les études relatives à la mise en œuvre d'éventuelles mesures de protection, si elles s'avèrent indispensables.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DANS LE DISTRICT LAVAUX-ORON

Dans le cadre de ce mandat, la DUES est chargée de représenter les intérêts de la Ville lors de diverses séances techniques. Pour rappel, en octobre 2012, une version provisoire du diagnostic territorial a été réalisée et a fait l'objet de nombreuses remarques de la part des communes. Après plusieurs échanges entre le mandataire et le Canton, une version du diagnostic a été validée en juillet 2013 par l'ensemble des partenaires. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées avec le groupement de mandataires durant cette première phase d'étude, le Canton et les communes ont décidé de résilier le contrat avec les mandataires. Une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée par le Canton pour terminer l'étude. Cette procédure a abouti en juillet 2014 au choix d'un nouveau groupement de mandataires.

La suite du mandat a été mise en suspens dans l'attente de la révision du Plan directeur cantonal visant à le rendre conforme aux nouvelles directives de la LAT, prévue pour 2016.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (CI-APRÈS PALM)

Le PALM progresse dans sa mise en œuvre et dans la planification des étapes ultérieures. En 2015, le Canton a repris officiellement le pilotage et la coordination du PALM. Avec le concours des schémas directeurs et des communes partenaires, le Canton a débuté la mise à jour du PALM (PALM de 3^e génération) pour un dépôt du dossier à la Confédération en juin 2016. Un important travail a été effectué pour s'assurer de la compatibilité du PALM avec les nouvelles exigences de la LAT révisée.

En parallèle, les études des mesures inscrites au PALM pour Pully en 2007 et en 2012 se sont poursuivies en 2015, en particulier les projets de bus à haut niveau de service sur l'av. de Lavaux et le bd de la Forêt.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (CI-APRÈS SDEL)

Etude stratégique d'évolution du paysage

Afin de compléter les volets urbanisation et mobilité, les communes du SDEL ont lancé en 2014, en partenariat avec le Canton, un mandat pour l'élaboration d'une vision commune de l'évolution du paysage à l'échelle de l'Est lausannois. Une première étape a été franchie en décembre 2014 avec la réalisation d'un diagnostic paysager. Les études se sont poursuivies durant l'année 2015 et ont conduit à l'élaboration d'un réseau de balades visant à renforcer les liens et mettre en valeur les qualités du paysage de l'Est lausannois, ainsi que d'un guide des bonnes pratiques en matière d'aménagements paysagers à l'usage des administrations et des privés.

Chantier 1 : transports publics lausannois (ci-après tl)

Le réseau des tl à Pully a vu une augmentation considérable des cadences et des horaires de la ligne 47, avec la prise en charge du déficit de cette ligne par les communes desservies.

L'efficacité du nouvel arrêt « Ramuz », réfectionné durant l'été 2014, a été analysée : si les automobilistes perdent en moyenne 20 secondes sur leur trajet entre Pully-Gare et Montchoisi, il s'avère que les bus 4 et 25 gagnent jusqu'à une minute par trajet. Ce résultat correspond aux objectifs du projet et entérine le principe des arrêts de bus bloquants sur cet axe.

Par ailleurs, le bilan du retour de la ligne 48 à travers le centre-ville a été communiqué par les tl. La satisfaction des usagers est évidente, car cette mesure est la conséquence d'une pétition d'habitants du quartier de la Rosiaz et la fréquentation de la ligne est légèrement en hausse (+ 0.5 %/an, en moyenne depuis 2009).

Chantier 2 : stationnement

La DTSI et la DUES travaillent conjointement, avec le concours de la Police Est Lausannois, à l'élaboration d'une stratégie de stationnement qui coordonne les plans de quartier avec les réaménagements routiers du centre-ville. En 2015, un diagnostic précis de la situation a été réalisé. La suite des études a, pour le moment, été mise entre parenthèses en attendant les résultats de la démarche participative.

Chantier 3 : mobilité douce

En 2015, la Ville a poursuivi ses efforts pour favoriser les mobilités douces sur son territoire. La liaison cyclable entre le ch. du Liaudoz-Vuachère a été mise en service durant l'été. Par ailleurs, les négociations avec les CFF afin de maintenir l'élargissement du ch. du Coteau construit pour la piste de chantier des parois anti-bruit ont eu lieu. Ces dernières ont permis d'anticiper le futur projet d'élargissement du sentier.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

Une étape importante s'est réalisée en 2013, avec la finalisation et la validation par la Municipalité du Masterplan pour l'aménagement du centre de Pully. Le document a été envoyé au SDT pour consultation des services cantonaux. Il a fait l'objet d'un préavis d'intention présenté au Conseil communal lors de sa séance du 29 octobre 2014.

La Municipalité élabore actuellement une stratégie du développement des activités économiques au centre-ville. Un mandat a été délivré par la DUES à un bureau, spécialiste du marché immobilier, en mai 2015. Un diagnostic des activités a été réalisé. Une stratégie relative à la localisation des activités est en cours d'étude et se poursuivra au premier trimestre 2016.

Afin de compléter cette vision stratégique, la DUES a confié à l'institut G2i de la Haute Ecole de Gestion (HEIG-VD) l'élaboration et l'organisation d'une démarche participative portant sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville. Prévue en 5 séquences, cette démarche s'est terminée en 2015 avec l'organisation d'une séance publique de restitution du diagnostic participatif (séquence 1).

D'un point de vue opérationnel, les études des différents plans de quartier dans le centre suivent leur cours. La mise en œuvre des premiers grands travaux se poursuit avec la réalisation des nouveaux accès aux quais de la Gare.

Chantier 6 : Corsy/La Conversion

Les études stratégiques concernant l'urbanisation et la desserte des parcelles autrefois réservées à la construction de la prolongation de l'autoroute en direction de la Perraudettaz se poursuivent.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

L'étude de l'avant-projet de renaturation de la Paudèze a été validée par la Municipalité en 2015. Fortement co-financée par le fonds cantonal pour la renaturation et la participation de la Commune de Paudex, ses enjeux sont multiples :

- rehausser la qualité environnementale du tronçon urbain de la Paudèze, qui a été canalisé en 1936 ;
- relier le lac et la forêt par un sentier pédestre le long de la Paudèze ;
- réintégrer la Paudèze dans le paysage urbain des communes de Pully et Paudex.

Il apparaît que la création d'un delta à l'embouchure de la Paudèze est la principale mesure en faveur de l'environnement envisageable dans ce secteur. La création de ce delta ayant un impact sur la piscine de Pully, les études se poursuivent désormais avec l'élaboration de scénarii concernant l'avenir du secteur-plage.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

AV. DE VILLARDIN, CH. DE LA JOLIETTE (SUD), CH. DE SOMAIS, CHAMBLANDES, OSCHES, TILLEULS ET VERNEY

Dans le cadre du préavis N°24-2014 « Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney » conduit par la DTSI, un projet d'aménagement urbain sur 6 zones a été intégré. Il comprend notamment la création de placettes, de trottoirs continus, d'un écopoint, de plantation d'arbres et de massifs fleuris, pour un montant total de CHF 175'000.00. Ces travaux sont réalisés en coordination avec le renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux.

En 2015, une placette avec 3 bancs a été aménagée sur le sentier des Rives du Lac, au débouché du ch. de Villardin. La plantation des 2 massifs fleuris sera réalisée au printemps 2016. La place de livraison prévue à l'av. de Villardin 8A est en chantier. La fin des travaux des aménagements urbains des 6 zones est prévue d'ici fin 2017.

BD DE LA FORÊT

Les études menées pour la requalification du bd de la Forêt jusqu'au rond-point de Val-Vert se poursuivent. Cet important projet implique des emprises foncières et des aménagements paysagers. Ces derniers sont en cours d'évaluation. Une demande de crédit d'ouvrage fera l'objet d'un préavis au Conseil communal début 2016. La DUES est principalement concernée par la reconfiguration de l'arrêt tl de Val-Vert.

QUAI AMÉDÉE-MILLIQUET

Le quai Milliquet présente différentes problématiques : parking désuet, butte et jeux dangereux, espaces délaissés. Un diagnostic portant sur des approches historiques, analytique et sociologique a été réalisé. Au travers de ces différentes approches, ce diagnostic révèle les nombreux atouts et points forts mais aussi les points faibles du parc. Il permettra de définir des pistes de projet et élaborer un plan guide répondant à une vision prospective globale sur ce site aux multiples enjeux.

RUE DU MIDI/RUE DU CENTRE

Dans le cadre du préavis N°07-2014 « Rue du Midi - Rue du Centre », les aménagements urbains prévus dans le cadre du remplacement des canalisations ont permis de revaloriser l'image du vieux bourg. Les travaux réalisés comprennent la pose de bancs, la plantation d'un arbre et de plantes grimpantes sur 3 façades de bâtiment ainsi que la réfection d'une ancienne fontaine de la rue du Midi.

SENTIER DES RIVES DU LAC

En 2011, le SDT du Canton de Vaud, par sa commission des rives du lac, a recommandé à la Ville de Pully de rédiger un document cadre regroupant les aménagements prévus aux abords du lac. L'objectif de ce document est de présenter une vision globale et cohérente répondant, entre autres, aux objectifs du Plan directeur cantonal des rives du lac. L'étude préalable réalisée à l'interne sera présentée à la Municipalité au printemps 2016.

RENATURATION DU DELTA DE LA PAUDÈZE/PULLY PLAGE

Dans le cadre du projet de renaturation du delta de la Paudèze, piloté par la DTSI, la DDGS a exprimé la volonté de voir la surface cédée par Pully plage au profit de cette renaturation, soit environ 2'200 m², par une compensation équivalente. Un groupe de travail regroupant la DUES, la DTSI et la DDGS est en charge de présenter à la Municipalité une démarche globale incluant différentes options « Renaturation du delta de la Paudèze/Pully plage ». Cette étude est corrélée à la réfection de la piscine.

COLLÈGE DE CHANTEMERLE ET ÉGLISE DE PULLY-LA-ROSIAS

Les travaux de mise en séparatif des canalisations du collège de Chantemerle et de l'église de Pully-La-Rosiaz sont prévus en 2016. Ces travaux impliquent la réfection d'une grande partie des revêtements de la cour du collège et le parvis de l'église. Un projet d'aménagements extérieurs, coordonné avec la DTSI et la DDGS, est à l'étude. Une demande de crédit d'ouvrage sera présentée au Conseil communal en 2016.

INVENTAIRE DES FONTAINES

Afin de rationaliser l'entretien des fontaines et des bassins de la Ville de Pully, un inventaire a été établi. Ce dernier stipule la typologie des fontaines, leurs emplacements et les services responsables de leurs maintenances. Le site de géodonnées de la Ville de Pully comprendra prochainement une carte dynamique des fontaines et des bassins.

CH. DE RENNIER - PLANTATION DE CERISIERS

Le ch. de Rennier a retrouvé son ambiance végétale de jadis par la plantation de 21 cerisiers. En effet, à la suite d'une neige tardive en avril 2005 de nombreux arbres, vestiges des alignements de cerisiers qui offraient une belle ambiance végétale à cette rue, ont péri. D'autres arbres encore sur pied présentaient des signes de fin de vie.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Comme chaque année, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUES. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes et des propriétaires.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire a connu une nette augmentation de 24 % en 2015.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 95 mios d'investissements (CHF 61 mios en 2014, CHF 90 mios en 2013, CHF 96 mios en 2012).

178 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (144 en 2014) et 81 permis de construire ont été délivrés (78 en 2014). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 64 (49 en 2014). 23 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 73 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Par ailleurs, 3 demandes de permis de construire ont été refusées et 1 projet a été retiré.

PROCÉDURES DE RECOURS

Ce thème est traité de manière complète dans le chapitre DAGF, Service de l'administration générale.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

79 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites, dont 66 à Pully et 13 à Paudex. 67 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 12 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 13 grues ou engins de levage et de 27 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquêtes ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

SECTEUR GARE, REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET ACCÈS AUX QUAIS

Après une année de travaux d'envergure, le centre de la Ville bénéficie désormais d'améliorations significatives pour les accès à la gare et les chemins piétons. Le bon déroulement des phases du projet (protections CFF, démolitions, travaux spéciaux, construction des ouvrages en béton) ainsi qu'une météo clémente en fin d'année 2014 ont permis de respecter le programme et d'achever les travaux à la fin de 2015.

Une meilleure visibilité de l'espace de circulation facilite l'orientation des personnes de passage et offre une bonne amélioration de la mobilité douce. Une liaison piétonne relie désormais directement la pl. Neuve au ch. du Pré de la Tour et à la passerelle Verdaine permettant ainsi une meilleure connexion entre les deux pôles de transports publics de la gare et de la Clergère.

Le quai Nord, (voie 2) direction Vevey, bénéficie d'un escalier et d'un ascenseur permettant tous deux une liaison directe entre la pl. Neuve et le passage sous-voies. Un autre escalier donne un accès direct en direction de la Clergère. A l'Ouest de la gare, 2 nouveaux escaliers permettent d'accéder directement depuis les quais à l'av. du Tirage ainsi qu'à l'av. des Collèges.

La création de l'artiste Gérard Brand, une mosaïque commémorative offerte par la Ville d'Obernai en souvenir du 10^e anniversaire du jumelage Pully - Obernai/Alsace le 22 juin 1996, a été mise en valeur sur l'espace du quai. Elle a été soigneusement nettoyée et restaurée en surface. La pose contre un mur vertical permet une meilleure lecture de cette œuvre d'art.

La Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 4'295'000.00 (préavis N°02-2013) destiné à couvrir le coût de ces travaux. Les CFF, qui bénéficient de ce projet, vont allouer une subvention d'environ CHF 1 mio pour une partie des ouvrages construits.

CRÉATION D'UN HÔTEL DE VILLE, ASSAINISSEMENT ET EXTENSION DE LA VILLA ROMAINE, REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU SITE DU PRIEURÉ

Le projet de requalification du site du Prieuré comprend la création d'un Hôtel de ville, l'assainissement et l'extension de la Villa romaine ainsi que la requalification des espaces publics alentours.

Le 19 novembre 2014, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 830'000.00 (préavis N°22-2014) pour l'élaboration d'un plan de quartier et l'organisation d'un concours de projets d'architecture.

Dans ce cadre, un avant-projet de plan de quartier répondant aux nouveaux enjeux du site du Prieuré a été élaboré et déposé, à la fin de l'année 2015, aux services cantonaux pour un examen préalable. Cette procédure permettra de recueillir les exigences cantonales d'aménagement du territoire qui seront intégrées au cahier des charges du concours de projets d'architecture. La préparation de ce dernier est en cours, il sera lancé dans le courant de l'année 2016.

TRANSFORMATION DU STPA DE ROCHETTAZ EN CAVE VINICOLE

Lors de sa séance du 11 mars 2015, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 2'760'000.00 (préavis N°01-2015) destiné à réorganiser l'ensemble des activités viti-vinicoles de Pully.

Dans le cadre de ce crédit, les travaux de transformation des locaux du Service des troupes de protection aérienne (STPA) ont été mis en chantier au début de l'automne 2015. Ces travaux consistent à adapter les locaux existants aux besoins de la cave, dont la mise en service des nouvelles installations est prévue pour les vendanges 2016. Les activités vinicoles : réception des vendanges, vinification, mise en bouteille, stockage des vins seront dès lors rassemblées à Rochettaz.

COLLÈGE PRINCIPAL, INSTALLATION D'UN ASCENSEUR

Les travaux d'installation d'un ascenseur au collège Principal ont été réalisés, durant les vacances scolaires de l'été 2015, dans le cadre des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit (préavis N°16-2012). A l'entrée du collège, le parvis a été complété par des rampes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Compte tenu des exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et des éléments naturels (ECA), l'escalier a été compartimenté coupe-feu. Des parois et des portes de sécurité ont été installées à chaque étage. Ces travaux complémentaires ont pu être financés par le préavis.

COLLÈGE DE L'ANNEXE OUEST, RÉFECTION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA CAGE D'ESCALIER ET DE SES INSTALLATIONS SANITAIRES, REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR

Lors de sa séance du 29 octobre 2014, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'840'000.00 (préavis N°20-2014) destiné à la réfection et à la mise en conformité de la cage d'escalier, des installations sanitaires ainsi qu'au remplacement de l'ascenseur du collège de l'Annexe Ouest.

Les travaux ont été réalisés, en grande partie durant les vacances scolaires de l'été 2015.

L'intervention a permis d'une part, la mise en conformité des vitrages de la galerie de la piscine pour garantir le compartimentage coupe-feu, ainsi que l'adaptation des garde-corps de la cage d'escalier aux normes de sécurité. D'autre part, la réorganisation des groupes sanitaires a permis de créer des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite et des nouveaux locaux de service. Le remplacement de l'ascenseur complète l'intervention. Les travaux devraient être terminés au printemps 2016.

PAVILLON DU TENNIS CLUB DE PULLY

Conçu pour une durée de vie limitée, le pavillon du Tennis Club de Pully (ci-après TCP) a été démoli en novembre 2015 après 37 ans d'utilisation.

Le 29 avril 2015, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'760'000.00 (préavis N°06-2015) pour la démolition et la reconstruction du pavillon du TCP.

Un nouveau pavillon est en construction, il sera achevé à la fin du printemps 2016.

PARC GUILLEMIN, MISE EN CONFORMITÉ ET TRANSFORMATION DU LOCAL DES JARDINIERS

En 2013, les locaux techniques de la Ville de Pully ont fait l'objet d'une visite du Service cantonal de l'emploi pour vérifier leurs conformités à la Loi sur le travail et à l'Ordonnance sur la prévention des accidents.

Plusieurs défauts ont été relevés dans les locaux utilisés par Parcs et Promenades au Cimetière de Chamblandes et au Parc Guillemmin : situations accidentogènes, entreposage des machines et de l'outillage inapproprié, vestiaires hommes et femmes communs.

Les travaux à entreprendre ont suscité une réflexion sur l'organisation des locaux de Parcs et Promenades. Dans le but de réduire le coût des travaux et d'optimiser la gestion du personnel, la décision a été prise de regrouper sur un seul site les vestiaires et le local de pauses qui sert également de local de coordination des équipes. Le bâtiment du Parc Guillemmin peut accueillir ces fonctions, moyennant une transformation. Le local du Cimetière de Chamblandes restera dans son état actuel, dévolu essentiellement au stockage du matériel.

Une demande de crédit d'ouvrage sera présentée au Conseil communal en 2016.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de G. Mieli, Conseiller communal, a siégé à 4 reprises :

- le 1^{er} juin 2015 : PQ « Tirage-Gare » ;
- le 24 septembre 2015 : postulat de M. le Conseiller R. du Bois ;
- le 3 novembre 2015 : présentation du PQ « Roches-Rochettaz » et impasse du ch. des Roches ;
- le 16 novembre 2015 : examen du préavis N°25-2105 « Approbation du plan de quartier « Roches-Rochettaz » - Renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches ».

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. M. Lambert, Conseiller municipal, a siégé à 1 reprise en 2015, séance au cours de laquelle 3 objets ont été traités.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 25 reprises pour examiner 68 demandes d'autorisation de construire et préavis sur la délivrance de 18 permis d'habiter. Elle a visité 26 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. Elle a été interpellée à 17 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades s'élève actuellement à 12 personnes et 5 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 12 auxiliaires, civilistes, stagiaires et demandeurs d'emploi totalisant près de 8'770 heures de travail. Parcs et Promenades s'est investi, en partenariat avec les entreprises privées, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la Compostière de la Coulette (315 tonnes).

Les incivilités ont nécessité plusieurs interventions au Quai Milliquet, au collège Arnold Reymond, au Parc Guillemmin et au terrain de sport de Chantemerle (réparation des barrières endommagées et

ramassage de débris). La problématique des déjections canines laissées par les propriétaires de chiens est récurrente, notamment dans le secteur du Port.

Les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en augmentation par rapport à 2014 (84 dossiers pour 134 arbres).

Comme chaque année, Parcs et Promenades a également prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (49), qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'usage de certains lieux fort fréquentés :

- la mise en conformité des places de jeux du Port (pose d'une pyramide de corde) et de la garderie de Guillemin ;
- le remplacement du système d'arrosage intégré à la piscine Pully-plage ;
- l'abattage de plusieurs peupliers d'Italie sur les sites de la Verrière, av. C-F. Ramuz et aux Boverattes pour raisons sanitaires ;
- la poursuite de l'entretien différencié aux Quatre Vents avec un troupeau de moutons nains d'Ouessant en collaboration avec Ecoparcelle.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 52 nouveaux arbres (collège Arnold Reymond, ch. de Rennier, collège et église de Chantemerle).

La problématique des plantes envahissantes a été suivie attentivement. Parcs et Promenades est intervenu conjointement avec Lausanne pour l'éradication de foyers de Renouées du Japon le long de la Vuachère. Cette entité s'est également investie pour lutter contre les chenilles processionnaires dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. La problématique sanitaire de la pyrale du buis a également mobilisé Parcs et Promenades. L'expansion de cette chenille détruisant très rapidement le feuillage de cette espèce d'arbustes a été contenue grâce à 3 traitements effectués durant l'année sur les parcelles communales.

Une aide a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 1'435 heures (1'300 heures en 2014) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de la Police Est Lausannois, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venus à échéance au cimetière de Chamblandes (90).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 134 personnes (130 en 2014) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 11'915 jeunes plantes achetées	19'520
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 20'900 jeunes plantes et 21'450 bulbes achetés	22'850
Plantes pour fleurs coupées	7'150
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 670 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	3'300
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont, Epalinges et Crissier)	7'750
Plantes diverses cultivées pour vente à la Villa Verte Rive et au Collège de Champittet	2'000

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

Le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du territoire s'est poursuivi en 2015. Il a pour but d'améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers de Pully en luttant contre la délinquance et réduire ainsi le sentiment d'insécurité.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 50 marchés ;
- 160 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.) ;
- 1'136 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à					
L'autorité communale :					
• Commission de police					1'420
• Loi sur les amendes d'ordre	17'795	2'543	2'894	1'199	24'431
La Préfecture (divers, circulations, police commerce, etc.)	391	50	127	20	588
Ministère public	122	19	42	6	189
Tribunal des mineurs	18	0	3	1	22
Intervention de police-secours					4'961
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					212
Rapport de renseignements divers					479
Enregistrements de plaintes					878
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'856

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- 1'035 automobilistes ont fait l'objet d'avertissements pour diverses infractions ;
- 33 lettres d'avertissement ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique ;
- 1'284 (s/1'798) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'986 (s/2'867) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Environ 14'000 heures (+ de 16'000 actions) consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions pro-actives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

Cartes journalières « Commune » des CFF

4 cartes journalières « Commune » sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées 2 mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'278 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 51'120.00 (1'277 pour CHF 51'080.00 en 2014).

Circulation

Le Service de police a enregistré 282 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, soit :

- 85 avec dommages matériels ;
- 36 avec lésions corporelles ;
- 2 ayant entraîné la mort (un à Paudex et un à Savigny) ;
- 159 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

143 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 68 avaient un taux supérieur à 0,8 o/oo (taux maximum enregistré : 2,00 o/oo).

Prévention-Proximité

En 2015, dans le cadre de son développement, la section Prévention-Proximité, laquelle comprend 8 collaborateurs, dont un cadre supérieur, a géré plusieurs problèmes récurrents en relation avec la sécurité publique. Ces policiers ont assuré des présences préventives et visibles sur l'ensemble du territoire opérationnel, notamment près des écoles, et ont dispensé des cours de prévention dans les collèges de la région. Plus de 100 heures ont été consacrées à ces cours où près de 2'400 élèves, répartis dans 131 classes, ont été rencontrés. Pour la première fois, près de 200 écoliers ont pu bénéficier de cours pratiques au Jardin de circulation de la Vallée de la Jeunesse, propriété de la Police de Lausanne. Par ailleurs, de nombreux contrôles ponctuels ont été assurés aux abords des établissements scolaires. Dans ce contexte, ce sont les parents qui ont été sensibilisés, plus particulièrement sur la problématique du stationnement, les effets nuisibles de l'usage du téléphone portable au volant et ses conséquences, de même que sur le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de sièges et rehausseurs adaptés à chaque enfant.

D'autre part, le personnel de la section a tenu à 18 reprises un stand de prévention et d'information sur l'ensemble du territoire, afin de sensibiliser les citoyens sur diverses problématiques tels les vols à la tire et à l'astuce, ainsi que les mesures à prendre afin d'éviter les vols avec effraction dans les habitations et dans les véhicules. A cet effet, de nombreux flyers, et autres articles de prévention et de merchandising ont été distribués.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, 109 personnes ont été interpellées en flagrant délit de consommation (175 en 2014).

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du Collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 16'304 heures ; sur 4'155'706 véhicules « contrôlés », 6'454 ont été pris en infraction. 236 (0.0056 %) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 6'218 (0,14 %) pour excès de vitesse. 31 conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 9 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).

Vitesse maximale enregistrée : 87 km/h au carrefour av. C-F. Ramuz / Chamblandes (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 340 heures de contrôle « radar » effectuées sur 44 artères différentes de Pully avec 90'937 véhicules contrôlés. 3'698 contraventions (soit 4.06 %) relevées, dont 42 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 2 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 81 km/h à l'av. de Rochettaz (zone 50), 74 km/h au ch. de Renner (zone 50), 50 km/h à l'av. des Alpes et 48 au ch. de la Bruyère (tous deux zones 30).

Viasis

Détenteur de 2 appareils de mesure de vitesse instantanée (radars pédagogiques), plus communément appelés « visispeed », Police Est Lausannoise a placé ces engins préventifs essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers. Ces appareils ont été installés plus de 600 jours.

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des 4 communes. Elle a été particulièrement sollicitée en Ville de Pully dans le cadre des chantiers de longues durées, soit à l'av. de Villardin - rue du Midi - ch. de Pierraz-Portay et des chantiers CFF pour les poses de parois anti-bruit.

La SR est intervenue à 39 reprises pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 731 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville. De plus, 173 personnes ou entreprises ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 44 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 72 heures pour les fouilles privées.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Marcheurs de Pully - Festival Entre'2 - Manifestations diverses à Verte-Rive - Nocturnes - Fête de la Grand'Rue - Schubertiades - Fêtes des Ecoles - Joutes sportives - Tournoi de foot.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Absent sur une longue période suite à un accident, le contrôleur officiel n'a pas pu être à disposition des amateurs pour contrôler leur récolte. Par contre, ce collaborateur a tout de même été sollicité par les divers hôpitaux suisses à de nombreuses reprises.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'420 cas, prononcé 1'400 amendes, cité 20 contrevenants, délivré 9 ordonnances pénales, 8 ordonnances de classement, 0 prestations au travail et 3 réprimandes.

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 729 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règle de circulation	461'193.00
Radar mobile	600'970.00
Radar fixe/Srveillance automatique des feux	338'040.00
Procédure e Commission de police	
Règles de circulation - Radar mobile - Radar fixe et surveillance automatique des feux - Règlements communaux	147'619.35
Infractions sur fonds privés	41'387.55
Revenu brut des amendes encaissées y.c.frais proc.	1'589'209.80
Taxes CPP et frais bancaires	8'547.26
Frais de poursuites et de faillites	39'295.00
Horodateurs - macarons	
• Horodateurs	279'631.30*
• Parking des Alpes - abonnements	10'571.00*
• Autorisations de stationnement (macarons)	249'660.00*
• Autorisations de stationner pour entreprises	3'135.00*
Taxes et émoluments divers	
• Taxes sur spectacles supprimées dès le 01.01.2015	
• Taxes de séjour	39'235.72*
• Permissions (établissements publics)	3'960.00
• Cartes journalières CFF	51'120.00
• Permis de pêche	225.00
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'ASEL, Police Est Lausannois a consacré 125 heures (124 en 2014) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DECHETS

Police Est Lausannois a consacré 85 heures pour la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la Voirie ainsi que le suivi administratif (2 avertissements, 2 ordonnances pénales).

La Police agit principalement à la demande de la Voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes Police/Voirie). Entre-temps, les assistants sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la Voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximités font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

448 objets trouvés ont été enregistrés. 200 de ces objets ont pu être restitués à leurs propriétaires, 27 autres ont été transmis à d'autres autorités, tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

83 récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 1'760.50. 61 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs et 15 ont été remises à des œuvres caritatives à leur demande.

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées atteignent la somme de CHF 3'291.70.

EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2015

Etat-Major	
Commandant	Maj O. GAY
Remplaçant du cdt	Cap Y. TORNARE
Chef de l'instruction	Cap Y. SCHLIENGER
Chef matériel	Cap G. LASSUEUR
QuartierMaître	Cap S. BAEHLER
Chef du site de Pully	Cap S. CORNUZ
Chef du site de Lutry	Cap E. BEZENÇON
Chef du site de Belmont	Cap Y. TORNARE
Secrétaire	F. WULLIEMIER

Effectif du SDIS	
Etat-Major	8
Officiers	14
Sous-officiers	42
Appointés et sapeurs	119
Recrues	29
Total effectifs	211

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

Sa composition pour 2015 a été la suivante :

- M. M. LAMBERT, Président, Conseiller municipal de Pully
- M. D. DELAPLACE, Conseiller municipal de Belmont jusqu'au 30 juin
- Mme N. GREINER, Conseillère municipale de Belmont dès le 1^{er} juillet
- M. G. FONTANNAZ, Conseiller municipal de Paudex
- M. P.-A. SCHLAEPPI, Conseiller municipal de Lutry
- M. D. CORNUZ, Pully
- M. K. DUGGAN, Lutry
- M. J.-F. FARINELLI, Paudex
- M. C.-A. MORET, Belmont
- Maj O. GAY, Commandant
- Cap Y. TORNARE, remplaçant du Commandant

La commission du feu s'est réunie à 4 reprises pour notamment :

- Contrôler les comptes 2014 ;
- Examiner le budget 2015 ;
- Valider les propositions soumises par l'Etat-Major ;
- Présenter l'audit demandé par l'ECA (VIDIS).

ACTIVITÉS DE L'ETAT-MAJOR

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois pour :

- Organiser et planifier les structures du SDIS ;
- Assurer la direction et la gestion du corps ;
- Etudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- Etablir le programme des exercices 2016 ;
- Représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, à savoir : rapport des officiers de Lausanne, cérémonie du 1^{er} novembre au monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de Police Lausanne-Est, rapport de l'ORPC des régions Est-Lausannois et Lavaux-Oron, assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (ci-après FVSP) ;
- Assister aux diverses séances organisées par l'ECA.

Cela représente pour l'état-major: 1'372 heures de travail administratif.

Les heures précitées ne font pas partie des heures d'exercices ni des heures d'interventions, mais elles correspondent à du travail administratif de gestion, organisation et représentation.

EXERCICES 2015

Le programme des exercices 2015 pour les sections du détachement de premier secours (ci-après DPS), du détachement d'appui (ci-après DAP) et recrues, préparé par le responsable de l'instruction, le cap Y. Schlienger a consisté en :

- Exercices DAP : 7
- Exercices DPS : 81
- Exercices ARI: 52
- Exercices Recrues : 7
- Cours de cadres Off s-off : 3

soit 6'165 heures d'exercices effectués par l'ensemble des pompiers du SDIS Ouest-Lavaux.

Les sections DPS ont pu parfaire leur formation dans le nouveau centre d'entraînement des sapeurs-pompiers à la Rama.

Les sections DPS ont également suivi :

- Formation continue pour les chauffeurs poids lourd ;
- Préparation des élèves au permis C1 118 ;
- Préparation des candidats aux divers cours cantonaux ;
- Cours techniques : ECA - FVSP.



INSTRUCTION

Basée sur les directives et règlements cantonaux et fédéraux, l'instruction s'est déroulée par section.

Sur instruction de l'ECA, l'application du nouveau règlement fédéral de connaissances de base et le déroulement des actions opérationnelles ont été les thèmes principaux abordés durant l'année.

Le programme des exercices pour le DAP, le DPS, les porteurs APR (Appareils de Protection Respiratoires) et les recrues a été préparé par le cap Y. Schlienger.

RAPPORT ANNUEL

Le jeudi 26 mars 2015, a eu lieu, à Pully, le premier rapport du SDIS Ouest-Lavaux. La cérémonie a réuni les soldats du feu, les autorités des 4 communes et divers invités (cadres de l'ECA, des corps de police, de la Protection civile, etc.).

Après les allocutions de MM. M. Lambert, Conseiller municipal de la Sécurité publique à Pully et Président de la Commission consultative, O. Gay, Commandant du SDIS Ouest-Lavaux, M.-O. Glur et D. Delaplace, Conseiller municipal de Belmont, un apéritif dînatoire a été servi.

RECRUTEMENT

Le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux a été organisé le 5 novembre 2015 à la Grande Salle de Paudex.

Les habitants des Communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully nés entre 1975 et 1997 ont été informés du recrutement. Une cinquantaine de personnes a fait le déplacement et 23 d'entre elles ont été recrutées. Un recrutement a été organisé auprès du personnel communal de Pully et Paudex pour les interventions de jour. 3 employés communaux de la Ville de Pully et 1 de Paudex ont été intéressés à suivre la formation de pompier de jour.

COURS DE FORMATION CANTONAL

En 2015, les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 86 personnes, ont suivi 350 jours de cours.

JOURNÉE TECHNIQUE DES COMMANDANTS DU DISTRICT DE LAUSANNE

La journée technique a été organisée par l'ECA et le SDIS de la Mèbre.

RAPPORT DES COMMANDANTS DU DISTRICT

Il a été organisé par le SDIS de la Mèbre. Les commandants du district de Lausanne se sont réunis sur le site du Mont-sur-Lausanne. Lors de ce rapport, l'inspecteur régional, le maj P. Delessert, et l'inspecteur SDIS, le maj Ch. Ménétrey, ont informé l'assemblée des nouvelles directives de l'ECA.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition de matériel pour un montant de CHF 57'159.00 afin de renouveler l'équipement personnel, le matériel d'instruction et celui d'intervention. De plus, il a fait l'acquisition d'un véhicule pour le transport de personnel (Mercedes Vito), pour un montant de CHF 49'650.00.

LOCAUX CASERNE

Les nouveaux véhicules achetés ou mis à dispositions par l'ECA sont entreposés dans le local de lavage des véhicules de la commune de Pully, à côté de la caserne. A Lutry, c'est un magasin matériel qui a été mis en place pour l'ensemble du SDIS Ouest-Lavaux.

FÉDÉRATION VAUDOISE DES SAPEURS-POMPIERS

L'assemblée des délégués a été organisée par le SDIS Oron Jorat, le 2 mai 2015. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont eu lieu. Le SDIS Ouest-Lavaux a brillamment participé au concours motopompe remportant la 7^e place et terminant 3^e et 4^e du concours ARI. 4 sapeurs-pompiers ont participé au gymkhana et se sont classés dans leur catégorie d'âge : C. Stuber (3^e) et T. Pirat (18^e).

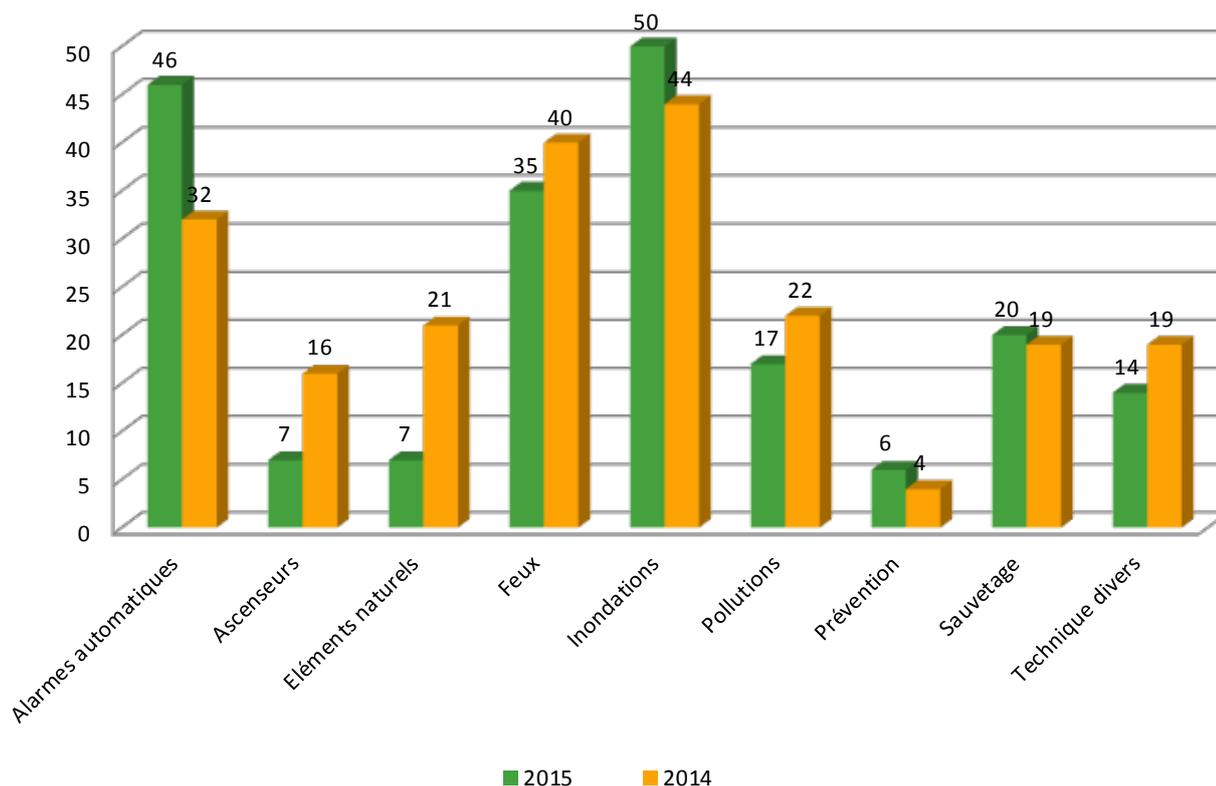
DÉMISSIONS ET DÉPARTS

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus recevront un diplôme de la FVSP.

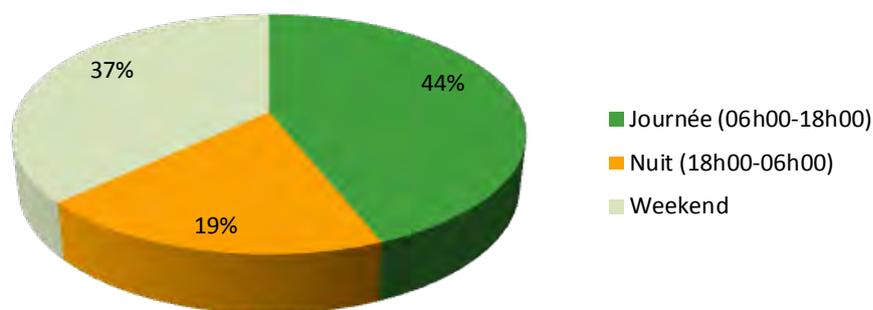
INTERVENTIONS

En 2015 le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 202 reprises. Ces interventions sont réparties de la manière suivante (voir page suivante) :

Répartition des interventions selon leur type



Répartition des interventions dans le temps



ACTIVITÉS SPORTIVES

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes.

Afin que les pompiers puissent se préparer physiquement, une salle de gym a été mise à disposition des membres du SDIS.

SOLLICITATIONS DU SDIS PAR LES COMMUNES

Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition pour les manifestations suivantes:

- Fête du 1^{er} août sur les 4 communes ;
- La Course à travers Pully ;
- Le marathon de Lausanne ;
- Fête des vendanges de Lutry.

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Au cours de sa 18^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur, présidé par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully et composé de MM. D. Delaplace, Conseiller municipal à Belmont-sur-Lausanne et G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni pour vérifier les comptes 2014, fixer les priorités du budget 2016, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel. Le Comité Directeur a été modifié en raison du départ de M. Delaplace, membre sortant, par la nomination en date du 5 juillet 2015 de Mme N. Greiner-Meylan, élue par élection complémentaire à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme C. Gygi, Conseillère communale à Belmont-sur-Lausanne.

ORGANISATION

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la Protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. À l'administration, un stagiaire pré-HES et un apprenti viennent compléter l'équipe de professionnels.

LA PROTECTION CIVILE VAUDOISE EN INTERVENTION

La protection civile (ci-après PCi) a été sollicitée au maximum de ses capacités, titre le 24 heures du jeudi 31 décembre 2015 :

2015 aura été d'une intensité sans précédent ! Les troupes de la protection civile vaudoise ont effectué 5'000 jours de services « urgences », soit 7 fois plus que la moyenne de ces dernières années. Que s'est-il donc passé ? Un enchaînement d'événements exceptionnels. « Plusieurs éléments se sont conjugués pour nous pousser aux limites de nos capacités. Nous avons été engagés quasi 7 mois en continu et presque à chaque fois sur des événements de longue durée. Mais c'est là où nous trouvons notre véritable raison d'être » constate le colonel L.-H. Delarageaz, commandant de la PCi vaudoise.

La Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) regroupe, dans le canton de Vaud, 1'500 personnes atteignables par pager, opérationnelles dans l'heure, voire dans l'immédiat pour certains éléments de conduite. Cette formation est le 1^{er} échelon d'intervention de la PCi. La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, entre les partenaires que sont la police, le service du feu, le service de la santé publique et les services techniques.

Une PCi indispensable : le porte-parole de la Police cantonale vaudoise, M. J.-C. Sauterel souligne que sans la PCi, le Canton ne pourrait tout simplement plus accueillir de tels événements : « Ils sont les seuls à disposer d'une réserve en personnel. Les prestations qu'ils fournissent (transport de personnes, ravitaillement, sécurisation routière, etc.) libèrent des policiers, qui peuvent donc se concentrer sur leur mission première : la sécurité ». Soulignant la qualité de cette collaboration ayant vraiment débuté en 2010, lors de l'organisation du Sommet de la Francophonie à Montreux, le porte-parole se réjouit de la voir se développer.

ENGAGEMENTS 2015

L'ORPC Lausanne-Est, compagnie renforcée de 247 hommes actifs, a répondu aux 16 engagements en situation d'urgence ou au profit de partenaires, pour un total de 427 jours de services et 300 participants. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises. L'ORPC Lausanne-Est est intervenue à chaque demande cantonale en situation d'urgence, tout en maintenant la planification des instructions et formations.

Une cellule de piquet, composée de 6 officiers, assure le fonctionnement 7/7 jours, 24/24 heures. Elle est composée par les sgtm X. Delay, coordinateur logistique, plt L. Maziero, officier appui-sécurité, plt J. Freymond, officier appui-sécurité, cap D. Cuche, chef engagement, cap L. Chatelain, remplaçant du commandant, et le maj C. Brandt, commandant de l'ORPC.

Février Hotline - Bise noire

Une Hotline, sous la gestion de l'Etat-major cantonal de conduite, a été activée au SSCM de Gollion (Exploitée par les ORPC de Lausanne-Est et Morges) afin de renseigner les usagers sur l'état des fermetures des routes. Cette Hotline a reçu plusieurs centaines d'appels.

Mars Engagement Atome I

Négociations de l'accord sur le nucléaire iranien : un important dispositif a été mis en place. La Police cantonale vaudoise, épaulée par son homologue genevois, les polices communales et la PCi, a avant tout eu pour mission d'assurer la sécurité des ministres présents.

Le sommet concernant le nucléaire iranien a nécessité la mise sur pied d'un dispositif en appui aux forces de police durant 23 jours. Cet engagement, rassemblant de nombreuses ORPC, a été coordonné par l'Etat-major de la PCi vaudoise.

Avril Engagement Atome II

Engagement identique à Atome I

Avril Engagement GRANA

Ordre préalable pour l'engagement de la PCi vaudoise, au profit de la Police cantonale vaudoise, dans le cadre de l'opération GRANA (visite d'état du Président français François Hollande). Les missions étaient de garantir la disponibilité des FIR et de se tenir prêt à être engagés pour remplir d'autres missions.

Avril Engagement Daillens

L'accident ferroviaire survenu le samedi 25 avril à Daillens, a demandé la mise en place d'un effectif en pré-alarme, afin d'appuyer les régions déjà engagées. Une vingtaine de personnes ont ainsi été planifiées comme renfort en cas de montée en puissance. Fort heureusement, il n'a pas été nécessaire de les engager.

Mai Tour de Romandie

L'étape de contre-la-montre passant par Pully, le dimanche 3 mai, a nécessité l'engagement de 54 miliciens, sous les ordres de la Police Est-Lausannois. Plusieurs postes de retenue de circulation et de surveillance ont été gérés tout au long du tracé.

Mai 2 engagements à Paudex : glissement de terrain + encombrement au nouveau port

Le 2 mai, suite à un glissement de terrain, l'ORPC est engagée pour soutenir la Commune dans son intervention et disposer des sacs de sable afin d'éviter une érosion plus importante de la zone sinistrée. Le 3 mai, nouvel engagement sur le même site, pour désencombrer le port des nombreux troncs d'arbre et branches.

Mai Course à travers Pully

1'700 coureurs, répartis selon leur âge en 20 catégories, la course à pied pulliérane vit sa 26^e édition. L'ORPC opère plusieurs missions notamment la retenue de circulation, nécessitant 24 postes de surveillance hautement coordonnés sur l'entier des parcours. L'évènement est piloté par une cellule de conduite, regroupant l'ORPC, le SDIS Ouest-Lavaux et Police Est-Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité.

Mai Hotline - DGA 3 Lacs

Les crues du Lac de Neuchâtel ont généré la mise en place d'un dispositif prêt à intervenir au profit de l'EMCC. La PCi vaudoise a été fortement sollicitée afin de mettre en place des mesures préventives et de lutter contre les débordements des cours d'eau. Une Hotline, tenue par les ORPC de Morges et Lausanne-Est, a été ouverte à l'attention de la population, pour tout renseignement ou problème lié à la crue sur les lacs de Neuchâtel et Morat.

Juin **Inauguration du nouveau port de Paudex**

Mise en place d'un dispositif de sécurité pour guider la population pendant le déroulement de la manifestation.

Juillet **Plan Canicule : Engagement du 1^{er} au 8 juillet - Engagement du 15 au 18 juillet**

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. Pour le premier déclenchement du plan canicule cantonal, créé il y a 10 ans, l'ORPC a été mise sur pied pour organiser les visites domiciliaires et exploiter une cellule de conduite, permettant aux communes de prendre les décisions au fur et à mesure de l'évolution des événements.

Août **Hotline - Alpa**

Le Conseil d'Etat a déclenché le plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe), sous la supervision de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) : 19 miliciens ont exploité une Hotline du 4 au 21 août, permettant aux 680 exploitants d'alpages situés dans le Canton de communiquer leurs demandes en approvisionnement en eau.

Octobre **Marathon**

Dimanche 25 octobre 2015, sous les ordres de Police Est-Lausannois, 15 postes de surveillance ont mobilisé 30 personnes pour garantir la sécurité des coureurs sur le parcours, situé au bord du lac sur le territoire pulliëran.

Décembre **Engagement Téléthon**

Samedi 5 décembre, l'ORPC et le SDIS Ouest-Lavaux ont apporté un soutien logistique aux organisateurs de l'événement.

INSTRUCTIONS

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 30 exercices dans tous les domaines, pour un total de 1'030 jours de service, 620 personnes convoquées, 15 dossiers de défaillances traités et 127 dispenses accordées.

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli 35 personnes en formation, pour 100 jours de services, soit en perfectionnement ou spécialisation.

EFFECTIFS

L'effectif, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR), représente le personnel actif, soit 247 personnes. 142 dossiers représentent du personnel de réserve (formé ou non formé), 213 dossiers représentent du personnel libéré de manière anticipée ou en raison de l'âge, parti à l'étranger, ou déclaré inapte.

PROMOTIONS

Formations au grade de caporal

Soldat N. Gantner	chef de groupe appui
Soldat Q. Schwarz	chef de groupe transport

Formation au grade de sergent-major

Caporal X. Delay	chef section élément logistique
------------------	---------------------------------

Formation au grade de lieutenant

Caporal C. Hirschi	
--------------------	--

Nommés par le commandant

Nommés au grade de sergent

Caporal G. Alba	préposé au matériel
Caporal E. Diday	préposé au matériel

Nommé au grade de premier lieutenant

Lieutenant J. Freymond C sct séc

Plusieurs formations dans divers domaines ont eu lieu, soit :

- formation sur SagaCrisis, système informatisé permettant de gérer l'évènement de fait ponctuel ou permanent entre différentes entités ;
- Cours de perfectionnement de cadres appui, télématique, suivi de situation, logistique ;
- Formation module ORCA ;
- Rapport cantonal pour commandant, logisticien, chef d'office, officier de la protection des biens culturels.

Félicités par le commandant pour assumer des cours de perfectionnement complémentaires

Capitaine C. Bianchi cours de perfectionnement de la protection des biens culturels

Capitaine St. Germann cours de perfectionnement télématique

Sergent B. Haefeli cours technique de la communication

Sergent G. Geron cours de perfectionnement suivi de situation

TECHNIQUE

Le contrôle du poste de Commandement et des 5 constructions (poste d'attente de la Clergère, Centre Sanitaire protégé de Mallieu, poste d'attente de Pré-Pariset, poste d'attente d'Arnier, la Damataire) et 5 abris publics (Chantemerle, Clergère, Arnier, Ruisset et Grandchamps) a été effectué selon les principes des bases fédérales. Bien que la région se trouve naturellement moins dotée en personnel professionnel techniquement spécialisé, la section de maintenance est formée au contrôle technique et à l'entretien notamment des groupes électrogènes et des engins.

Le rapport de contrôle final relève que les constructions sont saines et que le personnel affecté est vigilant quant à l'évolution du vieillissement des constructions.

Dans le cadre d'un cours de répétition, le contrôle périodique de 20 abris privés a été effectué sur les communes de Pully, Belmont et Paudex. Ces contrôles concernaient, pour la plupart, des abris qui n'ont pas pu être contrôlés lors des derniers CPA, soit par manque de clé, ou en raison d'encombres divers.

Des essais de localisation des abris ont été réalisés avec le système de géodonnées SIGIP. Suite à la demande du SSCM, les numéros EGID de chaque abri ont été recensés et enregistrés dans SIGIP. La mise à jour de tous les dossiers d'abris privés et publics a permis de réaliser les statistiques de pourcentage des places protégées. Le résultat concernant la couverture régionale des abris de protection en date du 25 novembre 2015, établi par commune, se chiffre de la manière suivante :

Ville de Pully

20'860 places protégées	17'818 habitants au 01.10.2015	Couverture à 117.07 %
-------------------------	--------------------------------	-----------------------

Commune de Belmont-sur-Lausanne

3'193 places protégées	3'554 habitants au 31.12.2014	Couverture à 89.84 %
------------------------	-------------------------------	----------------------

Commune de Paudex

1'692 places protégées	1'454 habitants au 31.12.2014	Couverture à 116.37 %
------------------------	-------------------------------	-----------------------

Moyenne de la région

		107.76 %
--	--	----------

Sur la base des chiffres annoncés par les offices de la population de chaque commune, la moyenne de couverture régionale des places protégées est de 107.76 %. Pour chaque abri, le nombre de places protégées est calculé sur le nombre que peut contenir un abri au minimum de sa capacité. Une marge d'environ 5 % est possible pour atteindre le maximum de cette capacité.

CONCLUSIONS

À la fin de l'année, tous les miliciens ont été remerciés personnellement pour cette série exceptionnelle d'engagements. Qu'ils soient issus de la FIR ou de la FAR, ils ont répondu présent au pied levé aux différentes alarmes, disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, pour venir en aide à la population et aux services partenaires. Leurs employeurs ont également été remerciés pour avoir accepté de les libérer pour accomplir leurs obligations.

La PCi est la seule organisation capable de garantir une capacité durable d'intervention en cas d'événements graves d'une certaine durée et de renforcer ou décharger les autres organisations sur le long terme. Par ailleurs, elle fournit des prestations spécialisées telles que l'aide à la conduite en faveur des états-majors de crise du Canton et des communes, la transmission de l'alarme à la population, la mise à disposition de l'infrastructure de protection, l'assistance aux personnes sans abri et en quête de protection, la protection de biens culturels ainsi que des opérations de sauvetage difficile et des travaux de remise en état.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.



1 Engagement au profit de tiers, CATP 2015

2 + 3 Engagement Canicule 2015



DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

COLO
D'ÉTÉ

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

En 2015 comme les années précédentes, les activités de la DJAS ont eu le bien-être individuel et la cohésion sociale pour objectifs primordiaux et pôles essentiels de compétence, donc à la fois de direction, d'administration et de gestion.

Nos prestations sont très diverses et délibérément ciblées, ainsi qu'en témoigne le rapport qui suit. Généreuses quoique maîtrisées, dispendieuses quoique réfléchies, elles sont destinées à des couches bien délimitées de la population : de la prime enfance aux générations en état de vieillissement solitaire, en passant par celles et ceux de nos habitants qui sont en proie à une précarité grave, aux niveaux du logement, de la santé ou de la capacité financière.

Au-delà des personnes, les activités de la DJAS profitent, directement ou indirectement, aux familles, sur les plans financier, pratique, sécuritaire, moral ou éducatif. Au total, l'aide prodiguée favorise le développement comme l'intégration sociale ; elle contribue à la stabilité et au bien-être de la communauté. Elle ne va donc pas sans une gestion de proximité très attentive, applicable au service administratif comme d'abord à l'établissement et à l'application des procédures, voire des normes issus d'un nouveau logiciel.

En bref s'impose un étroit contact avec la réalité, depuis les actes de conduite jusqu'aux actes d'exécution. Elle requiert aussi prévision, ce d'autant que la marge d'initiative est faible, outre qu'on doit prévenir la tentation d'une générosité aussi spontanée que peu justifiée dans les faits. Car il ne conviendrait pas de générer une systémique débridée et hypertrophique de l'assistance tous azimuts. Raison de plus de s'intéresser également aux intentions et anticipations possibles.

Daniel Margot

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance ainsi que des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assurée par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 2 stagiaires qui suivent également des cours dans une Haute école spécialisée et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses ;
- 28 accueillantes en milieu familial ;
- 7 dames de réfectoires ainsi que divers auxiliaires (moniteurs de camps, colonies et surveillants pour les études surveillées).

LES PROJETS

RÉSEAU PPBL - LOGICIEL DE GESTION DE L'ENFANCE

En 2014, le Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (ci-après PPBL) a fait l'acquisition du logiciel « cse.kibe », en vue de répondre aux besoins des communes membres du réseau en matière de gestion d'accueil de jour des enfants (placements, absences, facturation ou encore liste d'attente).

Après plusieurs mois de travail assidu des collaborateurs des structures d'accueil du réseau, le paramétrage du logiciel est à bout touchant. Seule la gestion de la liste d'attente centralisée pour l'ensemble du Réseau PPBL est encore en cours d'élaboration et devrait être finalisée durant le premier trimestre 2016. Le logiciel sera dès lors pleinement opérationnel.

AVENIR DE LA DJAS ET DE LA FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

En 2013, la société Habilis Conseils a été mandatée par la Ville de Pully pour assister la DJAS et la Fondation dans leurs réflexions sur les diverses options d'organisation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse. L'étude du mandataire - tenant compte à la fois des impacts financiers et humains - a abouti à la décision de maintenir le partage des activités entre les 2 institutions, tout en harmonisant les processus pour en améliorer le suivi. Dans cette perspective, la Municipalité a chargé un groupe de travail (GT), composé de représentants de la Fondation, de la DJAS et des services communaux concernés, de définir le périmètre des prestations de chaque intervenant et les processus administratifs y relatifs.

Les travaux du GT ont abouti, en 2015, à une solution d'organisation pragmatique n'impliquant pas de changement majeur par rapport à la situation antérieure. Il est ressorti des discussions avant tout la volonté commune de conserver une organisation garante de bonnes collaboration et communication entre les 2 institutions. Ainsi, le principal changement a consisté à transférer à la Ville une partie des tâches liées à la gestion des ressources humaines, jusque-là assurées par la Fondation. Le regroupement envisagé de certaines tâches telles que la comptabilité a dû être reporté en raison de l'introduction de nouveaux logiciels informatiques (ABACUS et Kibe).

Au terme d'une période de mise en œuvre - qui permettra d'éventuels ajustements des choix d'organisation - une nouvelle convention devra être établie entre la Fondation et la Ville sur la base des options retenues par le GT. Celle-ci remplacera la convention en vigueur datant de 2006.

REGROUPEMENT SCOLAIRE - ENTENTE PULLY, PAUDEX, BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le groupe de travail Pully-Paudex-Belmont (ci-après PPB) a poursuivi ses travaux et siégé à une dizaine de reprises en 2015, en réunissant les Conseillers municipaux des 3 communes-partenaires et en invitant divers interlocuteurs concernés, tels les directeurs d'établissement scolaire, les boursiers communaux, juristes ou représentants du Canton. Le projet de convention portant Entente intercommunale et son corollaire, le règlement du Conseil d'établissement, ont été ainsi peaufinés pour être finalisés et présentés aux Municipalités, aux commissions ad hoc et finalement aux 3 Conseils communaux

en novembre et décembre 2015, pour y être adoptés, selon la nouvelle procédure de la Loi sur les Communes. Après signatures de toutes les instances concernées à fin décembre, la Convention et le Règlement ont été finalement transmis au Conseil d'Etat pour validation et publication officielle. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention portant Entente intercommunale en matière scolaire pourra ainsi intervenir au 1^{er} janvier 2016 et la mise en place du Conseil d'établissement pourra être effective pour la rentrée scolaire 2016-2017.

En parallèle, le retour des élèves des communes de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin, scolarisés à Pully (principalement de VSB) s'est poursuivi et seules quelques classes des communes en dehors de l'Entente ont encore été accueillies en 2015 dans l'attente de leur rapatriement complet d'ici 2017.

Le retour de ces volées a permis de libérer quelques locaux nécessaires à la nouvelle organisation scolaire et parascolaire consécutives aux exigences de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO).

RÉORGANISATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE ET DU CONCORDAT D'HARMONISATION SCOLAIRE (HARMOS)

Le groupe de travail PPB a siégé également à quelques reprises avec des représentants des directions d'établissement et du Département de l'enseignement obligatoire pour la planification scolaire du nouvel arrondissement scolaire qui ne réunit plus que les 3 communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Un rapport cantonal sera finalisé prochainement et servira de base aux propositions et demandes de planifications communales d'aménagement des bâtiments et locaux scolaires.

POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES SENIORS

Lancé en 2013, le projet « Quartier solidaire » de Pully-Nord - mené par Pro Senectute sur mandat de la DJAS - s'est poursuivi avec succès. L'année 2014 a vu se concrétiser la troisième phase de ce projet, dont l'objectif premier est l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Cette phase dite de « réalisation » se caractérise par l'intensification des projets développés par les habitants du quartier, la poursuite de la réflexion dans le cadre de forums d'échange ainsi que la consolidation des groupes d'acteurs impliqués dans le projet.

Ainsi, l'année 2014 a été riche en activités : organisation de 2 forums, élaboration et publication par le « groupe habitants » de 2 numéros du journal « Echo du Riolet », organisation de diverses rencontres et activités (cours de conversation anglaise, cours de cuisine, ateliers de relaxation, promenades, pétanque, etc.), organisation de visites et d'excursions. Au total, près de 250 seniors ont pris part à des activités communautaires.

En janvier 2015, le projet entre dans sa phase ultime, celle dite de l'« autonomisation » dudit quartier. Ainsi, cette dernière année a été principalement consacrée aux préparatifs de ladite « autonomisation » et à la poursuite de l'organisation des activités dans ce quartier.

Au terme de cette phase prévu à fin février 2016 et marquant l'achèvement du projet, le mandataire Pro Senectute se retirera, passant le témoin à une organisation indépendante formée du groupe « habitants ». Ainsi, une association, « La Mosaïque de Pully Nord », a été constituée le 13 novembre 2015. Le fonctionnement de celle-ci repose en tous points sur les mêmes principes qui ont prévalu durant le projet, soit une approche communautaire, un esprit de collaboration, d'entente, de partage et une organisation « horizontale » sans hiérarchie, centrée sur le groupe « habitants ».

CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTUREL

En mars 2012, Mme la Conseillère communale M. Bolognini et M. le Conseiller communal S. Rinsoz ont déposé un postulat demandant à la Municipalité une étude en vue de la création éventuelle d'un centre d'animation socioculturel à Pully. Chargée de mener ladite étude, la DJAS s'est entourée des compétences d'une bachelière en animation socioculturelle de la Haute école de travail social de Sierre.

L'étude a consisté, dans un premier temps, à établir l'état des lieux de l'offre socioculturelle communale, puis, dans un second temps, à recueillir les attentes de la population au travers de diverses activités participatives.

En conclusion de cette étude, l'opportunité de créer un tel centre à Pully ne s'est pas clairement vérifiée. En effet, les besoins en matière d'accès à l'information, de coordination entre les activités existantes et de développement d'activités socioculturelles ont été identifiés comme prioritaires par rapport au besoin d'un espace de rencontre à proprement parler.

Aussi, préalablement à l'ouverture d'un centre d'animation, un travail de coordination d'une durée minimale d'une année, visant à mieux structurer l'offre existante, s'avère nécessaire. A l'issue de ce travail, un premier bilan pourrait alors être effectué afin de vérifier si la démarche répond aux attentes et satisfait les besoins identifiés.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, en faveur des Pulliérans en situation financière précaire. Ces aides sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons Migros ou de paiements de factures. Ce sont des dons ou des prêts. En 2015, 9 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 10'157.00 et 7 dossiers pour un montant total de prêts de CHF 4'356.00. En 2014, seuls 2 dossiers avaient été traités pour un montant total de dons de CHF 1'042.15, montant très inférieur à la moyenne en raison de la baisse des demandes cette année-là.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE (AIDE AU LOGEMENT)

97 personnes (98 en 2014), au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI, ont obtenu un soutien financier mensuel de CHF 80.00, CHF 110.00 ou CHF 157.00 (ménage avec enfant-s) à titre d'aide au logement. Un montant total de CHF 99'948.00 (CHF 102'328.00 en 2014) a ainsi été alloué.

Le Règlement communal régissant cette aide n'ayant jamais fait l'objet d'une révision depuis son entrée en vigueur en 1966, la DJAS a mené une étude afin de savoir si cette prestation répondait toujours aux besoins de la population pulliérane. Au terme de celle-ci, la DJAS est arrivée à la conclusion qu'une révision s'avérait nécessaire afin de répondre aux problématiques observées (critères d'éligibilité restrictifs, montants inadaptés). Elle a cependant recommandé le report de cette révision jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI, attendue en 2017, en raison des incertitudes qui subsistent quant aux retombées de cette dernière.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure et dans la recherche d'un nouveau logement. En 2015, la DJAS s'est chargée de 8 dossiers d'expulsion (13 en 2014) concernant 3 familles, 2 couples âgés, 1 personne âgée et 2 personnes vivant seules. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pulliéran. Relevons que de plus en plus de personnes âgées sont touchées par des procédures d'expulsion. La collaboration avec les institutions et les associations locales est bonne.

APPARTEMENTS ADAPTÉS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully possède 5 appartements adaptés de 1½ pièce et 9 de 2½ pièces destinés aux personnes à mobilité réduite et à faibles revenus. Le 1^{er} avril 2015, une nouvelle « Directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Ville de Pully » est entrée en vigueur, changeant les conditions d'attribution de ces appartements.

Les locataires ont changé pour 2 appartements en 2015 (1x1½ pièce et 1x2½ pièces). Actuellement, la liste d'urgence compte 28 personnes seules (26 en 2014) et 9 couples (8 en 2014). Ces appartements adaptés ont bénéficié d'une aide communale provisoire qui a pris fin le 30 juin 2015. Cette aide avait été mise en place en 2014 pour une durée d'une année suite à la fin de la subvention fédérale versée depuis 1989.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Des aides, pour un montant total de CHF 3'246.90, ont été octroyées à 2 familles dont les enfants, en âge de scolarité obligatoire, nécessitaient un traitement dentaire ou orthodontique. 4 autres familles, aux frais desquelles la DJAS participe également, n'ont pas transmis de factures pour l'année 2015. 8 demandes ont été refusées conformément au Règlement et au barème des revenus en vigueur.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully assure une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs pour le prix d'un billet de transports publics. En 2015, le prix de la course a augmenté, passant de CHF 3.50 à CHF 3.60. Les personnes à mobilité réduite, attestée par le Centre médico-social (CMS), peuvent obtenir 96 bons de transports par an.

En 2015, la participation de la Ville de Pully s'élève à CHF 65'339.60 (CHF 58'215.85 en 2014). Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

	Nbre de bénéficiaires (THV+TMRL)	Nbre d'utilisateurs (THV+TMRL)	Nbre de courses (THV+TMRL)
2014	148	83	3166
2015	163	91	3401

TAXE AU SAC - MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle mesure sociale d'accompagnement a été introduite à l'intention des résidents d'établissements médico-sociaux (EMS) souffrant d'incontinence. Jusque-là, seules les personnes résidant à leur domicile pouvaient prétendre à une aide communale (octroi de sacs). Cette nouvelle mesure se présente sous forme d'aide financière versée directement aux EMS de Pully qui en font la demande.

En 2015, 513 demandes ont été traitées pour un total de 462 bénéficiaires. Un montant total de CHF 73'938.05 a été alloué (66.02 % du budget annuel) pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement selon la répartition suivante :

- 30.84 % incontinence (établissements médico-sociaux de Pully) ;
- 26.45 % naissances et enfants en bas âge ;
- 23.18 % faibles revenus ;
- 15.91 % incontinence (domicile) ;
- 1.08 % communication ;
- 0.00 % mobilité réduite et faibles revenus ;
- 2.54 % stock au 31 décembre 2015 en prévision des demandes de janvier 2016.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

L'accueil familial, ce sont 185 enfants accueillis en 2015, y compris les accueils terminés en cours d'année et les dépannages divers.

Au 31 décembre 2015, 131 enfants sont accueillis.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2015, la Structure comptait 28 accueillantes. Il ressort une certaine stabilité du nombre d'accueillantes agréées au fil des années. Les améliorations des conditions salariales des AMF ont, en partie du moins, contribué à cette stabilité.

Le nombre d'heures facturées, en constante croissance, indique que les AMF accueillent le maximum d'enfants autorisés par leur contrat de travail.

	2015	2014	2013	2012
Nombre d'AMF agréées	28	27	23	27
Nombre d'enfants au 31.12.15	131	132	132	135
Nombre d'heures d'accueil	105'688.65	97'339	93'838	92'349

Heures d'accueil des enfants en 2015		AMF agréées en 2015	
Lieu d'accueil	Nbre d'heures	Lieu de domicile	Nbre d'AMF
Pully	62'874.85	Pully	17
Paudex	7'424.90	Paudex	2
Lutry, La Croix	19'386.10	Lutry, La Croix	5
Belmont	16'002.80	Belmont	4
Total	105'688.65	Total	28

Au cours de l'année 2015, 185 enfants ont été accueillis. Ce nombre comprend les accueils terminés en cours d'année et les dépannages divers. Au 31 décembre 2015, 131 enfants sont accueillis. 138 demandes de parents ont été enregistrées pour un total de 155 enfants. 19 demandes sont toujours en liste d'attente (contre 55 au 31 décembre 2014).

BAISSE DES DEMANDES EN LISTE D'ATTENTE

Si, jusqu'en 2014, les demandes en liste d'attente pour l'accueil familial ne tarissaient pas, elles ont nettement baissé en 2015. Les demandes en accueil collectif restent stables quant à elles.

Le même phénomène a été observé dans d'autres réseaux d'accueil vaudois et s'explique généralement par l'ouverture de nouvelles crèches dans leurs régions.

Pour l'heure, les raisons de la baisse de la demande au sein du réseau PPBL ne sont pas connues. Il a donc été décidé de ne plus agréer de nouvelles candidates jusqu'à nouvel avis.

CONSÉQUENCE DE LA BAISSÉ DES DEMANDES

Le taux d'activité des AMF dépend notamment de la demande de placement des parents. Celles-ci sont donc au bénéfice de revenus irréguliers, raison pour laquelle l'activité professionnelle d'AMF est accessoire et s'adresse à des candidates bénéficiant d'une stabilité familiale et financière.

2014 avait vu émerger la problématique de la précarisation de certaines accueillantes, dont le seul revenu dépendait de l'accueil des enfants - ce malgré une amélioration de leurs conditions salariales - engendrant des tensions, tant avec les parents qu'avec la Structure. En conséquence, la baisse des demandes en liste d'attente observée depuis mai 2015, n'a fait que péjorer une situation déjà problématique.

LA VIE DE LA STRUCTURE AFJ

La Structure AFJ est composée d'une coordinatrice et d'une collaboratrice administrative à temps partiel, 2 postes nécessitant à la fois de bonnes connaissances professionnelles, voire juridiques, ainsi que de solides compétences relationnelles.

La coordinatrice assure notamment la gestion des autorisations d'accueil et toutes les questions relatives au placement de qualité de l'enfant. En outre, elle apporte aux AMF un soutien éducatif et développe la formation continue de proximité sous forme de : soirées d'analyse de pratique, de relais-contacts, de cours sur les mesures d'urgences ou encore d'une séance annuelle d'information.

Cette année, les AMF ont suivi avec grand intérêt des analyses de pratique « pédagogothéâtralogique ». Au travers de jeux de rôle, l'animatrice en charge du cours a fourni aux AMF des outils pour mieux comprendre et gérer certaines réactions pulsionnelles des enfants.

En 2015, le cours « mesures d'urgence chez les petits » a malheureusement dû être annulé suite à l'arrêt d'activité de l'animateur. Une nouvelle formule sera proposée en 2016.

De même, les relais-contacts, espace de rencontre et d'échange d'expériences, n'ont pas eu lieu faute d'espace adapté aux besoins des AMF et des enfants. La coordinatrice recherche assidument des locaux d'accueil afin que les relais-contacts puissent se poursuivre.

En parallèle, la Structure a proposé aux AMF et aux enfants de nombreuses animations à la fois ludiques et éducatives : visite de la Bibliothèque Médiathèque de Pully, atelier bricolage à TRICréa (magasin de récupération de matériel de bricolage), fête de Noël incluant notamment la pièce de théâtre « Maman Lune ».

La collaboratrice assure, quant à elle, le suivi administratif des dossiers (contrats, décomptes mensuels, salaire et facturation).

OBJECTIFS 2016

KIBE - logiciel de gestion d'accueil de jour

Après plusieurs mois de travail assidu, le paramétrage du logiciel Kibe est à bout touchant. Si la partie financière (salaires et facturation) a été finalisée avec succès, l'élaboration de la liste d'attente centralisée est, quant à elle, encore en cours et devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2016.

Création d'une charte AFJ

Dans le but d'offrir aux parents une meilleure visibilité de la qualité de l'accueil de leur(s) enfant(s), la Structure AFJ, encadrée par un spécialiste, réalisera une charte en collaboration avec les AMF et des partenaires. Ce document synthétique rassemblera les éléments clés par lesquels la Structure AFJ définit son identité et ses enjeux.

Procédure de consultation sur les modifications de la Loi cantonale d'accueil de jour des enfants (LAJE)

A l'automne 2015, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de la modification de la LAJE auprès des autorités concernées. Parmi les modifications proposées, l'une d'elles vise à permettre aux AMF qui le souhaitent d'être indépendantes et non obligatoirement affiliées à une structure de coordination. Par cette modification, la loi vise à garantir la liberté de commerce des accueillantes.

Si cette proposition venait à être acceptée, la loi permettrait aux parents de placer leur(s) enfant(s) :

- soit auprès d'AMF agréées et affiliées à une Structure qui les soutient, assure le contrôle du nombre et de l'âge des enfants, propose des formations et des animations festives et fait bénéficier les parents de tarifs de garde subventionnés ;
- soit auprès d'AMF indépendantes qui auront la possibilité d'accueillir des enfants de toute la Suisse, de choisir le nombre d'enfants accueillis, d'appliquer leurs propres tarifs, cela sans garantie aucune quant à la qualité d'accueil ou à la protection de l'enfant.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

L'équipe de l'administration scolaire communale au sein de la DJAS a consacré en 2015 toute sa disponibilité à la préparation d'une transmission des dossiers et connaissances en vue du départ à la retraite de l'adjoint du chef de service et de la secrétaire début 2016.

Les autres « grands moments » de cette année ont été consacrés à l'introduction du nouveau système comptable et budgétaire, aux déplacements de classes liés aux réorganisations des établissements

scolaires - avec la gestion des problématiques de gestion des transports et de mobilier que cela induit - ainsi qu'aux nouvelles directives du Département de la formation et de la jeunesse (ci-après DFJC) qui ne contribuent pas à une simplification de la gestion des subsides pour voyages hors cadre et des camps scolaires. Tous ces éléments n'ont évidemment pas facilité la maîtrise des coûts et la simplification des procédures.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enclassements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances et transports, etc.), demande la tenue à jour de fichiers informatiques de 1'106 élèves du primaire (1 à 6P), 358 élèves de l'ancien cycle de transition (7-8P HarmoS actuels) et 657 élèves du secondaire (9-11^e secondaire HarmoS).

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts de l'élève et au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la LEO, les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Etudes ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes à des tarifs fixés par le DFJC. Après de nombreuses consultations et séances entre le DFJC, l'Union des communes vaudoises et l'Association des boursiers communaux, la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture, a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève selon les cas, et ce, rétroactivement pour la rentrée d'août 2014. En 2015, ces nouveaux tarifs ont été appliqués pour la première fois par Montreux et Lausanne. Ce principe n'a pas occasionné de dépassements car ils ont pu être ajoutés in extremis aux budgets 2015.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2015, 54 déclarations d'accidents ont été établies et traitées (29 en primaire, 25 en secondaire) contre 74 en 2014 et 58 en 2013. Elles concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 30, intérieurs des bâtiments : 4, préaux : 7, plein air et courses : 3, camps et Mosses : 9, colonies : 1). La baisse significative de ces dernières années résulte du fait que les accidents ne sont pas tous annoncés depuis que les franchises ne sont plus prises en charge par la LAMaL.

En 2015, un remboursement de l'assureur pour la participation aux bénéfiques 2014 et 2015 a été crédité à la DJAS.

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

L'administration scolaire communale tient un relevé de l'état général du mobilier scolaire dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pulliérans pour en planifier le renouvellement à long terme. En 2015, le mobilier de 5 salles a été remplacé. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Établissement primaire : CHF 95'000.00 ont été investis pour le remplacement du mobilier d'une classe au collège des Alpes (transformation en une classe primaire), de chaises, de mobilier et d'armoires pour 4 classes de Chamblandes et de Fontanettaz. Des sommes importantes sont également toujours incluses pour la rénovation et le remplacement du matériel des salles de gymnastique.

Établissement secondaire : CHF 45'000.00 ont été consacrés au renouvellement du mobilier : 1 classe au collège Arnold Reymond ainsi qu'une nouvelle série de casiers-vestiaires. En outre, l'installation de projecteurs informatiques dans les classes s'est poursuivie, avec 2 tableaux interactifs, pour un montant total de CHF 14'000.00. Du matériel de gymnastique et le mobilier du réfectoire secondaire ont également pu être remplacés.

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

Réfectoires primaires : CHF 2'000.00 seulement ont été investis dans du mobilier et de l'équipement pour le réfectoire des Alpes et l'aménagement de la salle de pique-nique transférée d'une salle à l'autre dans le collège de Chantemerle.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'entreprise privée, a assuré, pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 8 à 9 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges de Chantemerle et Fontanettaz. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements des élèves de 7^e et 8^e années à l'école à la montagne aux Mosses, les lundis et vendredis durant 18 semaines d'été.

Les transports vers les Mosses durant l'hiver ont été assurés par un transporteur externe.

Pour les 3 élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est encore le service tl de taxibus qui fut offert en plus de l'abonnement Mobilis Junior.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts- Etudes, sont à la charge de la Ville de Pully. 18 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 13'000.00 (abonnement de transports) et CHF 1'800 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Depuis sa mise en place en 2013, les jeunes Pulliérans bénéficient :

- d'un abaissement de la limite fédérale de 2.5 km à 1 km pour la distance entre domiciles et collèges des écoliers de la 5^e à la 11^e année, donnant droit au remboursement de l'abonnement de bus « 2 zones » ;
- d'une prise en charge des frais d'abonnement, à hauteur de 50 %, pour les élèves, scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

Le prix de l'abonnement « junior 2 zones » des tl est passé de CHF 405.00 à CHF 410.00 en 2013 pour être à nouveau augmenté à CHF 459.00 à fin 2014. 442 élèves répondant aux critères ont ainsi reçu un abonnement gratuit (432 en 2014) pour un coût total net de CHF 194'038.00, respectant le budget.

En revanche, sur les 42 demandes de jeunes de 11 à 20 ans en formation, seules 34 demandes de réduction répondaient aux critères et ont pu être satisfaites, pour un coût total de CHF 7'392.00.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. Les rapports annuels détaillés, établis par les infirmières scolaires, sont remis à la DJAS en fin d'année scolaire. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les 4 dentistes scolaires de Pully, se sont déroulés en novembre 2015. La totalité des élèves des classes secondaires de l'arrondissement et des classes primaires de Pully uniquement, a bénéficié de ces contrôles, soit 1'810 enfants et 94 classes. Sur l'ensemble des enfants examinés, 60 % environ ne présentent ni carie, ni obturation. De plus, les 785 enfants des classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à 3 interventions prophylactiques (76 visites au total) d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 22'000.00 à 25'000.00 maximum par année, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité PSPS. En 2015, les enfants ont à nouveau été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, l'alimentation, la prévention de la violence, les dangers d'Internet ainsi que les dépendances ou le Sida, pour un montant effectif de CHF 12'400.00. Ce montant incluait en 2015 pour la première fois des cours d'initiation à la gymnastique chinoise. Dans le même domaine, la Ville de Pully rembourse toujours l'intégralité du salaire de l'employé à 80 %, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces 2 manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 5'502.00 en 2015 (CHF 6'017.00 en 2014), avec une participation du Canton réduite ces dernières années à CHF 1.45 par élève. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par le fonds communal dit « Rentier des Ecoles » et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Environ 53 classes du primaire (1'052 élèves en 2015 pour 1'017 en 2014) ont fait appel aux subsides communaux pour leur course d'école (subvention moyenne de CHF 11.45 par élève). Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS à 3'161 enfants (2'740 en 2014) et 404 accompagnants (265 en 2014) pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musée, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire ; ils se sont élevés à CHF 68'625.00 en 2015, soit :

- diverses aides individuelles pour un montant de CHF 1'750.00.
- 11 classes de 9^e (242 élèves) sont parties en camps de ski ; subvention de CHF 70.00 par élève (soit environ $\frac{1}{4}$ des frais financés par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents). Les subsides « Jeunesse et Sports » qui étaient habituellement à hauteur de CHF 12'000.00 en déduction des frais globaux, ont été retenus par le Département en 2015 suite à la nouvelle directive réglementant les participations parentales maximum et les frais des accompagnants.
- 13 classes (12 en 2014) de 11^e année (271 élèves) sont parties en voyage de fin d'études ; la subvention de CHF 140.00 par élève (soit $\frac{1}{4}$ des frais financés par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents) a dû être augmentée à CHF 160.00 en cours d'année pour répondre à la même directive départementale et compenser la diminution des parts parentales exigibles. Les 6 tentatives de facturation des frais d'accompagnants à l'Etat, comme prévu dans la directive N°134, s'étant avérées très compliquées et surtout limitées à un montant insuffisant, la DJAS n'a pu qu'accepter et limiter autant que possible un certain dépassement budgétaire dans ce poste.
- 3 classes de 10^e année VSO ont bénéficié également de subsides pour des voyages ou camps.
- 3 classes pulliérannes en échange linguistique ont été accueillies en Allemagne (prise en charge du logement des enseignants uniquement).

SPECTACLES ET CULTURE

Depuis 2006, les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence de CHF 11'000.00. En 2015, il y a eu une quinzaine de représentations de 3 spectacles (1'400 élèves). En outre, la Ville de Pully a offert des séances scolaires dans le cadre du Festival du cinéma « Jeune public » organisé maintenant à Pully.

Une quarantaine de classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra ; les subsides communaux s'élevant à 50 % du prix des places, le solde est financé par les participants. En 2014, aucune classe de 8^e année n'avait participé à l'animation d'une journée au « Petit Théâtre » de Lausanne (financée habituellement à 50 % par la Commune), cette activité a cependant repris en 2015.

CARREFOUR-CHANSONS

Les 26, 27 et 28 mai 2015, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons a eu lieu à L'Octogone. Ce spectacle musical intitulé « Même pas peur ! » a été interprété par 16 classes (environ 282 élèves) des collèges de Mallieu, Paudex et des Alpes ; scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaucque, animateur théâtral ; direction musicale : M. F. Di Donato et les musiciens : J. Bevilacqua, J. Tassilo et B. Klaus. Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur la scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET SEMAINES DE SKI AUX MOSSES

Le Home-école des Mosses a accueilli des classes durant 27 semaines, soit 2'116 nuitées pour l'année civile 2015, à savoir :

- hiver : 8 classes de 8^e année (157 élèves) en semaine de ski ;
- printemps : 9 classes de 6^e et 7^e année (175 élèves) à l'école à la montagne ;
- rentrée scolaire : 10 semaines d'école à la montagne pour 5 classes de 7^e et 5 classes de 6^e (197 élèves).

Cette année, pour la première fois, les semaines d'école à la montagne incluaient les classes de Paudex et Belmont dans le cadre de l'Entente PPB. La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, subventionnée par la Ville de Pully, permet de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Ces 27 semaines représentent la majeure partie de l'activité du Home-école durant l'année. Ces activités « recommandées » par le Canton sont planifiées par les établissements scolaires, avec le soutien logistique de la DJAS. Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations « Jeunesse et Sports », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels entre CHF 13'000.00 et 15'000.00. Ces subsides ont également été partiellement retenus par le Canton, sans justification aucune, dans le cadre de la directive départementale visant à réglementer le financement des activités hors-cadre sans en assumer les coûts.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

La DJAS a veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été qu'elle a organisés.

Lieu	Dates	Durée	Nbre enfants	Âges
Mosses (camp)	23.02. - 27.02.2015	5 jours	27	9 à 13 ans
Monts-de-Pully (colonie)	06.07. - 18.07.2015	13 jours	22	5 à 10 ans
	26.07. - 01.08.2015	7 jours	23	5 à 10 ans
Mosses (colonie)	06.07. - 18.07.2015	13 jours	32, dont 1 invité d'Obernai	10 à 16 ans
	26.07. - 01.08.2015	7 jours	14	10 à 16 ans
Colonie « itinérante »	16.08. - 21.08.2015	6 jours	12	12 à 18 ans
Mosses (camp)	19.10. - 23.10.2015	5 jours	24	8 à 12 ans

103 enfants (161 en 2014) de Pully ont bénéficié de ces prestations communales durant 46 jours des vacances. Ces camps sont largement subventionnés, malgré l'augmentation des prix en 2007. Afin de maintenir leur caractère social, des aides individuelles et réductions familiales ciblées ont été accordées pour CHF 3'750.00 en 2015 (CHF 7'904.00 en 2014, CHF 6'653.00 en 2013).
NB : les aides pour les camps et voyages scolaires sont incluses dans ces montants.

Malgré les nouvelles formules proposées en 2015 et pour la première fois depuis de nombreuses années, aucun des camps ou colonie n'a affiché complet, tant pour les 36 places des Mosses que pour les 26 des Monts-de-Pully. Démarches et enquêtes seront entreprises afin d'identifier cette apparente baisse d'intérêt du public, voire d'y pallier.

En grande première, 2015 a permis le déroulement d'ateliers « Boomerang », prestations commandées et assurées par des professionnels externes. Cette activité a remporté un vif succès, tant aux Mosses qu'aux Monts-de-Pully avec son programme, adapté diversement aux petits et aux grands :

« Fabriquer,...

...lancer...

...et attraper »



L'atelier Boomerang : 1^{re} édition en 2015 !

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

Depuis la rentrée d'août 2013, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse a repris la gestion :

- du réfectoire de Fontanettaz qui a été intégré à l'UAPE de Fontanettaz ;
- du réfectoire de Jules-Loth transformé en APEMS et desservant les collèges de l'Annexe-ouest, Chamblandes et Mallieu. Ce dernier a vu l'ouverture d'un APEMS à la rentrée d'août 2014.

La DJAS a ainsi assuré la gestion du réfectoire primaire du collège des Alpes où 4'551 repas ont été servis à une quarantaine d'enfants. En outre, 36 enfants ont pu être accueillis dans la salle de pique-nique surveillée (2'252 pique-niques) aménagée dans une salle de classe dès la rentrée d'août 2015 du collège de Chantemerle.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves de Pully et de l'arrondissement, est ouvert toute la journée, servant également de lieu d'accueil et de « cafétéria ». 800 à 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque jour, un menu livré par un traiteur « Fourchette verte » est proposé au prix de CHF 8.50 pour un montant total annuel de CHF 4'430.00. Toutefois, les jeunes préfèrent les autres mets proposés (96.52 % du chiffre d'affaires total en 2015, 96.24 % en 2014), tels que buffet de salades quotidien (10 sortes), sandwiches, frites, steaks ou spaghetti et boissons diverses. En dehors des heures d'école et certains week-ends, le réfectoire secondaire et son « équipe » sont mis à disposition du public ou de sociétés contre rémunération. Ces recettes font partie du chiffre d'affaires total ci-dessous :

	2015	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires CHF	132'451.05	130'529.20	143'025.75	153'566.20
Menus vendus	506	549	801	890

Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire pour sensibiliser les élèves à une alimentation plus équilibrée.

En 2015, le renouvellement de mobilier et de l'aménagement a été effectué afin de répondre à la demande générale de renforcer l'attractivité de ce lieu d'accueil. Un espace « lounge » a été aménagé avec du nouveau mobilier. Les chaises et rideaux ont été remplacés, ainsi que les lampes.

ÉTUDES SURVEILLÉES

4 classes d'études sont réparties dans les collèges de Mallieu, de l'av. des Collèges et des Alpes depuis la rentrée de septembre 2015, suite au manque d'inscriptions au collège de Chantemerle (dû au déménagement des classes au collège des Alpes). Le nombre d'enfants du primaire oscille entre 45 et 50 selon les jours (lundis, mardis et/ou jeudis de 15h15 à 16h45). La facturation aux parents, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 9'000.00 - 10'000.00, couvrant une partie des frais du personnel surveillant qui se montent à CHF 28'700.00 environ.

PÉDIBUS

Seules 2 lignes du Pédibus Pully ont été actives cette année : les lignes jaune et orange. La ligne jaune a vu le jour à la rentrée 2015, elle débute son parcours au ch. du Fau-blanc et se termine dans la cour du Collège Principal. La ligne orange existe depuis 2010, elle débute son parcours au ch. de Somais pour se rendre également au Collège Principal.

Faute d'un nombre suffisant d'enfants participant au Pédibus, la DJAS a dû, à regret, annuler la traditionnelle fête du Pédibus organisée lors de la « Journée Internationale à pied à l'école » en septembre.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES¹

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

En 2015, 1'951 enfants en âge de scolarité primaire (4 à 11 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'457	74.7 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	9	0.5 %
Enfants scolarisés dans une école privée	480	24.6 %
Enfant suivant une scolarité à domicile	5	0.2 %

¹ Informations fournies par les établissements scolaires de Pully, Paudex et Belmont

En 2015, 846 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	656	78 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	17	2 %
Enfants scolarisés dans une école privée	173	20 %
Enfant suivant une scolarité à domicile	0	0 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'457 élèves, soit 76 classes réparties dans les collèges des 3 communes.

1-2P HarmoS	19 classes
3-4P HarmoS	18 classes
5-6P	18 classes
7-8P	18 classes
DEP 3-6 (développement primaire)	1 classe Collège de Mallieu
DEP 7-8 (développement primaire)	1 classe Collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	1 classe Collège de Mallieu

Depuis la rentrée 2014, suite à l'agrandissement du Collège de Belmont, les élèves de 7P et 8P domiciliés dans la Commune y sont désormais enclassés.

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

A l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (ci-après SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAUAUX

Suite à l'entrée en vigueur de la LEO en août 2013, l'établissement a été réorganisé, l'ensemble des élèves de 7^e et 8^e faisant désormais partie de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont.

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille ainsi 656 élèves répartis en 34 lasses dont 2 classes de 9VP au collège des Alpes :

9 ^e degré	9 classes	(4 cl. VP, 5 cl. VG)	165 élèves
10 ^e degré	11 classes	(6 VP, 5 VSG)	223 élèves
11 ^e degré	13 classes	(7 VSB, 6 VSG)	258 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		10 élèves

La répartition structurelle des 656 élèves est de 41 % en voie générale (VG), 57 % en voie pré-gymnasiale (VP), 2 % en classe « Ressource ».

Provenance des élèves

Pully	412	Belmont	113	Bourg-en-Lavaux	52
Paudex	31	Puidoux	1	Lausanne	2
Savigny	1	Lutry	44		

COURS FACULTATIFS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Atelier-chanson assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (80 participants âgés de 12 à 15 ans) ; cours donnant la possibilité à 80 élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais et en français choisies et interprétées par ces derniers. Ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel. En 2015, 4 concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant des salles combles de 450 personnes. L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour chansons ».

Atelier Terre assuré par M. S. Kroug (élèves de 7^e à 11^e - 15 participants maximum), initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 11 élèves (6 élèves de 7^e, 2 de 8^e, 2 de 9^e et 1 de 10^e), pour l'année 2015-2016, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise et de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège Principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully (OCOM et option modelage).

Atelier Théâtre assuré par Mmes I. Pospisil et S. Gugler (8 participants), ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud. 2 représentations publiques ont lieu à la salle de spectacles de Lutry (mise gratuitement à disposition), pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves (13-14 ans) jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations « maison ».

Cours facultatif de robotique, assuré par M. A. Réglat (élèves de 9^e à 11^e - 20 participants), proposant d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT, 2 robots EV3 et le matériel Lego nécessaire à leur construction, 2 ordinateurs portables Mac Book Pro récents (2014) et un Mac Book plus ancien. Un groupe a participé à la coupe Roberta à l'EPFL le 28 mars 2015 et s'est classé 12^e au classement général. M. Réglat ayant quitté l'établissement en juillet 2015, le cours n'a pas été ouvert pour l'année scolaire 2015-2016.

Programmation internet assurée par M. G. Guerra (élèves de 9^e à 11^e - 5 participants), dont le but est de développer des jeux à l'aide de la plateforme de programmation « Scratch ».

Cours facultatif « Top-Mode » assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 9^e à 11^e - 14 participantes), accueillant actuellement 2 groupes de 7 élèves, issus des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT alors qu'ils ne sont plus au programme. Après évaluation de leurs connaissances, les participantes progressent chacune à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Les attentes des élèves étant très diverses, il n'y aura pas de but final de type défilé de mode. Un seul regret : pour le moment, aucun garçon n'a osé pousser la porte.

Journal « Noir sur blanc » - Rédacteur en chef : M. B. de Rham (12 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Durant l'année scolaire 2015-2016, une douzaine d'élèves participe à l'élaboration du journal de l'école qui paraît 4 fois dans l'année scolaire. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève rédige son/ses article(s) et le/les corrige le cas échéant.

Sport scolaire facultatif assuré par Mme N. Bersier (272 participants), rencontrant toujours plus de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires d'un montant annuel de CHF 10'200.00 sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton.

Cours organisés en 2015 et nombre de participants

Athlétisme	24	Natation synchronisée (7 ^e à 11 ^e)	32
Badminton	12	Natation (7 ^e à 8 ^e)	17
Basketball mixte (7 ^e à 8 ^e)	25	Parkour	18
Basketball mixte (9 ^e à 11 ^e)	30	Skate board	42
Echecs	12	Unihockey (7 ^e à 8 ^e)	18
Futsal (8 ^e à 9 ^e)	28	Volleyball	14

DIVERS

Comité des élèves

L'activité de ce comité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les délégués de classes (un délégué et un remplaçant par classe) sont élus par leurs camarades. Réunis par volée (une réunion toutes les 3 semaines par volée) et encadrés par 2 enseignants (M. Berthoud et M. de Rham), ils proposent des animations telles que des journées à thème, un bal pour les élèves de 11^e année, et proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement. Pour 2015, citons 2 exemples : la pose de séparateurs entre les urinoirs dans les WC garçons, ainsi que la décoration du hall pour Noël. Ils ont également participé à l'étude « éclairage public aux abords du collège Arnold Reymond », concertation mise en place par la DTSL.

Cyberdéfi 2015 (www.cyberdefi.ch)

Le « Cyberdéfi » est un rendez-vous annuel qui s'adresse aux classes de la 1^{re} à la 10^e année. Réunies dans des salles comprenant des ordinateurs reliés à internet, les classes tentent de répondre à des défis en tout genre répartis par domaines et par degrés. Au « Cyberdefi 2015 », 2 classes de Pully (11^e année) se sont distinguées, en remportant les 3^e et 4^e places de la compétition (sur 32 classes participantes).

Théâtre Forum (troupe des arTpenteurs)

En novembre 2015, les classes de 10^e année ont bénéficié de la présence de la troupe de théâtre des « arTpenteurs » qui a installé son chapiteau durant 3 semaines près de l'Octogone, l'occasion pour les élèves de se mettre en situation en improvisant des saynètes avec les comédiens.

Festisoup

Dans le cadre de la « semaine du goût » qui a eu lieu en septembre 2015, les élèves ont confectionné une soupe avec des légumes, plus destinés à la vente, offerts par les grandes enseignes de la distribution à Pully ainsi que par les paysans et primeurs pullliérans. Cette soupe a été servie aux parents et enseignants dans la cour du collège Arnold Reymond, lors de 2 soirées conviviales. Cette action avait pour but de sensibiliser les convives au gaspillage alimentaire.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après la Fondation) gère les structures d'accueil collectif des communes de Pully et Paudex :

Lieu d'accueil	Enfants accueillis en 2015
Nursery de la Tourterelle	35 enfants
Nursery des Alpes	46 enfants
Garderie du Parc	72 enfants
Garderie du Coteau	41 enfants
Garderie des « Petits Pas » de Paudex	17 enfants (de Pully)
UAPE « Les Copains d'abord »	134 enfants
UAPE des Alpes	137 enfants
UAPE de Fontanettaz	85 enfants
UAPE de l'Escale de Paudex et Espace repas de Mallieu	55 enfants (de Pully) 37+18
APEMS de Loth	160 enfants
Espace Jeunes (lieu d'animation pour les 12-18 ans)	200 jeunes (50-60 jeunes p/jour)
TOTAL	928

Les missions confiées à la Fondation sont remplies par 128 collaborateurs fixes (soit 83 EPT), 12 apprenties, 11 stagiaires et 3 étudiants bénéficiant d'une formation appropriée dans les structures.

A fin 2015, 153 enfants de Pully attendaient une place en nursery, 43 en garderie, 54 en UAPE et 4 en APEMS.

Cette année a été marquée par beaucoup de changements et nouvelles adaptations, principalement au niveau de l'administration de la Fondation.

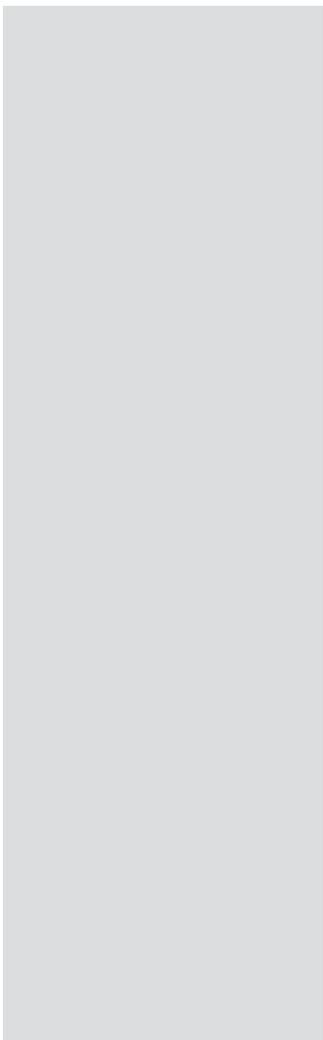
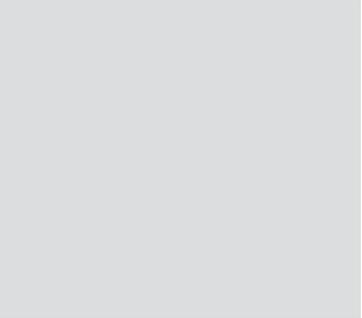
La directrice de la Fondation, Mme C. Lambert, a pris sa retraite le 30 mars. Une nouvelle équipe de direction a été mise en place : Mme A. Corelli a repris le poste de la directrice de la Fondation, après 20 ans à la direction de l'UAPE « Les Copains d'abord », ainsi qu'à l'APEMS de Loth. Une nouvelle assistante de direction ainsi qu'une secrétaire comptable ont été engagées en juin et juillet 2015.

Une nouvelle organisation administrative a été mise en place pour répondre aux besoins des structures. Le nouveau système de facturation par le biais du logiciel Kibe a été créé en janvier 2015 et continue à être développé.

Un animateur, collaborateur de la Fondation, intervient à 50 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30 %) dans les classes de l'établissement secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et l'estime de soi. La Commune de Pully subventionne cette activité à hauteur de CHF 114'900.00

« Espace Jeunes » a la mission d'offrir aux adolescents domiciliés ou scolarisés à Pully un lieu d'accueil libre où les jeunes entre 12 et 18 ans peuvent se retrouver pour développer leurs liens sociaux dans un espace convivial et sécurisé. Les animateurs assurent dans ce cadre un travail de prévention de tous les risques liés à l'adolescence et des suivis particuliers en fonction des besoins de chaque jeune (problèmes scolaires, abus de substances, recherche d'apprentissage, relation aux parents, grossesses, projets personnels, soucis liés à l'identité ou à la socialisation, deuils, harcèlement, etc.).

La couverture de déficit de la Fondation est assurée annuellement par la Ville de Pully à hauteur de CHF 2'097'700.00 pour l'année 2015.



CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

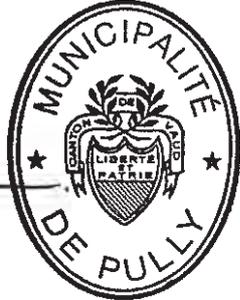
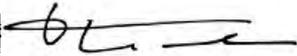
- vu le rapport de gestion 2015,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2015,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 20 avril 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner



GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACT	Activité créatrice sur textile
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
APOL	Association Police Lavaux
APR	Appareils de Protection Respiratoires
ARI	Appareils respiratoires isolants
ASEL	Association de communes de Sécurité Est lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
BCI	Bureau cantonale pour l'intégration et la prévention du racisme
Bd	Boulevard
BIP	Service informatique de Pully
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CEVP	Concept énergétique de la Ville de Pully
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CMS	Centre médico-social
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COFIL	Comité de pilotage
CPA	Contrôle périodique des abris
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DAP	Détachement d'appui
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DFJC	Département de la formation de la jeunesse et de la culture
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales
DPS	Détachement de premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUES	Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Abréviations	Explications
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EICom	Commission fédérale de l'électricité
EMPD	Exposé de motifs et projet de décret
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FAO	Feuille des avis officiels
FAR	Formation d'appuis Régionale
FERL	Fonds pour l'équipement touristique de la Région Lausannoise
FIR	Formation d'Intervention Régionale
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GELORE	Gestion Location Réservation
GT	Groupe de travail
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HARMOS	Concordat d'harmonisation scolaire
HEG	Haute école de gestion
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous
IPC	Indice des prix à la consommation
LAAL	Loi sur l'aliénation d'appartements loués
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMaL	Loi sur l'assurance maladie
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LDE	Loi vaudoise sur la distribution d'eau
LDTR	Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPE	Loi fédérale sur la protection de l'environnement
LRou	Loi sur les routes
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OApEI	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFPP	Office Fédéral de la Protection de la Population
OLT 3	Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail

Abréviations	Explications
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
OPO	Office de la population
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
ORIPH	Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des biens culturels
PCi	Protection civile
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PET	Plan énergétique territoriale
PI	Plan des investissements
PGA	Plan Général d'Affectation
PGD	Plan de gestion des déchets
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PI.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPA	Plan partiel d'affectation
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PQ	Plan de quartier
RETE	Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux
RRSC	Réseau romand Science et Cité
Rte	Route
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS	Service de défense incendie et de secours de la Paudèze
SDMD	Schéma directeur de la mobilité douce
SDT	Service du développement territorial
SEL	Service de l'électricité de Lausanne
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SR	Signalisation routière
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
STEP	Station d'épuration de Pully
STPA	Service des troupes de protection aérienne
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales
TCP	Tennis Club de Pully
THV	Transport Handicap Vaud

Abréviations	Explications
tl	Transports lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIL	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
USLP	Union des sociétés locales de Pully
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale
VS	Voie secondaire à baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options

